

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

MINISTÈRE

DES TRANSPORTS



RAPPORT ANNUEL 2018-2019

MINISTÈRE

DES TRANSPORTS

Cette publication a été réalisée par la Direction de l'analyse stratégique et du développement des compétences, en collaboration avec les différents secteurs et directions du ministère des Transports, et éditée par la Direction des communications.

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Web du Ministère, à l'adresse suivante : **www.transports.gouv.qc.ca**.

Pour obtenir des renseignements, on peut :

- composer le 511 (au Québec) ou le 1 888 355-0511 (partout en Amérique du Nord)
- consulter le site Web du ministère des Transports au **www.transports.gouv.qc.ca**
- écrire à l'adresse suivante :
Direction des communications
Ministère des Transports
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 4.010
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Soucieux de protéger l'environnement, le ministère des Transports favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés et encourage le téléchargement de cette publication.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



© Gouvernement du Québec, ministère des Transports, 2019

ISBN 978-2-550-84800-4 (imprimé)

ISBN 978-2-550-84801-1 (PDF)

Dépôt légal – 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. Reproduction à des fins commerciales par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation écrite des Publications du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DES MINISTRES.....	5
MOT DU SOUS-MINISTRE.....	6
DÉCLARATION DE LA DIRECTION.....	7
RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DES ENQUÊTES ET DE L'AUDIT INTERNE.....	8
MINISTÈRE DES TRANSPORTS EN BREF.....	9
FAITS SAILLANTS.....	11
PARTIE 1 PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.....	15
1.1 / Mission	15
1.2 / Domaines d'activité.....	15
1.3 / Vision.....	16
1.4 / Valeurs	16
1.5 / Cadre ministériel de gestion de la performance	16
1.6 / Clientèle et partenaires	17
1.7 / Organisation administrative	17
PARTIE 2 RÉSULTATS.....	20
2.1 / Résultats relatifs au Plan stratégique et au Plan annuel de gestion des dépenses	20
Enjeu 1 – La mobilité durable des personnes et des marchandises	24
Enjeu 2 – La capacité organisationnelle et la saine gestion des fonds publics	41
Principaux résultats du Secrétariat à la stratégie maritime	48
2.2 / Résultats des engagements énoncés dans la Déclaration de services aux citoyens.....	49
2.3 / Résultats du Plan d'action de développement durable	52
2.4 / Résultats du Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires	61
PARTIE 3 RESSOURCES	74
3.1 / Ressources humaines.....	74
3.2 / Gestion et contrôle de l'effectif et renseignements relatifs aux contrats de services	79
3.3 / Accès à l'égalité en emploi	80
3.4 / Ressources financières	83
3.5 / Ressources informationnelles	92
PARTIE 4 AUTRES EXIGENCES	94
4.1 / Accès aux documents et protection des renseignements personnels.....	94
4.2 / Allègement réglementaire et administratif	96
4.3 / Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	96
4.4 / Égalité entre les femmes et les hommes	96
4.5 / Emploi et qualité de la langue française	97
4.6 / Politique de financement des services publics	97



MOT DES MINISTRES

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère des Transports, rédigé conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique. Ce rapport fait état, auprès des parlementaires et des citoyennes et citoyens, des résultats obtenus en fonction des engagements du Ministère ainsi que de ses principales réalisations. De plus, ce document rend compte de l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles du Ministère, et répond aux exigences législatives et gouvernementales en la matière.

Au cours des derniers mois, notre gouvernement a pris des décisions en matière de planification et de développement des transports au Québec à partir des besoins de la population. Nous avons également assuré une présence constante sur nos routes, ce qui a permis de les rendre plus sécuritaires pour l'ensemble des citoyennes et citoyens. Par ailleurs, la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030 s'est amorcée cette année. Rappelons que cette politique vise à faire du Québec un leader nord-américain en cette matière par le développement de solutions durables adaptées au territoire québécois, et ce, au bénéfice des citoyennes et citoyens ainsi que des entreprises.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre des Transports,

Original signé
FRANÇOIS BONNARDEL
Québec, septembre 2019

La ministre déléguée aux Transports,

Original signé
CHANTAL ROULEAU
Québec, septembre 2019



MOT DU SOUS-MINISTRE

Monsieur François Bonnardel
Ministre des Transports
Hôtel du Parlement, Québec

Madame Chantal Rouleau
Ministre déléguée aux Transports
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre déléguée,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère des Transports, préparé en conformité avec la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des engagements de la deuxième année du Plan stratégique 2017-2020, de la Déclaration de services aux citoyens et du Plan d'action de développement durable 2020. Il souligne aussi les efforts déployés par le Ministère afin d'utiliser, de façon optimale, les ressources à sa disposition et de satisfaire aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Par ailleurs, le rapport fait état des réalisations du Ministère quant à la deuxième année du Plan de transformation organisationnelle 2017-2020. Le Ministère a ainsi mis en place des actions afin d'accroître sa performance globale et d'inculquer une culture d'amélioration continue à l'ensemble de son personnel. De plus, le Ministère a adopté différentes stratégies pour se réapproprier l'expertise, ce qui a permis de réaliser des progrès notables en la matière.

Je souhaite profiter de l'occasion pour souligner la contribution soutenue de chacune et chacun des membres du personnel, sans qui les réalisations contenues dans ce rapport n'auraient pas pu être possibles. Notre organisation peut en effet compter sur des gens compétents, qui mettent leur expertise et leurs connaissances au service du Ministère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre déléguée, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre des Transports,

Original signé
MARC LACROIX
Québec, septembre 2019

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du sous-ministre et des membres de la direction du ministère des Transports. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2018-2019*.

À notre connaissance, les résultats et les renseignements de ce présent rapport :

- décrivent fidèlement la mission, les domaines d'activité, la structure et l'utilisation des ressources de l'organisation;
- présentent les engagements, les principaux objectifs et les résultats de celle-ci;
- couvrent l'ensemble des interventions importantes du Ministère;
- apportent des précisions sur les exigences législatives et gouvernementales;
- sont fiables et exacts.

Les membres de la direction approuvent le présent rapport annuel de gestion.

À notre avis, l'information contenue dans ce document correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2019.

Les membres de la direction,

Original signé

MARC LACROIX
Sous-ministre

Original signé

JULIE BLACKBURN
Sous-ministre adjointe
à la gestion contractuelle et
à la surveillance des marchés

Original signé

NIKOLAS DUCHARME
Sous-ministre adjoint
aux services à la gestion

Original signé

ELAINE RAZA
Sous-ministre adjointe
à l'exploitation aérienne
et aéroportuaire

Original signé

FRÉDÉRIK BOUTHILLETTE
Sous-ministre adjoint
aux projets stratégiques
de transport collectif et ferroviaire

Original signé

GEORGES FARRAH
Sous-ministre adjoint
au Secrétariat à la stratégie maritime

Original signé

JÉRÔME UNTERBERG
Sous-ministre adjoint
à l'électrification des
transports, à la sécurité
et à la mobilité

Original signé

CHANTAL COUTURIER
Sous-ministre adjointe
à la performance organisationnelle

Original signé

ANNE-MARIE LECLERC
Sous-ministre adjointe
à l'ingénierie et aux infrastructures

Original signé

JEAN VILLENEUVE
Sous-ministre adjoint
aux territoires

Original signé

STÉPHAN DESCHÊNES
Sous-ministre adjoint
aux grands projets routiers

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DES ENQUÊTES ET DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des informations présentées dans toutes les parties du *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère des Transports pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2019, à l'exception des résultats du Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats, des renseignements et des explications fournis ainsi que leur cohérence en nous fondant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Cet examen s'inspire des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur les informations examinées. Ces travaux ne visaient pas à vérifier les systèmes de compilation, ni à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2018-2019*.

Le Plan stratégique 2017-2020 comprend plusieurs indicateurs pour lesquels les résultats présentés dans la partie 2.1 du *Rapport annuel de gestion 2018-2019* proviennent de données externes dont le Ministère n'est pas le propriétaire. Ainsi, nous nous sommes assurés que ces résultats étaient appuyés sur une source externe.

Au terme de notre examen, nous concluons que les informations contenues dans les parties examinées nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

La directrice des enquêtes et de l'audit interne par intérim,

Original signé

HIND BELQORCHI

Québec, septembre 2019

MINISTÈRE DES TRANSPORTS EN BREF

Transports collectifs et actifs



643 MILLIONS DE DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT COLLECTIF

3,8 % D'AUGMENTATION DE L'ACHALANDAGE EN TRANSPORT COLLECTIF

5 128 KILOMÈTRES DE VOIES AMÉNAGÉS SUR LA ROUTE VERTE



Infrastructures

31 023
KILOMÈTRES DE CHAUSSÉES
du réseau routier supérieur



5 454
STRUCTURES
du réseau routier supérieur



4 265
PONTS DU RÉSEAU MUNICIPAL
sous la gestion du Ministère

MAINTIEN DE LA PROPORTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES EN BON ÉTAT

	2017-2018	2018-2019
Chaussées du réseau routier supérieur	78,9 %	78,2 %
Structures du réseau routier supérieur	75,4 %	76,0 %
Ponts sur le réseau municipal sous la gestion du Ministère	57,2 %	58,2 %

Sécurité routière

489 ÉVÉNEMENTS TRAITÉS PAR LES CENTRES INTÉGRÉS DE GESTION DE LA CIRCULATION en moyenne par jour

1 564 ACCIDENTS MORTELS ET GRAVES impliquant un véhicule routier en 2016-2018

2,4 % DE RÉDUCTION DE LA MOYENNE TRIENNALE DU NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS ET GRAVES impliquant un véhicule routier par rapport à 2014-2016

8 SITES À POTENTIEL D'AMÉLIORATION CORRIGÉS



Électrification des transports

39 180 VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN CIRCULATION sur les routes du Québec

910 VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES dans le parc gouvernemental



Services aux citoyens



DIFFUSE EN CONTINU
par téléphone, sur l'application
mobile ou sur le site Web,
de l'information gratuite
sur l'état du réseau routier

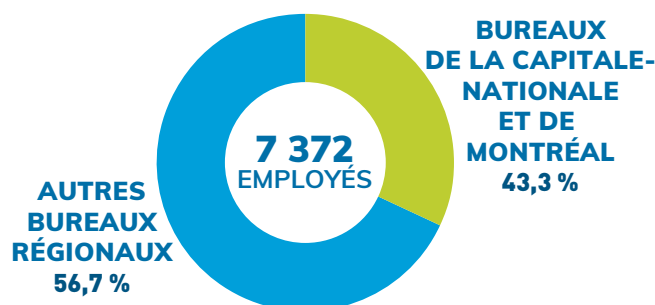
91 %
3 996 815
768 869

DES USAGERS DE
QUÉBEC 511 SATISFAITS

PAGES VUES en moyenne par mois
sur le site Web Québec 511

APPELS faits aux services
téléphoniques Québec 511

Ressources humaines



35,8 % **DE FEMMES**
dans l'effectif



Démarche en cours pour
L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION
ENTREPRISE EN SANTÉ

91 % **DE FIDÉLISATION DU PERSONNEL**
949 EMPLOYÉS EMBAUCHÉS
POUR RENFORCER L'EXPERTISE depuis le 1^{er} avril 2012
84 % **DES EMPLOYÉS ONT PARTICIPÉ**
À UNE **FORMATION EN ÉTHIQUE**



AUGMENTATION DE LA PROPORTION DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE PERSONNEL DU MINISTÈRE

	2013-2014	2018-2019
Surveillance des travaux routiers lors de la construction	21 %	36 %
Préparation ou conception de projets (études, plans et devis, etc.)	41 %	64 %
Inspections générales des structures	57 %	74 %

Ressources financières du Ministère

5,3
MILLIARDS
DE DOLLARS
EN DÉPENSES

2,3
MILLIARDS
DE DOLLARS
EN INVESTISSEMENTS

4,1
MILLIARDS
DE DOLLARS
EN REVENUS

FAITS SAILLANTS

Un deuxième bilan positif du Plan de transformation organisationnelle



Le gouvernement entend soutenir l'amélioration de la performance avec un ensemble de mesures pour accroître la transparence, suivre la performance et redonner toute son importance au processus de planification stratégique et de reddition de comptes publique. Le ministère des Transports est aligné sur ces orientations avec son plan de transformation organisationnelle 2017-2020.

Les projets de la deuxième année du plan ont permis au Ministère de mettre en œuvre des améliorations découlant des diagnostics de la première année et de lancer la révision des processus inscrits au programme annuel d'optimisation. Le tout vise à mobiliser le personnel à l'égard des enjeux de la mobilité durable, à développer une approche collaborative avec les partenaires ainsi qu'à consolider l'expertise et à développer de nouvelles compétences. De plus, de nouvelles initiatives, portant par exemple sur la prestation électronique de services, visent à simplifier les démarches des citoyens et des partenaires auprès du Ministère. Encore cette année, la mobilisation d'un grand nombre d'employés a permis de dépasser la cible prévue de 90 % en ce qui concerne la réalisation des livrables.

La qualité du Plan stratégique



En raison de son plan stratégique « de qualité supérieure », contenant notamment une forte proportion d'indicateurs de résultats et des cibles annuelles de qualité, le ministère des Transports grimpe du 10^e au 4^e rang selon la 3^e édition du bulletin des ministères du magazine L'actualité, réalisée conjointement avec le Secrétariat du Conseil du trésor.

Le dévoilement et la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030



La Politique de mobilité durable – 2030 a été dévoilée le 17 avril 2018. Elle est assortie d'investissements de plus de 9,7 milliards de dollars, dont 2,9 milliards de nouveaux investissements. Une politique aussi intégrée et globale est une première dans l'histoire du Québec. Traitant l'ensemble des modes de transport, aussi bien pour les personnes, y compris celles à mobilité réduite, que les marchandises, elle vise autant la métropole que la capitale nationale et l'ensemble des régions. La politique aborde non seulement le transport collectif et actif, mais également le transport maritime, aérien, ferroviaire et routier. Elle confirme la volonté du Québec de se positionner comme un leader nord-américain de la mobilité durable et intégrée d'ici 2030.

Le 25 janvier 2019, le ministre des Transports a participé à la première rencontre du comité de suivi de la Politique de mobilité durable – 2030 et a annoncé qu'avec ses partenaires, il passait à l'action dans le déploiement de cette politique afin d'en assurer la mise en œuvre.

Un projet pilote concernant la circulation de véhicules autonomes



Dans la foulée de la Politique de mobilité durable – 2030 et de la modernisation du Code de la sécurité routière, le gouvernement du Québec a autorisé la mise en œuvre d'un projet pilote qui permettra d'évaluer les paramètres entourant la circulation d'autobus et de minibus autonomes sur le chemin public. Ce projet pilote se déroule sur le territoire de la ville de Candiac, en collaboration avec les entreprises Keolis Canada, qui agit à titre d'exploitante, et NAVYA, qui met à l'essai sa navette autonome entièrement électrique sur une voie publique. Il s'agit d'une première expérience de longue durée du genre en sol canadien.

L'amélioration du Programme d'aide au développement du transport collectif



Dès 2018, le Ministère a mis en application une nouvelle version plus efficace, généreuse et pérenne du Programme d'aide au développement du transport collectif, répondant davantage aux besoins des bénéficiaires. En vigueur pour trois ans, ce programme intègre les bonifications budgétaires annoncées dans le Plan économique du Québec 2018-2019, faisant passer le budget du programme de 159,0 millions de dollars en 2017 à 192,4 millions de dollars en 2018. Ce programme comporte deux nouvelles mesures visant à favoriser l'optimisation des services de transport en commun urbain et l'interconnexion des services de transport collectif régional.

Le rehaussement de l'aide aux services de transport adapté



Dans la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030, et grâce à la bonification qui en découle pour l'aide financière au transport adapté, le gouvernement du Québec a confirmé le rehaussement à plus de 107 millions de dollars de l'enveloppe budgétaire consentie au Programme de subvention au transport adapté et a annoncé de nouvelles modalités d'application du programme pour l'année 2018. Celles-ci augmentent la contribution de base allouée aux organismes de transport adapté, qui font face à une croissance soutenue de leur achalandage, leur assurant ainsi des assises financières plus solides.

Les premières phases de grands projets en transport collectif



Le début de la construction du Réseau express métropolitain

Moins de deux ans après le dévoilement du Réseau express métropolitain, les travaux pour sa construction ont officiellement démarré en avril 2018. Une stratégie d'atténuation des travaux a été présentée le 28 février 2019, incluant un investissement de près de 200 millions de dollars, pour offrir des solutions spécifiques aux usagers touchés par le déploiement du plus important chantier en transport collectif au Québec depuis les 50 dernières années.

La planification du prolongement de la ligne bleue

À la suite de l'approbation du dossier d'opportunité du projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal jusqu'à Anjou par le gouvernement du Québec, la Société de transport de Montréal a mis en place le Bureau de projets prolongements et grands projets métro. En complément aux ressources de la Société de transport de Montréal, des contrats d'accompagnement, entre autres, en ingénierie et en architecture ont été adjugés. Le 9 avril 2018, une somme de 364,9 millions de dollars a été annoncée pour le lancement des activités menant au dossier d'affaires et au processus d'acquisition et d'expropriation des immeubles requis.

La planification du Réseau structurant de transport en commun à Québec

Le comité directeur du Réseau structurant de transport en commun à Québec, ayant le mandat de supervision et d'orientation auprès du Bureau de projet, a été composé. Le Ministère, de concert avec la Ville et les autres partenaires, participe à la planification des travaux afin de respecter l'échéancier visant la mise en place du réseau en 2026.

Projet de loi pour la modernisation de l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile

Le Ministre a déposé, le 20 mars 2019, un projet de loi proposant une vaste réforme de l'encadrement légal des services de taxi et de transport sur demande par application mobile. La Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile place les usagers au cœur de son action, instaure davantage de transparence et assure une meilleure équité entre les différents joueurs de l'industrie du transport rémunéré de personnes.

Nouveau mandat au Bureau de projet du troisième lien

Le 7 novembre 2018, le ministre des Transports a annoncé une modification au mandat du Bureau de projet du troisième lien. Ce dernier a désormais la responsabilité de réaliser et d'assurer le suivi des études nécessaires à l'élaboration des projets d'implantation d'un troisième lien routier entre Québec et Lévis et de reconstruction du pont de l'Île-d'Orléans. La gestion de ces deux projets majeurs au sein du même bureau de projet assurera une cohérence et un arrimage pour leur réalisation.

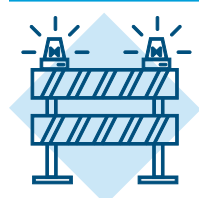
La réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie



Dans le cadre du projet de réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie, un dossier d'affaires pour le tronçon entre Caplan et Port-Daniel-Gascons est en cours d'élaboration. Des travaux de maintien des actifs, notamment le remplacement de plus de 50 000 traverses de chemins de fer, sont amorcés.

Pour le tronçon entre Matapédia et Caplan, des travaux de remplacement des deux structures ferroviaires qui surplombent la rivière Cascapédia sont en cours.

Le début de projets routiers majeurs



Amorcé à l'été 2018, le chantier d'élargissement de l'autoroute Henri-IV dans la région de la Capitale-Nationale consiste en l'ajout d'une troisième voie de circulation dans les deux directions, entre les autoroutes Charest et Félix-Leclerc. Un élargissement à trois voies en direction nord est aussi effectué pour la portion entre l'autoroute Félix-Leclerc et l'avenue Chauveau. Le projet vise également la reconstruction de la majorité des structures. Ces travaux, qui se poursuivront jusqu'en 2023, permettront d'améliorer la sécurité et l'efficacité de cet axe stratégique où circulent plus de 100 000 véhicules chaque jour.

De plus, le Ministère a entrepris, en septembre 2018, les travaux de la troisième et dernière phase du réaménagement de la route 185 en autoroute à quatre voies sur deux chaussées séparées. Ce projet, de près de 40 kilomètres de Saint-Antonin à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, comporte 7 tronçons distincts pour lesquels une mise en service graduelle est prévue entre 2021 et 2025. Ce projet permettra d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation et de favoriser le transport de marchandises entre le Québec et les provinces maritimes.

Un meilleur taux de réalisation des investissements routiers prévus



Le Ministère a réalisé 92 % des investissements routiers initialement prévus pour l'exercice financier 2018-2019, soit environ 1,8 milliard de dollars (excluant les contributions des partenaires). Il s'agit de son meilleur taux depuis l'exercice financier 2009-2010.

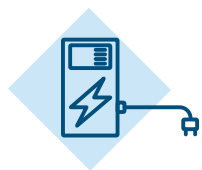
L'amélioration de l'efficacité des opérations d'entretien hivernal



À la suite des épisodes météorologiques sévères survenus au Québec en 2017, des actions ont été entreprises par le Ministère pour accroître sa veille opérationnelle et sa capacité d'intervention et accélérer la prise de décisions stratégiques lors d'événements majeurs afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

Il a notamment ajouté de nouvelles ressources humaines et matérielles et mis en œuvre une stratégie de reprise en régie du déneigement du réseau stratégique des régions métropolitaines de Montréal et de Québec. Pour la saison hivernale 2018-2019, 55 % des tronçons de Montréal et 33 % des tronçons de Québec étaient entretenus en régie, alors qu'en 2016-2017, ces pourcentages étaient respectivement de 25 % et de 17 %.

L'électrification des véhicules du Centre de gestion de l'équipement roulant



Au 31 décembre 2018, le Centre de gestion de l'équipement roulant compte un inventaire de 910 véhicules électriques et hybrides rechargeables, soit un des plus grands inventaires de ce type de véhicule au Canada. Il est en bonne voie d'atteindre l'objectif d'intégrer 1 000 véhicules électriques à la flotte gouvernementale au 31 décembre 2020 dans le cadre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020. Pour le ministère des Transports, 314 véhicules électriques et hybrides rechargeables étaient en service au 31 décembre 2018. La cible de 300 véhicules au 31 décembre 2020 est ainsi dépassée.

Le transfert de la responsabilité du Secrétariat à la stratégie maritime



Le 14 novembre 2018, le ministère des Transports s'est vu confier les fonctions et les responsabilités à l'égard de l'implantation de la Stratégie maritime et de la coordination des actions gouvernementales relatives au volet maritime du Projet Saint-Laurent.

PARTIE 1 <

Présentation du ministère des Transports¹



Carl Fortin, ingénieur
à la Direction de la gestion
des structures

Au 1^{er} avril 2018, le Ministère était désigné sous le nom de ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Lors de l'annonce de la composition du Conseil des ministres, le 18 octobre 2018, il a été renommé ministère des Transports.

1.1 / MISSION

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

1.2 / DOMAINES D'ACTIVITÉ

Le Ministère élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport qui se concrétisent par les activités suivantes :

- la planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local et des passages à niveau;
- le soutien à l'électrification des transports, en assurant la coordination gouvernementale du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020;
- le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment afin de maintenir et d'améliorer la qualité des services et des équipements de transport collectif, alternatif et actif, du transport adapté aux personnes à mobilité réduite, des nouvelles mobilités et du transport maritime et aérien desservant les régions éloignées et isolées;
- le développement et la mise en œuvre de politiques, lois, règlements et programmes en sécurité des transports;
- le soutien au transport des marchandises favorisant la complémentarité et l'utilisation optimale des modes de transport routier, ferroviaire, aérien et maritime;
- l'offre, aux citoyennes et citoyens de toutes les régions, de renseignements qui facilitent les déplacements, notamment grâce au service Québec 511;
- la gestion et l'exploitation d'une flotte diversifiée d'aéronefs qu'il met à la disposition de certains ministères et organismes afin de les appuyer dans l'accomplissement de leurs missions;
- la gestion d'un parc de véhicules et d'équipements connexes ainsi que d'ateliers de mécanique;
- l'implantation de la Stratégie maritime et de la coordination des actions gouvernementales relatives au volet maritime du Projet Saint-Laurent.

1. La lectrice ou le lecteur est invité à consulter le site Web du Ministère (www.transports.gouv.qc.ca), qui fournit l'ensemble de l'information concernant l'organisation, notamment la liste des lois et règlements sous la responsabilité du ministre des Transports.

1.3 / VISION

Le Ministère a pour vision d'être reconnu comme un leader de la mobilité durable et de l'électrification des transports qui innove pour contribuer à la prospérité du Québec.

1.4 / VALEURS

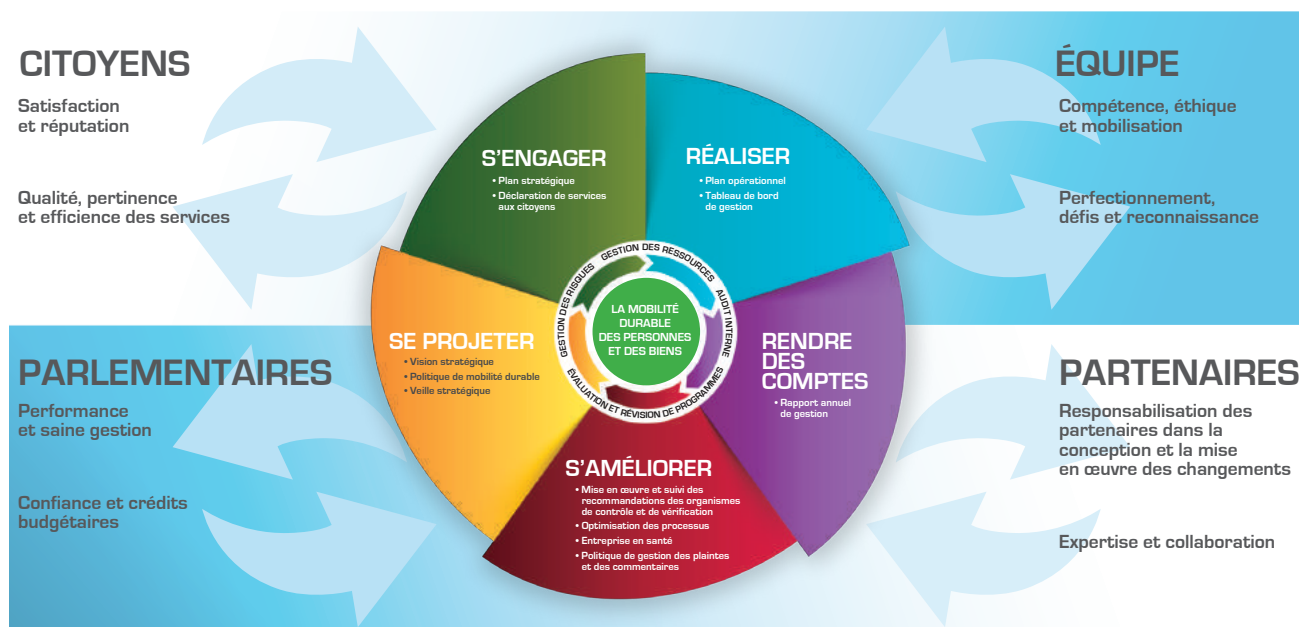
Le Ministère adhère aux cinq valeurs fondamentales de la fonction publique : la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect. Les valeurs organisationnelles du Ministère sont les suivantes : l'intégrité, la compétence et la transparence.

1.5 / CADRE MINISTÉRIEL DE GESTION DE LA PERFORMANCE

Afin d'encadrer le développement de bonnes pratiques de gestion axées sur les résultats et de cheminer vers un changement de culture axé sur l'amélioration continue, un outil de gouvernance a été élaboré et appliqué depuis 2017-2018 : le Cadre ministériel de gestion de la performance. Ce dernier est assorti d'un cycle de gestion de la performance qui détermine les différentes phases de gestion de la performance au Ministère ainsi que les livrables et pratiques de gestion qui y sont rattachés. Dans un rapport d'interdépendance, le Ministère contribue à répondre aux besoins et attentes de ses parties prenantes qui, à leur tour, ont une incidence significative sur les engagements, les actions et les résultats de l'organisation.

CYCLE DE GESTION DE LA PERFORMANCE AU MINISTÈRE

La performance organisationnelle se concrétise par des citoyens et des partenaires satisfaits, par une équipe mobilisée et par l'atteinte efficace des objectifs au moindre coût pour les contribuables.



1.6 / CLIENTÈLE ET PARTENAIRES

Toute personne ou toute entreprise susceptible d'utiliser les infrastructures et les équipements de transport ainsi que les services offerts par le Ministère fait partie de sa clientèle.

Le Ministère compte sur de nombreux partenaires pour mener à bien sa mission :

→ les partenaires publics :

- les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés urbaines;
- les organismes publics de transport, les conseils intermunicipaux de transport et les organismes municipaux et intermunicipaux de transport;
- la Société de l'assurance automobile du Québec;
- le gouvernement du Canada et les organismes relevant directement ou indirectement de sa responsabilité (Transports Canada, les services météorologiques d'Environnement Canada, les ports, les aéroports, etc.);
- les services policiers;
- les autres ministères et organismes du gouvernement du Québec;
- les gouvernements des autres États et provinces;
- les organismes de recherche et d'enseignement;

→ les partenaires privés :

- les entreprises de services de transport routier, ferroviaire, maritime et aérien;
- les entreprises de génie-conseil, de construction et de grands travaux;
- les associations de transport, de transporteurs, d'expéditeurs, d'entrepreneurs, d'automobilistes, etc.

1.7 / ORGANISATION ADMINISTRATIVE

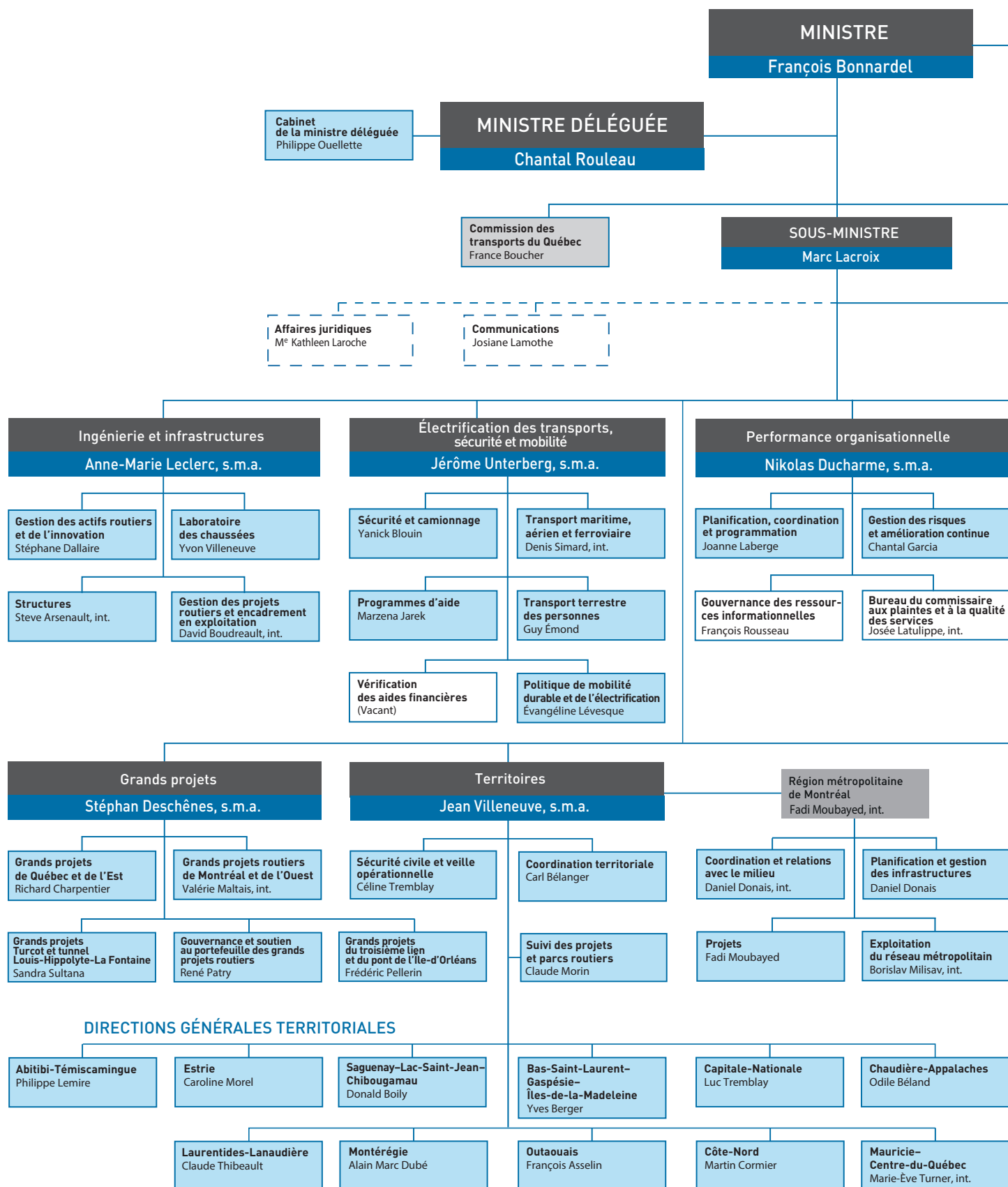
Les produits et services du Ministère sont divisés en trois aspects concernant les affaires externes ainsi qu'en deux volets liés au soutien interne. Les affaires externes sont composées des orientations et des régulations, de la gestion des infrastructures de transport et, enfin, de l'aide aux partenaires. Le soutien interne comprend le soutien au fonctionnement de l'organisation et le soutien technique.

Par ailleurs, le Ministère compte neuf sous-ministériats et un secrétariat, dont trois ont été ajoutés en 2018-2019 : le Sous-ministériat aux projets stratégiques de transport collectif et ferroviaire, le Sous-ministériat à l'exploitation aérienne et aéroportuaire et le Secrétariat à la stratégie maritime. Ce dernier, qui relevait du ministère du Conseil exécutif, a été transféré et intégré au Ministère à l'automne 2018.

Diverses actions du chantier 1 du Plan de transformation organisationnelle ont permis de réviser la structure administrative. Un nouveau modèle uniformisé de direction générale en territoire a été déployé en 2018-2019. Celui-ci vise une meilleure répartition des activités et une clarification des rôles entre les unités, un plus grand ratio d'encadrement du personnel et un rehaussement du niveau de service à la clientèle. De plus, un pôle unique de la responsabilité ministérielle de gestion des programmes d'aide financière a été mis en place.

Un organisme et deux sociétés relèvent directement du ministre des Transports : la Commission des transports du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec et la Société des traversiers du Québec. L'Autorité régionale de transport métropolitain est un organisme sous la responsabilité du ministre en vertu de la loi constitutive du Ministère. Ces organisations présentent leur propre rapport annuel de gestion.

Le Centre de gestion de l'équipement roulant relève du sous-ministre. Les résultats de cette direction générale, incluant le Fonds de gestion de l'équipement roulant, sont intégrés dans ce rapport annuel de gestion.



ORGANIGRAMME ABRÉGÉ AU 31 MARS 2019

Cabinet du ministre
Véronik Aubry

Organisme sous la responsabilité
du ministre en matière
d'application de sa loi constitutive

**Autorité régionale
de transport métropolitain**
Paul Côté

**Société de l'assurance
automobile du Québec**
Nathalie Tremblay

**Société des traversiers
du Québec**
Stéphane Lafaut, int.

Enquêtes et audit interne
Martin St-Louis

**Secrétariat général et mise
en œuvre de la transfor-
mation organisationnelle**
Debra Dollard

**Centre de gestion de
l'équipement roulant**
Richard Dionne

Services à la gestion
Nikolas Ducharme, s.m.a., int.

Ressources humaines
Nathalie Diamond

**Technologies
de l'information**
Alexandre Poirier

Finances
Lise Roberge

Expertise immobilière
Éric Breton

**Services administratifs
du Centre de gestion
de l'équipement roulant**
Céline Routhier

**Gestion des immeubles
et des services partagés**
Jean-Sébastien Dumont

**Gestion contractuelle
et surveillance des marchés**
Julie Blackburn, s.m.a.

**Surveillance des marchés
et application des règles
contractuelles**
Marie-Josée Fournier

Opérations contractuelles
Bruno Légaré

Expertise contractuelle
Nathalie Dion

**Projets stratégiques
de transport collectif et ferroviaire**
Frédéric Bouthilllette, s.m.a.

**Métropole
et ouest du Québec**
Pierre Fernandez Galvan

**Capitale
et est du Québec**
Mathieu Grondin

Gestion du portefeuille
(Vacant)

Exploitation aérienne et aéroportuaire
Elaine Raza, s.m.a.

**Service aérien
gouvernemental**
Denis Germain

**Bureau de la coordination
du Nord-du-Québec**
Sylvain Beaulé, int.

**Projets et
exploitation aéroportuaire**
Hélène Demers

Secrétariat à la stratégie maritime
Georges Farrah, s.m.a.

LÉGENDE :

Sous-ministériat

Sous-ministériat
adjointDirection générale
principale

Direction générale

Direction ou Service

Organisme public

Unité dont une partie du personnel relève du ministère
de la Justice ou du ministère du Conseil exécutif.



PARTIE 2

Résultats

2.1 / RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE ET AU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES

La présente section fait état des résultats obtenus au regard de la deuxième année du Plan stratégique 2017-2020. En somme, le Ministère a atteint 22 des 38 cibles annuelles mesurées (58 %) en 2018-2019. La cible annuelle n'est pas atteinte pour 16 indicateurs (42 %), mais une progression est observée pour 10 d'entre eux. Les actions réalisées du Plan annuel de gestion des dépenses 2018-2019 sont également présentées.

Le degré d'atteinte des cibles 2018-2019 est illustré par les symboles suivants :

✓ Cible atteinte ➡ Progresse bien ⚠ À surveiller

La cible finale représente la dernière année de reddition de comptes du Plan stratégique 2017-2020.

Tableau sommaire des résultats du Plan stratégique et appréciation des cibles 2018-2019

ENJEU 1 La mobilité durable des personnes et des marchandises

Orientation 1

Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés, intégrés et sécuritaires

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020	PAGE
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE	
AXE 1 / Planification et gestion intégrée des transports						
Objectif 1. Favoriser l'utilisation des transports collectifs, actifs et alternatifs						
1.1 Pourcentage d'augmentation annuel de l'achalandage du transport collectif	2,5	3,8	1,5	✓	2	24
1.2 Pourcentage d'augmentation annuel de l'offre de service en transport collectif	1,8 ^a	1,6	3	⚠	4	25
1.3 Achalandage du transport adapté en millions de déplacements	9,3	9,4	9,1	✓	9,2	25
1.4 Taux de croissance de la part des déplacements effectués à vélo (%) ^b						26
→ Ensemble du Québec	—	—	—	—	20	
— Grande région de Montréal	—	—	—	—	20	
— Grande région de Québec	—	30	30	✓	30	
— Grande région d'Ottawa-Gatineau ^c	—	—	12	—	12	

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020	PAGE
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE	
Objectif 2. Maintenir les infrastructures routières en bon état						
2.1 Proportion des chaussées du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice de rugosité international (%)						27
→ Ensemble du réseau supérieur	78,9	78,2	79,8	⚠	79,8	
– Réseau stratégique en soutien au commerce extérieur	86,7	85,7	87,8	⚠	87,8	
– Hors réseau stratégique en soutien au commerce extérieur	75,6	75,0	76,5	⚠	76,5	
2.2 Proportion des structures du réseau routier supérieur en bon état (%)	75,4	76,0	74,2	✓	74,2	29
2.3 Proportion des ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère en bon état (%)	57,2	58,2	57	✓	58	30
Objectif 3. Optimiser l'utilisation du réseau routier par une gestion intégrée de la circulation et la diffusion de l'information routière						
3.1 Adoption et mise en œuvre d'un plan québécois des systèmes de transport intelligents	Adoption	Mise en œuvre	Mise en œuvre	✓	Mise en œuvre	31
3.2 Adoption et mise en œuvre d'un plan intégré de vidéosurveillance du réseau routier supérieur	Élaboration d'une première version	Élaboration d'une seconde version et mise en œuvre	Mise en œuvre	✓	Mise en œuvre	31
Objectif 4. Assurer la mobilité durable dans les transports						
4.1 Adoption et mise en œuvre d'une politique de la mobilité durable	En processus d'adoption	Adoption et mise en œuvre	Mise en œuvre	✓	Mise en œuvre	32
Objectif 5. Contribuer à l'essor du transport aérien régional						
5.1 Nombre de jours par semaine où des vols directs en direction des grands centres sont offerts en région	3,4	3,4	3,5	↗	3,5	33
5.2 Niveau des tarifs aériens régionaux (taux variant entre 0 et 1) ^d	–	–	≤ 0,5	–	≤ 0,5	33
5.3 Proportion des chaussées aéroportuaires asphaltées en bon état (%)	50	58	58	✓	62	33
AXE 2 / Sécurité						
Objectif 6. Contribuer à réduire les accidents mortels et graves						
6.1 Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels et graves impliquant un véhicule routier ^e	0	2,4	≥ 6	↗	≥ 9	34
6.2 Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels et graves impliquant un piéton ou un cycliste avec un véhicule routier ^e	-1,1	2,0	≥ 3	↗	≥ 5	35
6.3 Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels et graves impliquant une motoneige ou un véhicule tout-terrain ^e	3,7	9,8	≥ 2	✓	≥ 3	36

a. La donnée préliminaire de 2017 s'est précisée en 2018-2019.

b. Les cibles sont établies uniquement pour les années où les résultats seront mesurés par une enquête origine-destination.

c. L'Enquête Origine-Destination d'Ottawa-Gatineau a été reportée à 2021 afin de mieux qualifier les déplacements postérieurement à l'implantation du réseau de transport collectif structurant présentement en construction.

d. Le niveau des tarifs aériens régionaux correspond à un degré d'abordabilité basé sur un comparatif des tarifs aériens intérieurs publiés par Statistique Canada. L'indice s'étend entre 0 et 1 et toute valeur inférieure ou égale à 0,5 laisse présager des tarifs généralement abordables. Toutefois, un comparatif entre le tarif aérien moyen en vigueur pour les liaisons aériennes régionales au Québec avec le tarif aérien pour des vols intérieurs au Canada publié par Statistique Canada n'était pas approprié puisque l'échantillonnage et la méthodologie utilisée sont différents.

e. Par rapport à la moyenne triennale 2014-2016.

Orientation 2

Préserver l'environnement

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020	PAGE
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE	
AXE 3 / Électrification des transports et lutte contre les changements climatiques						
Objectif 7. Soutenir l'électrification des transports						
7.1 Nombre de véhicules électriques en circulation sur les routes du Québec ^a	21 944	39 180	40 000	↗	65 000	37
7.2 Nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le parc gouvernemental ^a	569	910	600	✓	800	38
Objectif 8. Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre						
8.1 Réduction des émissions de gaz à effet de serre en transport (kt éq. CO ₂ ^b)						39
→ Transport collectif et alternatif ^c	50	71	25	✓	23	
→ Transport intermodal	3	27	165	⚠	250	
→ Transport maritime, ferroviaire et aérien	29	40	95	⚠	135	
→ Transport routier des marchandises (Écocamionnage)	255	309	275	✓	325	
Objectif 9. Renforcer la résilience des infrastructures de transport aux changements climatiques						
9.1 Nombre de projets en adaptation aux changements climatiques, en cours ou terminés	21	23	23	✓	27	40

- a. Les résultats présentés correspondent aux résultats de la dernière année civile terminée au 31 décembre. Les cibles de 100 000 véhicules électriques en circulation sur les routes du Québec et de 1 000 véhicules électriques dans le parc gouvernemental qui sont visées à l'horizon de 2020 ne pourront être mesurées qu'à partir de l'exercice financier 2020-2021.
- b. Les émissions de gaz à effet de serre en transport sont exprimées en milliers de tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone.
- c. La cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre a été établie exclusivement à partir de la somme du Fonds vert disponible annuellement dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques pour le financement du volet concernant l'aide à l'amélioration des services de transport en commun du Programme d'aide au développement du transport collectif. La cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre est en diminution pour le transport collectif et alternatif. Cela s'explique par l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc de véhicules légers d'année en année. Puisque le taux moyen de consommation de carburant du parc s'améliore, le même transfert modal de l'automobile vers le transport en commun donne un potentiel moindre de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

ENJEU 2 La capacité organisationnelle et la saine gestion des fonds publics

Orientation 3

Consolider l'expertise et accroître la performance

INDICATEUR	2017-2018		2018-2019				2019-2020		PAGE		
	RÉSULTAT		RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE					
	% Ressources		% Ressources	% Ressources	% Ressources	% Ressources	% Ressources				
AXE 4 / Expertise											
Objectif 10. Détenir l'expertise nécessaire à la prise en charge des fonctions clés du Ministère											
10.1 Taux d'affectation des 970 ressources nécessaires au renforcement de l'expertise (% [total des ressources affectées])	88	851	98	949	100	970			100	970	41

INDICATEUR	2017-2018		2018-2019				2019-2020		PAGE		
	RÉSULTAT		RÉSULTAT		CIBLE		DEGRÉ D'ATTEINTE			CIBLE FINALE	
	% Ressources		% Ressources		% Ressources		% Ressources			% Ressources	
10.2 Proportion des travaux réalisés par des ressources internes (% [+ nouvelles ressources affectées])										43	
→ Surveillance des travaux routiers (% de la valeur des projets totaux)	40		36		38		↗		40		
→ Préparation des projets (% de la valeur des projets totaux)	62	+141	64	+101	64	+169	✓ ↗		65	+15	
→ Inspections générales des structures (% de mètres carrés des structures inspectées)	74		74		80		↗		80		
10.3 Proportion des postes en technologies de l'information occupés par des ressources internes (%) ^a	53		60		55		✓		60	44	

AXE 5 / Rigueur, transparence et intégrité

Objectif 11. Gérer de façon rigoureuse, transparente et intègre les contrats publics et les projets routiers

11.1 Nombre d'attestations de formation remises annuellement dans le cadre du programme de certification en gestion contractuelle	371		1 243		300		✓		44
11.2 Taux de respect global du montant à la signature des contrats liés aux infrastructures de transport (%)	96,8 ^b		97,2		≤ 100		✓		44
11.3 État des projets inscrits au Plan québécois des infrastructures dans la catégorie « projets en réalisation » ^c	Respect des budgets		Respect des budgets		Respect des budgets		✓		45
11.4 Proportion des employés ayant participé à une formation en éthique, incluant le module obligatoire sur les conflits d'intérêts	72,7 % du personnel en place		83,5 % du personnel en place		100 % du personnel en place ^d		↗		45

AXE 6 / Gouvernance et performance

Objectif 12. Améliorer la gouvernance et rehausser la performance organisationnelle

12.1 Proportion des livrables du plan d'action annuel de transformation organisationnelle réalisés ^e	95,5		93,2		≥ 90		✓		46
---	------	--	------	--	------	--	---	--	----

Objectif 13. Offrir un milieu de travail attrayant et mobilisant

13.1 Indice de mobilisation et mesures d'amélioration mises en place	Réalisation d'un sondage		Plan d'amélioration		Plan d'amélioration		✓		48
13.2 Obtention d'une certification Entreprise en santé	Démarche		Démarche		Démarche		✓		48

- a. La cueillette des données des ministères et organismes est réalisée en décembre de chaque année par le Secrétariat du Conseil du trésor afin d'obtenir un portrait de la main-d'œuvre en technologies de l'information de la fonction publique. La lectrice ou le lecteur est invité à consulter le document *Portrait de la main-d'œuvre et du recours à des consultants et consultants affectés aux ressources informationnelles 2018* du Secrétariat du Conseil du trésor, qui se trouve à l'adresse suivante : http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ressources_informationnelles/main_d_oeuvre/Portrait_RI_2018.pdf.
- b. Une révision des résultats de 2017-2018 a été effectuée.
- c. Cet indicateur porte sur les projets d'infrastructure routière assujettis au processus de gouvernance interne du Ministère (entre 50 et 100 millions de dollars), à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique (100 millions de dollars et plus) ou à un suivi requis selon les exigences de la directive, suivant une décision du Conseil des ministres ou du Conseil du trésor. Ainsi, cet indicateur exclut les projets inscrits au Plan québécois des infrastructures dans la catégorie « projets en réalisation » dont la préparation était déjà avancée ou qui étaient déjà en réalisation lors de l'entrée en vigueur de la directive (pour les projets de 100 millions de dollars et plus) ou au moment de l'instauration de l'indicateur (pour les projets de 50 à 100 millions de dollars), ainsi que les programmes de maintien d'actifs. L'information présentée concerne les projets inscrits au Plan québécois des infrastructures 2018-2028.
- d. L'indicateur est sur une période de trois ans. La cible est donc au 31 mars 2020.
- e. La réalisation des livrables est évaluée au 31 mars. Pour l'année 2017-2018, le plan d'action compte exceptionnellement 15 mois.

ENJEU 1

LA MOBILITÉ DURABLE DES PERSONNES
ET DES MARCHANDISES

ORIENTATION 1

Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés, intégrés et sécuritaires

AXE 1 / Planification et gestion intégrée des transports

► Objectif 1 Favoriser l'utilisation des transports collectifs, actifs et alternatifs

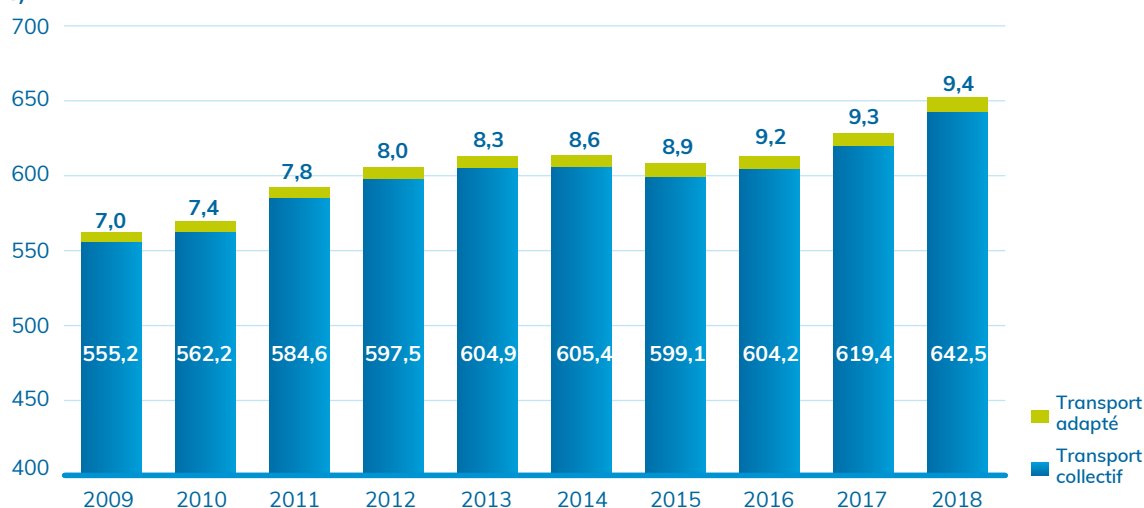
INDICATEUR	2017	2018		2019
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
1.1 Pourcentage d'augmentation annuel de l'achalandage du transport collectif	2,5	3,8	1,5 ✓	2

L'achalandage du transport collectif a atteint 642,5 millions de déplacements² en 2018, soit une croissance de 3,8 % par rapport à celui observé en 2017. Par conséquent, pour une deuxième année consécutive, l'augmentation de l'achalandage est supérieure aux cibles. Cette hausse de l'achalandage est observable dans l'ensemble du Canada. Elle renverse la tendance de stabilisation observée à l'échelle de l'Amérique du Nord depuis 2014.

Pour les sociétés de transport et pour le Réseau de transport métropolitain, le nombre de déplacements en 2018 s'élève à 613,8 millions³, en hausse de 3,8 % par rapport aux données de 2017. La variation pour chacun des organismes couvre un spectre varié, allant d'une croissance de 6,6 % pour la Société de transport de l'Outaouais à une diminution de 6,0 % pour la Société de transport du Saguenay. Quant aux organismes municipaux et intermunicipaux de transport, l'achalandage total est de 28,7 millions⁴ de déplacements, en hausse de 3,3 % par rapport à 2017.

Achalandage du transport collectif et du transport adapté

Passagers transportés (millions)



2. Données préliminaires en date du 31 mai 2019.

3. Ibid.

4. Ibid. Cela inclut les données des conseils intermunicipaux de transport et du Conseil régional de transport de Lanaudière, qui ont été abolis le 1^{er} juin 2017.

Afin d'accroître l'utilisation des transports collectifs et alternatifs, le Ministère poursuit ainsi son soutien :

- le programme d'aide au développement du transport collectif est pluriannuel et doté d'un budget annuel bonifié de 21 %, pour atteindre 192,4 millions de dollars en 2018-2019, et ce, afin de répondre aux demandes des organismes admissibles. Celui-ci comprend deux nouvelles aides financières visant à favoriser respectivement l'optimisation des services de transport en commun en milieu urbain et l'interconnexion des services de transport collectif régional;
- le Ministère collabore avec la Caisse de dépôt et placement du Québec Infra pour coordonner les entraves du réseau lors de la réalisation du Réseau express métropolitain. Le Ministère s'est également assuré du maintien des services de transport collectif pendant la construction du Réseau express métropolitain en coordonnant la mise en place de mesures d'atténuation des impacts. De plus, il facilite les travaux en libérant les lots requis dans les délais attendus;
- le Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun a été prolongé jusqu'au 31 mars 2021. Ce programme, qui découle de l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, dispose d'une enveloppe maximale de près de 1,7 milliard de dollars, dont 923,7 millions de dollars proviennent du gouvernement du Canada, pour la réalisation de projets d'immobilisation en transport collectif au cours de la période 2016-2020. Par ailleurs, le 6 juin 2018, les gouvernements du Québec et du Canada ont également signé l'Entente bilatérale intégrée, qui prévoit que le gouvernement fédéral allouera un financement pouvant atteindre 5,2 milliards de dollars sur une période de 10 ans, débutant en 2018, pour la réalisation de projets d'infrastructure visant le développement et le maintien des réseaux de transport en commun.

INDICATEUR	2017	2018			2019
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
1.2 Pourcentage d'augmentation annuel de l'offre de service en transport collectif	1,8 ^a	1,6	3		4

a. La donnée préliminaire de 2017 s'est précisée en 2018-2019.

Les organismes de transport collectif indiquent que 333 416 207 kilomètres⁵ ont été parcourus en 2018, comparative-ment à 328 185 550 kilomètres en 2017. La cible de 3 % n'a donc pas été atteinte, avec une augmentation annuelle de 1,6 % de l'offre de service en transport collectif. Pour aider les organismes en lien avec ce type de transport à planifier à long terme leur offre de service, le Programme d'aide au développement du transport collectif a été révisé en 2018-2019 afin que son financement soit pluriannuel.

INDICATEUR	2017	2018			2019
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
1.3 Achalandage du transport adapté en millions de déplacements	9,3	9,4	9,1		9,2

L'achalandage du transport adapté a atteint plus de 9,4 millions de déplacements en 2018⁶. Cela représente une hausse de 0,3 % par rapport aux données obtenues l'année précédente.

Dans le cadre de la Politique de mobilité durable – 2030, une hausse de 110 millions de dollars au cours des 5 prochaines années a été annoncée pour soutenir le transport des personnes handicapées. En 2018-2019, cette boni-fication représente une augmentation de 1,5 million de dollars pour le Programme de subvention aux véhicules collec-tifs accessibles et de 12 millions de dollars pour le Programme de subvention au transport adapté.

5. Données préliminaires en date du 31 mai 2019.

6. Données préliminaires en date du 1^{er} mai 2019.

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
1.4 Taux de croissance de la part des déplacements effectués à vélo (%) ^a					
→ Ensemble du Québec	–	–	–	–	20
– Grande région de Montréal	–	–	–	–	20
– Grande région de Québec	–	30	30	✓	30
– Grande région d'Ottawa-Gatineau ^b	–	–	12	–	12

a. Les cibles sont établies uniquement pour les années où les résultats seront mesurés par une enquête origine-destination.

b. L'Enquête Origine-Destination d'Ottawa-Gatineau a été reportée à 2021 afin de mieux qualifier les déplacements postérieurement à l'implantation du réseau de transport collectif structurant présentement en construction.

Pour la région de Québec, les données de l'enquête de 2017 démontrent que le vélo est le mode ayant connu la plus forte augmentation depuis 2011, à savoir une hausse de 43 % du nombre de déplacements sur 24 heures et de 49 % en période de pointe du matin. Cette hausse a permis d'atteindre une part modale de 1,2 % de déplacements faits à vélo sur l'ensemble des déplacements effectués, ce qui représente 30 % de plus que la part modale de 0,9 % qui avait été enregistrée en 2011. Cette augmentation de la part modale du vélo est supérieure à celle enregistrée à Montréal entre 2008 et 2013 (13 %), bien que la part modale du vélo de Montréal reste supérieure, avec 1,7 % de l'ensemble des déplacements en 2013. Ces progressions démontrent le potentiel du vélo en matière de transport actif. Les parts enregistrées de Québec se rapprochent des résultats de la ville de Vancouver, qui affiche une part modale du vélo de 3,3 % en 2011. Toutefois, elles demeurent bien en deçà de celles enregistrées dans certaines villes européennes comme Berlin (13 %) ou Munich (14 %).

Pour contribuer à créer des environnements favorables aux déplacements à vélo en milieu urbain, le Ministère a octroyé des aides financières totalisant 8 millions de dollars dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains. Les autres volets du programme (Développement de la Route verte et de ses embranchements, Amélioration des infrastructures de transport actif et Entretien de la Route verte) n'étaient toujours pas en vigueur au 31 mars 2019. Néanmoins, l'itinéraire de la Route verte a progressé de 20 kilomètres pour atteindre 5 128 kilomètres au 31 octobre 2018 sur 5 309 kilomètres prévus (97 %).

► Objectif 2 Maintenir les infrastructures routières en bon état

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, des investissements majeurs ont été destinés à la modernisation, à la réfection et à la préservation des infrastructures routières afin d'en assurer la pérennité.

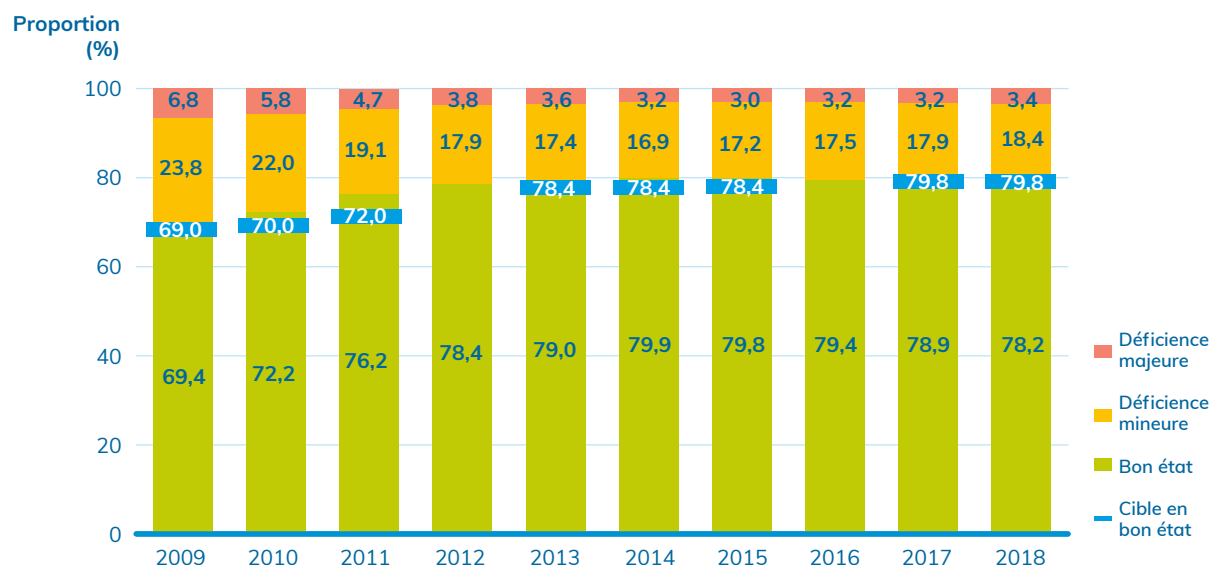
- Des investissements totalisant 721,8 millions de dollars ont été réalisés pour la conservation des chaussées.
- L'état des structures du réseau supérieur requiert une attention particulière. Ainsi, 1 036,0 millions de dollars ont été consacrés à leur conservation.
- La réfection des ponts du réseau routier municipal incombe au Ministère depuis janvier 2008. Ainsi, une somme de 74,8 millions de dollars a été investie dans ces travaux au cours de l'exercice financier 2018-2019.

Chaussées du réseau routier supérieur⁷

INDICATEUR	2017	2018			2019
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
2.1 Proportion des chaussées du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice de rugosité international (%)					
→ Ensemble du réseau supérieur	78,9	78,2	79,8	▲	79,8
– Réseau stratégique en soutien au commerce extérieur	86,7	85,7	87,8	▲	87,8
– Hors réseau stratégique en soutien au commerce extérieur	75,6	75,0	76,5	▲	76,5

En 2018, selon l'indice de rugosité international portant sur le confort de roulement, la chaussée était en bon état sur 78,2 % du réseau routier québécois. Il s'agit d'une diminution de 0,7 point de pourcentage par rapport à l'état observé en 2017. La longueur des travaux de réfection réalisés sur des chaussées déficientes n'a pas été suffisante pour contrer la dégradation naturelle du réseau, et donc pour maintenir la proportion de chaussées en bon état ciblée à 79,8 %⁸.

État des chaussées du réseau routier supérieur^a



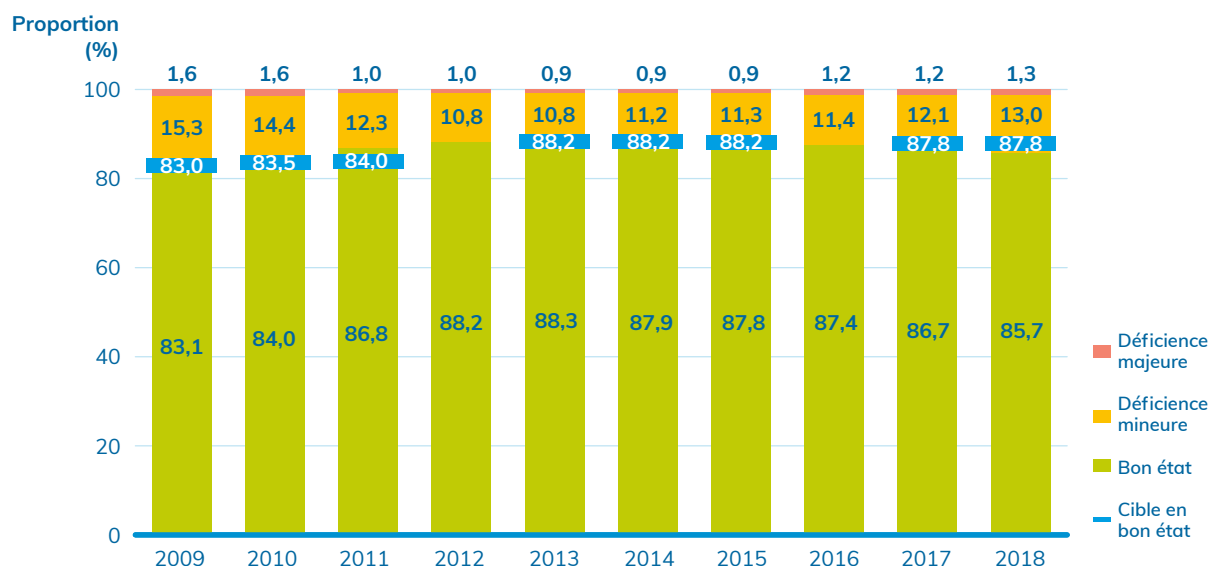
a. En 2012 et en 2016, les plans stratégiques ont été prolongés sans cible.

Chaussées du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur⁹

Pour le réseau routier faisant partie du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur, la proportion de chaussées en bon état se chiffrait à 85,7 % en 2018. Il s'agit d'une diminution de 1,0 point de pourcentage par rapport à la proportion observée en 2017. Tout comme pour le réseau routier supérieur, la longueur des travaux de réfection réalisés sur des chaussées déficientes n'a pas été suffisante pour contrer la dégradation naturelle du réseau, et donc pour maintenir la proportion de chaussées en bon état ciblée à 87,8 %.

- Le Ministère est responsable de l'entretien du réseau routier supérieur composé de 31 023 kilomètres d'autoroutes, de routes nationales, de routes régionales, de routes collectrices ainsi que de chemins d'accès aux ressources. Cela exclut donc les rues, les routes et les chemins locaux gérés par les municipalités, d'autres ministères ou Hydro-Québec. De plus, les bretelles, les voies de desserte et les chaussées en gravier ne sont pas considérées dans l'état des chaussées.
- Une chaussée en bon état présente un confort de roulement jugé acceptable pour une classe de routes donnée. Le seuil d'acceptabilité a été fixé de façon à assurer confort et sécurité aux usagers selon la classe de la route. Une chaussée déficiente présente un confort de roulement inapproprié. Cette déficience est jugée mineure ou majeure, selon le degré de dégradation de la chaussée. De façon générale, une intervention de surface est suffisante pour corriger une déficience mineure et une intervention en profondeur est requise en cas de déficience majeure.
- Le réseau stratégique en soutien au commerce extérieur appuie l'essentiel des échanges du Québec avec ses partenaires commerciaux et dessert la grande majorité de la population québécoise. Il est formé principalement d'autoroutes et de routes nationales, pour un total de 8 026 kilomètres. Même si sa longueur représente un peu plus du quart du réseau supérieur, le réseau stratégique en soutien au commerce extérieur dessert plus de 87 % de la population et soutient 91 % des emplois.

État des chaussées du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur^a

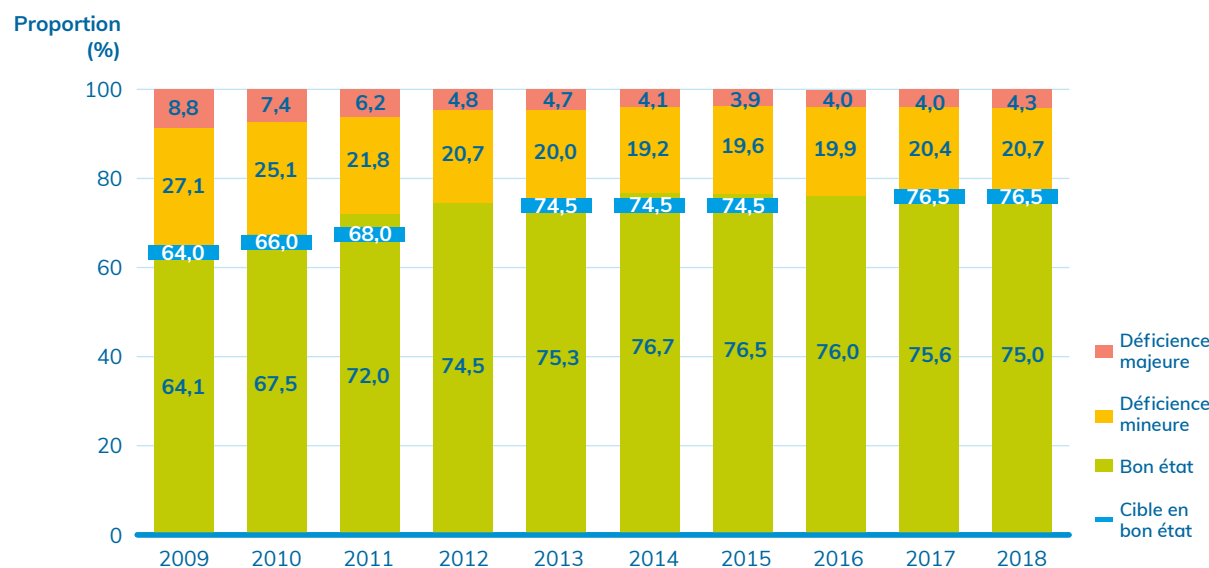


a. En 2012 et en 2016, les plans stratégiques ont été prolongés sans cible.

Chaussées hors réseau stratégique en soutien au commerce extérieur¹⁰

Pour le réseau routier qui ne fait pas partie du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur, la proportion de chaussées en bon état se chiffrait à 75,0 % en 2018. Il s'agit d'une diminution de 0,6 point de pourcentage par rapport à la proportion observée en 2017. Tout comme pour le réseau routier supérieur et le réseau stratégique en soutien au commerce extérieur, la longueur des travaux de réfection réalisés sur des chaussées défectueuses n'a pas été suffisante pour contrer la dégradation naturelle du réseau, et donc pour maintenir la proportion de chaussées en bon état ciblée à 76,5 %.

État des chaussées hors réseau stratégique en soutien au commerce extérieur^a



a. En 2012 et en 2016, les plans stratégiques ont été prolongés sans cible.

10. Le reste du réseau, appelé hors réseau stratégique en soutien au commerce extérieur, englobe 22 997 kilomètres de routes nationales, régionales, collectrices et d'accès aux ressources.

Indice d'état gouvernemental¹¹

Dans le cadre du Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures, les quatre indicateurs d'état de la chaussée déjà utilisés par le Ministère pour sa gestion interne, soit l'indice de rugosité international, l'orniérage, la fissuration et la susceptibilité au gel, ont été combinés en un seul indicateur : l'indice d'état gouvernemental. L'avantage de recourir à cette combinaison d'indicateurs consiste à mieux relier l'état de l'infrastructure aux besoins d'investissements pour la remettre en bon état.

Résultats de l'indice d'état gouvernemental des infrastructures

OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL		INDICE D'ÉTAT (%)			INDICE D'ÉTAT MÉDIAN
		ABC (très bon, bon et satisfaisant)	D (mauvais)	E (très mauvais)	
Chaussée du réseau supérieur	Selon le nombre	50	22	28	C

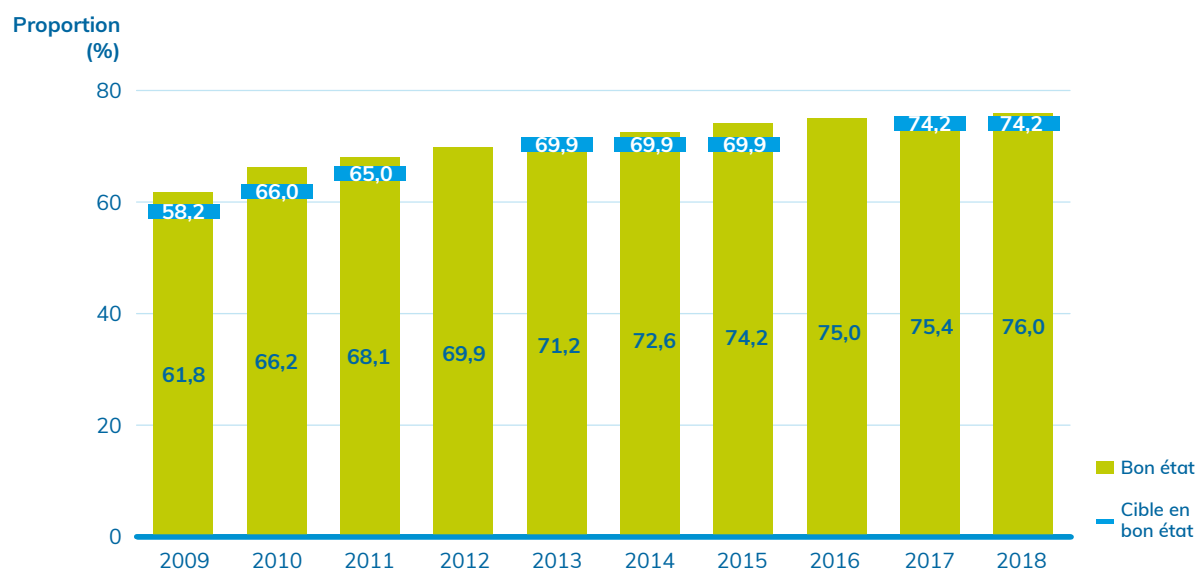
Structures du réseau routier supérieur

INDICATEUR	2017	2018		2019
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
2.2 Proportion des structures du réseau routier supérieur en bon état (%)	75,4	76,0	74,2 	74,2

Le réseau routier sous la responsabilité du Ministère comprend plus de 5 400 structures dont la longueur est de 4,5 mètres ou plus. Soixante-six pour cent de l'actif a été construit entre les années 1960 et 1980. Les travaux de réparation étant habituellement nécessaires 30 ans après la construction d'un ouvrage, les besoins actuels d'entretien et de réparation sont considérables.

Les résultats montrent que la remise en état du parc de structures amorcée en 2008 s'est poursuivie activement au cours de l'année 2018 sur le réseau supérieur. La proportion des structures en bon état sur le réseau routier supérieur a augmenté de 0,6 point de pourcentage par rapport à celle enregistrée en 2017. Depuis 2009, le nombre de structures en bon état a connu une augmentation de plus de 14 points de pourcentage.

Proportion des structures du réseau routier supérieur en bon état^a



a. En 2012 et en 2016, les plans stratégiques ont été prolongés sans cible.

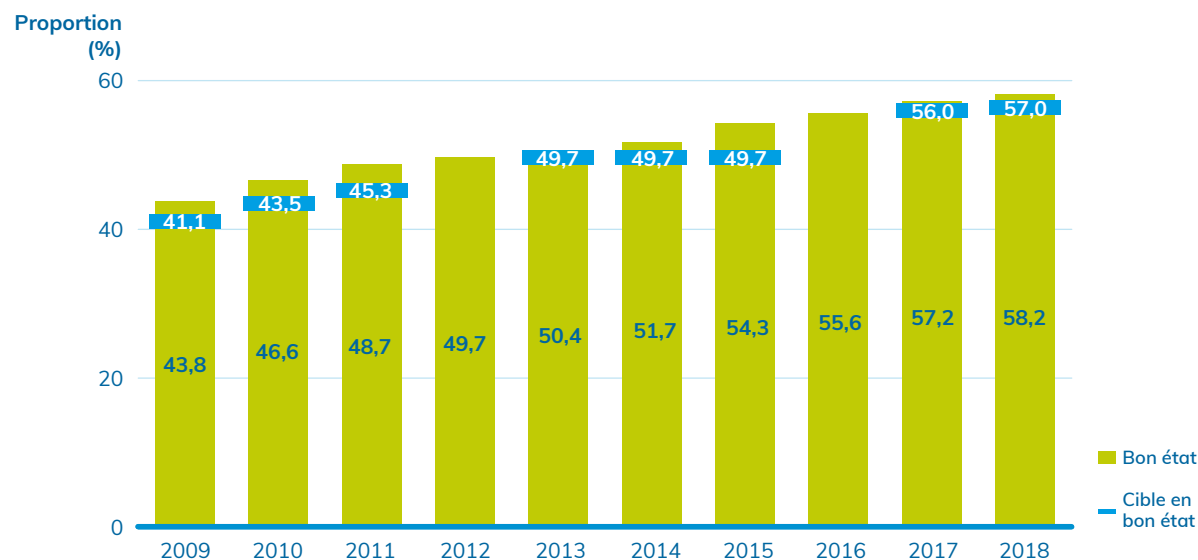
11. La lectrice ou le lecteur est invité à consulter le document *Les infrastructures publiques du Québec 2018-2028*, publié par le Secrétariat du Conseil du trésor, qui présente la définition de l'indice d'état gouvernemental ainsi que l'évolution de l'état des infrastructures selon cet indice et qui se trouve à l'adresse suivante : www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/18-19/fr/8-Infrastructures_publicques_du_Quebec.pdf.

Ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère en bon état¹²

INDICATEUR	2017	2018			2019
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
2.3 Proportion des ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère en bon état (%)	57,2	58,2	57	✓	58

En 2018, le nombre de ponts en bon état sur le réseau municipal sous la gestion du Ministère a connu une hausse de 1,0 point de pourcentage. Depuis 2009, une augmentation de plus de 14,4 points de pourcentage du nombre de structures en bon état a été enregistrée.

Proportion des ponts du réseau municipal en bon état^a



a. En 2012 et en 2016, les plans stratégiques ont été prolongés sans cible.

Indice d'état gouvernemental

La table de concordance établie afin de catégoriser l'état des structures en cinq niveaux comprend la proportion de structures en bon état et les données d'inspection. Cette combinaison de résultats permet de sélectionner les interventions les plus bénéfiques pour le réseau.

L'indicateur tient compte du nombre de structures et de la valeur de chacune des structures. Les résultats de l'indice indiquent un état moyen qui se situe aux niveaux « très bon », « bon » et « satisfaisant ». Les structures du réseau supérieur (4,5 mètres et plus) ayant une valeur importante ont un effet significatif sur le résultat global de l'indice d'état gouvernemental lorsqu'elles sont en mauvais (D) ou en très mauvais (E) état.

12. En 2018, 4 265 ponts du réseau municipal sont sous la gestion du Ministère, soit 19 de plus qu'en 2017.

Résultats de l'indice d'état gouvernemental des infrastructures

OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL		INDICE D'ÉTAT (%)			INDICE D'ÉTAT MÉDIAN
		ABC (très bon, bon et satisfaisant)	D (mauvais)	E (très mauvais)	
Structures du réseau supérieur (4,5 mètres et plus)	Selon le nombre	76	7	17	C
	Selon la valeur	53	8	39	C
Ponts du réseau municipal	Selon le nombre	58	8	34	C
	Selon la valeur	58	8	34	C

Aide à la voirie locale

Le Ministère a accordé une aide de 215 millions de dollars en 2018-2019 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale et une aide de 39 375 dollars pour le volet Amélioration de la sécurité du Programme d'aide aux passages à niveau municipaux. Pour la réfection des ouvrages d'art municipaux, aucune aide n'a été accordée en 2018-2019.

► Objectif 3 Optimiser l'utilisation du réseau routier par une gestion intégrée de la circulation et la diffusion de l'information routière

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
3.1 Adoption et mise en œuvre d'un plan québécois des systèmes de transport intelligents	Adoption	Mise en œuvre	Mise en œuvre	✓	Mise en œuvre

En 2018-2019, le Ministère a amorcé les travaux de mise en œuvre du Plan québécois des systèmes de transport intelligents. Celui-ci propose une architecture de l'intégration des nouvelles technologies de l'information et des communications¹³ et un plan de déploiement adaptés aux besoins du Québec pour les 10 prochaines années. Les fondements de ce plan ont été repris dans le Cadre d'intervention en systèmes de transport intelligents de la Politique de mobilité durable – 2030. Une somme de 20 millions de dollars de crédits budgétaires supplémentaires lui est allouée pour la période 2018-2023.

En juin 2018, le modèle de gouvernance a été présenté lors d'une activité de lancement regroupant les organisations partenaires ayant participé à l'élaboration du plan. De plus, le premier comité de déploiement a été mis en place, soit celui portant sur les véhicules autonomes et connectés.

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
3.2 Adoption et mise en œuvre d'un plan intégré de vidéosurveillance du réseau routier supérieur	Élaboration d'une première version	Élaboration d'une seconde version et mise en œuvre	Mise en œuvre	✓	Mise en œuvre

La seconde version du Plan intégré de vidéosurveillance du réseau routier supérieur, qui prévoit l'ajout de nouvelles caméras et la prise en considération du remplacement des caméras existantes, a été déposée le 29 mars 2019. Le plan de déploiement débutera officiellement en 2019-2020 et s'effectuera sur une durée de 5 ans pour les directions générales territoriales et de 10 ans pour la Direction générale principale de la région métropolitaine de Montréal. La mise en œuvre a tout de même débuté au cours de l'exercice 2018-2019, alors que 20 caméras ont été remplacées et que 23 nouvelles caméras ont été installées sur 13 nouveaux sites ou sur des sites existants.

13. Ces nouvelles technologies ont pour but d'améliorer la sécurité et l'efficacité du système de transport. Les systèmes de transport intelligents incluent un vaste éventail de systèmes et de technologies de traitement de l'information et de communication, par exemple des ordinateurs, des capteurs, des dispositifs électroniques, des technologies de communication et des stratégies de gestion.

► Objectif 4 Assurer la mobilité durable dans les transports

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
4.1 Adoption et mise en œuvre d'une politique de la mobilité durable	En processus d'adoption	Adoption et mise en œuvre	Mise en œuvre	✓	Mise en œuvre

La Politique de mobilité durable – 2030 a été dévoilée le 17 avril 2018. Elle est accompagnée du Plan d'action 2018-2023, le premier, qui est le fruit de la collaboration de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux. De plus, 11 cadres d'intervention sectoriels comportant également un plan d'action 2018-2023 viennent appuyer son déploiement. Ces documents proposent un ensemble de mesures afin d'atteindre les 10 cibles de la politique.

En impliquant les partenaires et les membres de la société civile par la mise en place d'un comité de suivi, le ministre des Transports a annoncé le 25 janvier 2019 qu'il passait à l'action dans le déploiement de la politique. Le lancement des travaux du Chantier sur le financement de la mobilité, dont l'objectif est de proposer des pistes d'amélioration visant la pérennisation des sources de financement, a également été annoncé.

Parallèlement, l'an 1 de la mise en œuvre de la politique a déjà permis la concrétisation de quelques mesures telles que :

- ➔ l'allégement des modalités de gestion des programmes d'aide à la voirie locale;
- ➔ le rehaussement de l'aide aux services de transport adapté;
- ➔ le Programme d'aide au développement du transport collectif pluriannuel et bonifié;
- ➔ la simplification du Programme de réduction des tarifs aériens et de ses modalités d'admissibilité ainsi que le nouveau Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales.

Soutien au transfert modal et à l'implantation de projets intermodaux

En mai 2018, le Conseil du trésor autorisait le Ministère à verser à la Société du chemin de fer de la Gaspésie une aide financière d'un montant maximal de 700 000 dollars permettant l'aménagement, dans la municipalité de Nouvelle, d'un centre de transbordement intermodal, aujourd'hui opérationnel, connecté au chemin de fer de la Gaspésie.

Entretien et réhabilitation du réseau ferroviaire

Un montant de 100 millions de dollars, annoncé en mai 2017, a été réservé afin de réhabiliter le réseau ferroviaire de Matapédia à Gaspé. Le projet se réalise simultanément sur les trois tronçons suivants :

- ➔ de Matapédia à Caplan : un dossier d'affaires a été approuvé;
- ➔ de Caplan à Port-Daniel-Gascons : un dossier d'affaires est en cours d'élaboration;
- ➔ de Port-Daniel-Gascons à Gaspé : un dossier d'opportunité sera réalisé.

Afin de permettre le prolongement du réseau du chemin de fer Québec Central jusqu'à Vallée-Jonction, le Ministère s'est engagé à poursuivre les investissements. D'ici 2020, plusieurs travaux d'envergure sont prévus, dont le remplacement de ponceaux, le remplacement et la réfection de ponts, des travaux de voie et la réfection de passages à niveau.

► Objectif 5 Contribuer à l'essor du transport aérien régional

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
5.1 Nombre de jours par semaine où des vols directs en direction des grands centres sont offerts en région	3,4	3,4	3,5	↗	3,5

En moyenne, les citoyennes et citoyens ont accès aux grands centres urbains de Québec et de Montréal au moyen d'un vol en direction de ceux-ci à raison de 3,4 jours par semaine en 2018-2019. Ce résultat est légèrement en deçà du niveau d'accessibilité, qui a été fixé à 3,5 jours par semaine, mais semblable à celui obtenu l'année précédente.

Afin d'améliorer l'offre de services en région, le Ministère a annoncé son intention de mettre en place le Programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales, comme prévu dans la Politique de mobilité durable – 2030. Le nouveau programme permet entre autres de partager les risques liés au lancement ou à l'amélioration de dessertes aériennes. De plus, le programme visera à soutenir la promotion des services aériens, à évaluer le potentiel de développement d'un marché et à planifier les activités des entreprises de transport aérien, telles que la réalisation de plans d'affaires.

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
5.2 Niveau des tarifs aériens régionaux (taux variant entre 0 et 1) ^a	–	–	≤ 0,5	–	≤ 0,5

a. Le niveau des tarifs aériens régionaux correspond à un degré d'abordabilité basé sur un comparatif des tarifs aériens intérieurs publiés par Statistique Canada. L'indice s'étend entre 0 et 1 et toute valeur inférieure ou égale à 0,5 laisse présager des tarifs généralement abordables. Toutefois, un comparatif entre le tarif aérien moyen en vigueur pour les liaisons aériennes régionales au Québec avec le tarif aérien pour des vols intérieurs au Canada publié par Statistique Canada n'était pas approprié puisque l'échantillonnage et la méthodologie utilisée sont différents.

Pour l'exercice 2018-2019, le tarif aérien moyen au Québec est de 490 dollars incluant les taxes et les autres frais pour un aller simple sur des liaisons régionales vers les grands centres urbains du Québec ou des liaisons entre communautés éloignées. Ce tarif représente une baisse de 14 % par rapport à celui calculé en 2017-2018.

À la suite du Sommet sur le transport aérien régional tenu en février 2018, certains transporteurs aériens ont été conscientisés sur la problématique des tarifs élevés sur les liaisons aériennes régionales et ont revu leur structure tarifaire, ce qui a engendré une baisse des tarifs. Au cours de la dernière année, les résidents des régions éloignées du Québec ont profité de la bonification du Programme de réduction des tarifs aériens qui a permis de rendre le transport aérien plus abordable.

INDICATEUR	2017	2018			2019
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
5.3 Proportion des chaussées aéroportuaires asphaltées en bon état (%)	50	58	58	✓	62

La proportion des chaussées en bon état a augmenté de huit points de pourcentage. Cette amélioration s'explique par la réalisation de travaux majeurs à l'aéroport de L'Isle-aux-Grues.

AXE 2 / Sécurité

► Objectif 6 Contribuer à réduire les accidents mortels et graves

INDICATEUR	2017	2018			2019
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
6.1 Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels et graves impliquant un véhicule routier ^a	0	2,4	≥ 6	➡	≥ 9

a. Par rapport à la moyenne triennale 2014-2016.

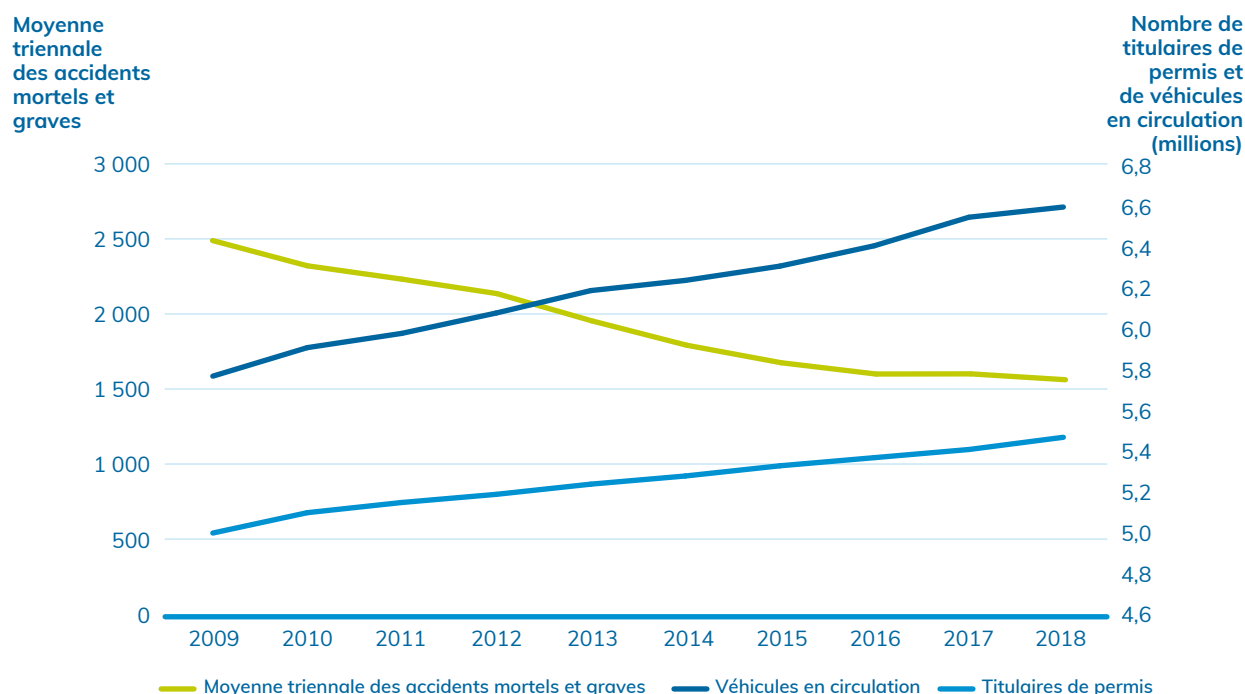
La moyenne triennale des accidents mortels et graves pour la période 2016-2018 a diminué de 2,4 % avec 1 564 accidents, comparativement à 1 602 pour la période 2014-2016. En revanche, le nombre de titulaires de permis et de véhicules en circulation sur l'ensemble du réseau routier québécois est en hausse pour l'année 2018.

Le bilan des accidents mortels a légèrement augmenté au cours de l'année 2018 par rapport à celui de l'année précédente. Par contre, celui des accidents graves a diminué. En effet, il y a eu 339 accidents mortels et 1 187 accidents graves, ce qui représente une augmentation de 7 accidents mortels et une diminution de 86 accidents graves, en comparaison avec l'année 2017.

À l'égard de la sécurité routière, le Ministère a notamment procédé à la correction de huit sites à potentiel d'amélioration. Ces sites de dimensions restreintes ont été le lieu d'un accident mortel, d'accidents graves ou d'un nombre anormalement élevé d'accidents pouvant être réduit de manière significative par une intervention sur l'infrastructure.

Par ailleurs, pour atteindre la cible de réduction fixée, de nouvelles mesures seront adoptées afin d'améliorer le bilan routier des prochaines années. Par exemple, la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030 permettra d'intégrer notamment la Vision zéro comme stratégie de référence en sécurité routière et de mettre en œuvre des moyens d'action pour des routes et des abords de route plus sécuritaires. Également, un plan d'action en sécurité routière portant sur le volet des infrastructures a été élaboré et comporte des mesures destinées à améliorer la sécurité sur les routes.

Moyenne triennale des accidents mortels et graves impliquant un véhicule routier par rapport au nombre de véhicules en circulation et de titulaires de permis



INDICATEUR	2017	2018			2019
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
6.2 Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels et graves impliquant un piéton ou un cycliste avec un véhicule routier ^a	-1,1	2,2	≥ 3	🏆	≥ 5

a. Par rapport à la moyenne triennale 2014-2016.

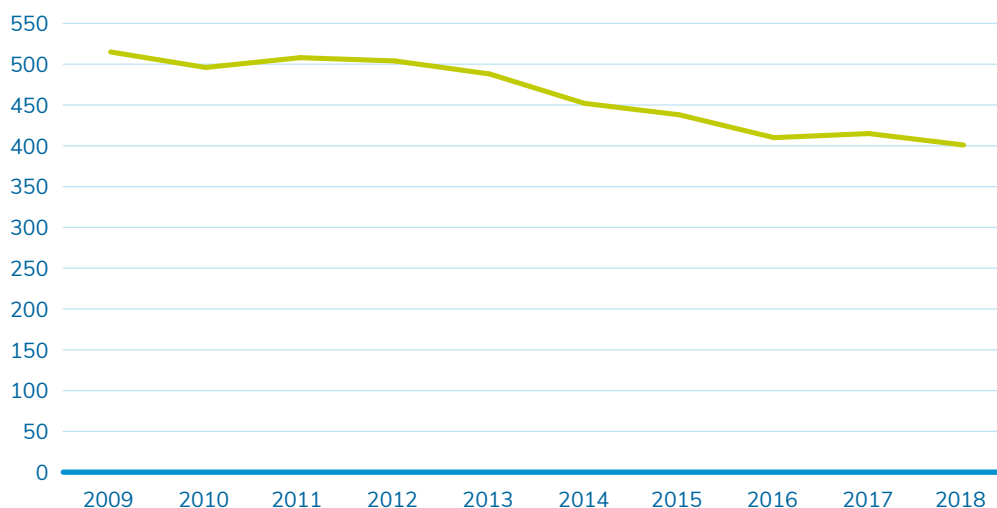
La moyenne triennale des accidents mortels et graves impliquant un piéton ou un cycliste en 2016-2018 a diminué de 2,2 % avec 401 accidents mortels et graves comparativement à 410 en 2014-2016.

Le bilan des accidents mortels et graves impliquant un piéton ou un cycliste a diminué au cours de l'année 2018 par rapport à l'année précédente. En effet, il y a eu 80 accidents mortels et 311 accidents graves impliquant un piéton ou un cycliste, ce qui représente une légère augmentation de 1 accident mortel, mais une diminution de 24 accidents graves en comparaison des données de 2017.

De nouvelles mesures ont été adoptées afin d'améliorer le bilan routier des piétons et cyclistes pour les prochaines années. La Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions a été sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 18 avril 2018.

Moyenne triennale des accidents mortels et graves impliquant un piéton ou un cycliste

Moyenne
triennale
des accidents
mortels et
graves



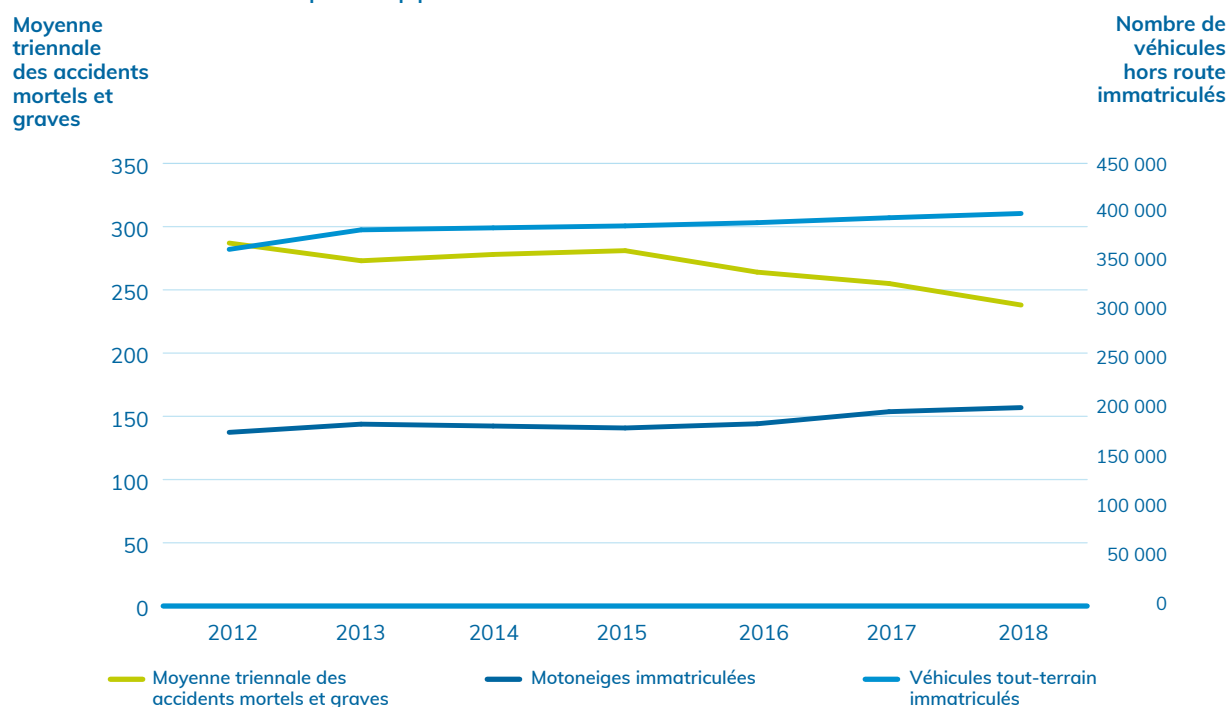
INDICATEUR	2017	2018			2019
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
6.3 Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels et graves impliquant une motoneige ou un véhicule tout-terrain ^a	3,7	9,8	≥ 2	✓	≥ 3

a. Par rapport à la moyenne triennale 2014-2016.

La cible de réduction de la moyenne triennale des accidents mortels et graves impliquant une motoneige ou un véhicule tout-terrain en 2016-2018 a été dépassée avec une baisse de 9,8 %, soit une moyenne triennale de 238 accidents mortels et graves comparativement à 264 en 2014-2016.

Toutefois, le nombre d'accidents mortels impliquant un véhicule hors route a augmenté au cours de l'année 2018 par rapport à celui observé l'année précédente, alors que le nombre d'accidents graves a connu une baisse. En effet, il y a eu 51 accidents mortels et 193 accidents graves, ce qui représente une hausse de 8 accidents mortels et une baisse de 17 accidents graves en comparaison aux nombres observés en 2017. Il faut souligner que 2015 a été l'année qui a connu le plus d'accidents de véhicules hors route depuis les sept dernières années, ce qui augmente la moyenne triennale.

Moyenne triennale des accidents mortels et graves impliquant une motoneige ou un véhicule tout-terrain par rapport au nombre de véhicules hors route immatriculés



Sécurité du réseau ferroviaire

Le Ministère veille à la sécurité du réseau ferroviaire de compétence provinciale en collaboration avec l'industrie ferroviaire, et ce, par la réalisation d'inspections et d'enquêtes et par l'amélioration du cadre législatif et réglementaire. Le 26 mars 2019, il a transmis à Transports Canada le plan d'inspection 2019-2020 qu'il devra réaliser conformément à l'entente signée entre les gouvernements fédéral et provincial.

ORIENTATION 2

Préserver l'environnement

AXE 3 / Électrification des transports et lutte contre les changements climatiques

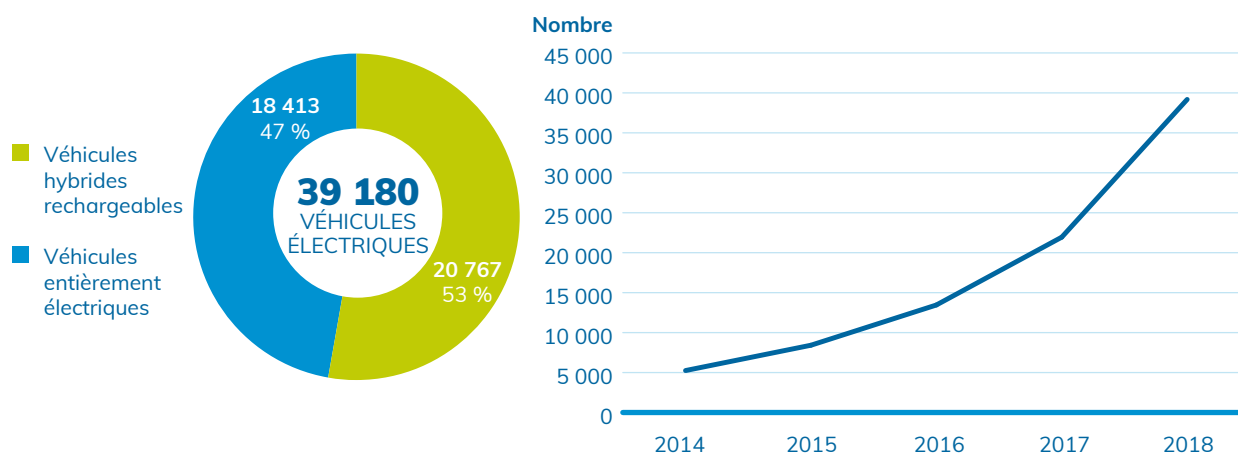
► Objectif 7 Soutenir l'électrification des transports

INDICATEUR	2017	2018		2019
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
7.1 Nombre de véhicules électriques en circulation sur les routes du Québec ^a	21 944	39 180	40 000 🏆	65 000

a. Les résultats présentés correspondent aux résultats de la dernière année civile (au 31 décembre) alors terminée. La cible de 100 000 véhicules électriques en circulation sur les routes du Québec qui est visée à l'horizon 2020 ne pourra être mesurée qu'à partir de l'exercice financier 2020-2021.

L'importance du nombre de véhicules électriques immatriculés au Québec reste marginale comparativement à l'ensemble du parc de véhicules légers, qui compte plus de cinq millions de véhicules. Cependant, le nombre de véhicules électriques – qu'ils soient entièrement électriques ou hybrides rechargeables – immatriculés au Québec ne cesse d'augmenter, et ce, dans toutes les régions. Au 31 décembre 2018, 39 180 véhicules électriques étaient en circulation sur les routes du Québec, soit une augmentation de 79 % comparativement aux données enregistrées l'année précédente. La part du Québec dans l'ensemble des 93 091 véhicules électriques du Canada demeure importante, avec une proportion de 42,1 %, ce qui est nettement supérieur au poids de la population du Québec dans la fédération (22,6 %). Au Québec, la proportion de véhicules entièrement électriques demeure moins importante que celle des véhicules hybrides rechargeables, mais à la hausse.

Répartition et évolution des véhicules électriques en circulation sur les routes du Québec



Afin d'accélérer l'atteinte de la cible, le Ministère a poursuivi ses activités de promotion des véhicules électriques, dont la participation à des salons et à des activités d'essais routiers de véhicules électriques. De plus, une série de 10 chroniques portant sur l'écoconduite et les véhicules électriques a été diffusée sur les médias sociaux et a été produite dans le cadre de l'émission *Pilote Académie* diffusée au printemps 2018 sur la chaîne TVA.

Les véhicules électriques peuvent circuler sur plusieurs voies réservées du réseau supérieur (tronçons des autoroutes 740 et 440 à Québec; 15 à Montréal et Laval; 25 à Terrebonne et Laval; et 20 à Montréal ainsi qu'une partie des routes 116 et 132 à Lévis et 112 à Longueuil et Saint-Lambert). En 2018-2019, huit nouvelles voies réservées sur le réseau supérieur ont été analysées afin d'évaluer si les concepts d'aménagement permettraient la circulation des véhicules électriques. Également, l'accès gratuit aux véhicules électriques sur plusieurs traversiers est resté effectif. Le projet pilote visant à permettre le passage gratuit des véhicules électriques aux ponts à péage de l'autoroute 25 et de l'autoroute 30 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.

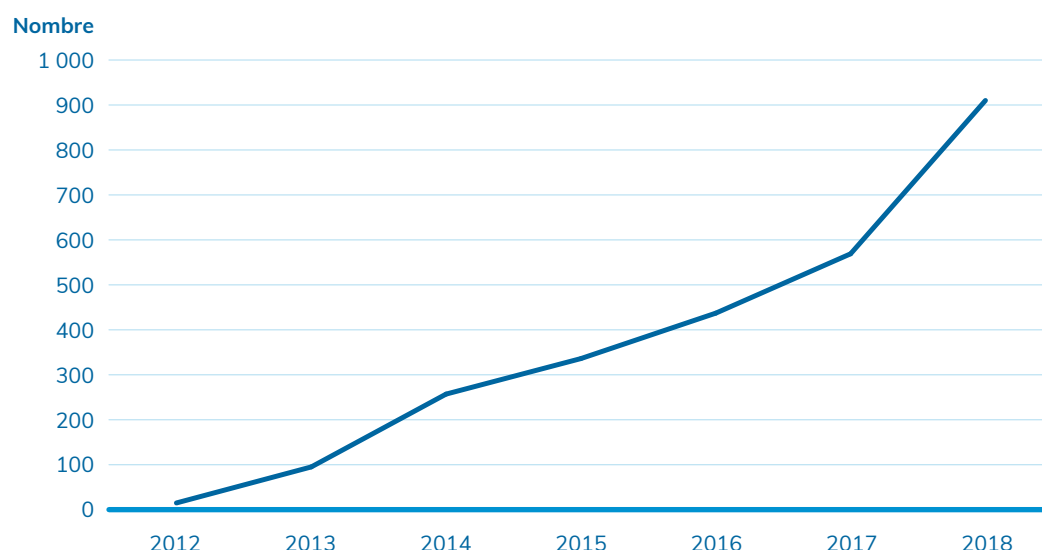
En 2018-2019, le Ministère a contribué à l'installation de neuf bornes de recharge rapide (niveau 3) dans des villages-relais et sites stratégiques. Sept de ces bornes étaient en service au 31 mars 2019, les deux autres installations seront terminées en 2019-2020. Ces bornes s'intègrent au réseau du Circuit électrique, qui compte 1 790 bornes au 31 mars 2019 (1 626 bornes de niveau 2 et 164 bornes rapides).

INDICATEUR	2017	2018			2019
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
7.2 Nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le parc gouvernemental ^a	569	910	600	✓	800

a. Les résultats présentés correspondent aux résultats de la dernière année civile terminée au 31 décembre. La cible de 1 000 véhicules électriques dans le parc gouvernemental qui est visée à l'horizon 2020 ne pourra être mesurée qu'à partir de l'exercice financier 2020-2021.

Le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 comprend une mesure visant à pourvoir le parc automobile gouvernemental de 1 000 véhicules électriques d'ici 2020. Au 31 décembre 2018, le parc automobile gouvernemental comptait 910 véhicules électriques ou hybrides rechargeables en circulation, ce qui représente une augmentation de 60 % par rapport au nombre relevé au 31 décembre 2017.

Nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le parc gouvernemental au 31 décembre



► Objectif 8 Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
8.1 Réduction des émissions de gaz à effet de serre en transport (kt éq. CO ₂ ^a)					
→ Transport collectif et alternatif ^b	50	71	25	✓	23
→ Transport intermodal ^c	3	27	165	⚠	250
→ Transport maritime, ferroviaire et aérien ^c	29	40	95	⚠	135
→ Transport routier des marchandises (Écocamionnage)	255	309	275	✓	325

- a. Les émissions de gaz à effet de serre en transport sont exprimées en milliers de tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone.
- b. La cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre a été établie exclusivement à partir de la somme du Fonds vert disponible annuellement dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques pour le financement du volet concernant l'aide à l'amélioration des services de transport en commun du Programme d'aide au développement du transport collectif. La cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre est en diminution pour le transport collectif et alternatif. Cela s'explique par l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc de véhicules légers d'année en année. Puisque le taux moyen de consommation de carburant du parc s'améliore, le même transfert modal de l'automobile vers le transport en commun donne un potentiel moindre de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- c. Les cibles ont été établies en 2013 lors de l'élaboration du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Celles-ci sont basées sur la performance passée de ces programmes et sur le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre des projets pouvant faire l'objet d'une aide financière en fonction des budgets disponibles jusqu'en 2020. Dans les faits, les budgets alloués à ces programmes ont été moins élevés que ceux prévus lors de l'établissement des cibles. Par ailleurs, les variations à la baisse du coût du pétrole ont un impact sur l'atteinte des cibles.

Transport collectif et alternatif

Le Programme d'aide au développement du transport collectif a permis de soutenir financièrement les autorités organisatrices de transport en commun dans leurs efforts pour accroître l'offre de services. Selon les données prévisionnelles de 2018, l'offre de services de transport en commun aurait augmenté de 36,2 % entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2018, ce qui aurait contribué à un accroissement de l'achalandage de 22,7 %. On estime que cette hausse aurait permis l'évitement de l'émission de 69,1 kilotonnes de gaz à effet de serre¹⁴.

Une somme a été virée du Fonds vert vers le Fonds des réseaux de transport terrestre en 2018-2019 pour le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes afin de financer des projets en transport collectif ayant une incidence directe sur les émissions de gaz à effet de serre¹⁵. Pour 2018-2019, le total des dépenses pour ces projets, réalisées dans le cadre de ce programme, est de 316 millions de dollars. De ce montant, une somme de 77 millions de dollars provenait du Fonds vert. On estime la réduction des émissions de gaz à effet de serre associée à ces projets à 72,6 kilotonnes¹⁶, dont 1,6 kilotonne peut être additionnée aux résultats du Programme d'aide au développement du transport collectif.

Transport intermodal

En 2018-2019, aucun projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'a été approuvé dans le cadre du Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal puisqu'il était en processus de renouvellement.

Une réduction annuelle de près de 27,3 kilotonnes, dont plus de 7,4 kilotonnes au Québec, est estimée pour les projets en activité depuis le lancement du programme.

14. Ce résultat ne peut pas être entièrement attribué au financement par le Fonds vert. En effet, les budgets 2017-2018 et 2018-2019 ont permis de bonifier le programme, ce qui a un effet sur les résultats.

15. Il s'agit de projets qui contribuent à une réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la situation avant leur réalisation, soit des projets permettant d'augmenter l'offre de services en transport collectif, de favoriser la hausse de l'achalandage, d'acquiescer des autobus plus écoénergétiques et de favoriser une circulation plus fluide de ces derniers.

16. Ce résultat est présenté à titre indicatif uniquement. Il ne peut pas être entièrement additionné à celui du Programme d'aide au développement du transport collectif afin que les émissions de gaz à effet de serre réduites ou évitées ne soient pas comptabilisées deux fois. Par ailleurs, la méthodologie utilisée dans certains cas, basée sur une approche par projet, fait en sorte que le résultat ne peut pas être comparé à celui du Programme d'aide au développement du transport collectif, car la méthodologie de ce dernier s'appuie plutôt sur les données de la hausse de services et de la hausse de l'achalandage de l'ensemble du Québec.

Efficacité du transport maritime, ferroviaire et aérien

En 2018-2019, aucun projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'a été approuvé dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire, car celui-ci était en processus de renouvellement.

Le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'un projet est estimé annuellement. Ce potentiel est remplacé par le résultat final lorsqu'il est obtenu par le Ministère. Il s'est avéré que certains projets ont eu un résultat final sous les prévisions, expliquant que le résultat de 2018-2019 est inférieur à 2017-2018.

Une réduction annuelle de plus de 40,3 kilotonnes, dont près de 25,4 kilotonnes au Québec, est estimée en 2018-2019 pour les projets en activité depuis le lancement du programme.

Efficacité énergétique et utilisation de carburant de remplacement en transport routier des marchandises

En 2018-2019, le Ministère a approuvé, dans le cadre du Programme d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport routier des marchandises (Écocamionnage), 1 089 demandes concernant l'acquisition de 8 209 équipements et technologies. Par ailleurs, 3 projets d'homologation et 2 projets de logistique ont également été approuvés, pour un total de 1 094 demandes. Une réduction des émissions de gaz à effet de serre de plus de 308,7 kilotonnes annuellement est estimée à partir des équipements et technologies subventionnés et considérés comme opérationnels en 2018-2019¹⁷.

Autres mesures

Dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le Ministère a mis en œuvre d'autres mesures qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans une perspective de reddition de comptes rigoureuse, un résultat quantifié et crédible ne peut pas être produit dans certains cas pour différentes raisons, notamment :

- ➔ l'indisponibilité, à coût raisonnable, de données fiables, de qualité et en quantité suffisante;
- ➔ la difficulté d'isoler les retombées du programme ou de la mesure de celles des interventions et de facteurs externes.

Dans d'autres cas, le programme ou la mesure vise à tester de nouvelles technologies. Si les projets soutenus se révèlent concluants et que ces technologies sont utilisées progressivement à plus grande échelle, une réduction des émissions de gaz à effet de serre pourra être calculée dans la mesure où le Ministère dispose des données nécessaires.

► Objectif 9 Renforcer la résilience des infrastructures de transport aux changements climatiques

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
9.1 Nombre de projets en adaptation aux changements climatiques, en cours ou terminés	21	23	23	✓	27

En 2018-2019, le Ministère a poursuivi les travaux de recherche afin de documenter les impacts des changements climatiques sur les infrastructures de transport et leur accès. Ces travaux permettent également d'expérimenter des solutions d'adaptation et d'en faire le suivi, et ce, autant dans le nord que dans le sud du Québec. Des projets de recherche ont été démarrés, visant à contribuer au développement de nouveaux critères de conception des ouvrages de protection côtière qui prennent en compte les changements climatiques.

17. Les réductions de gaz à effet de serre liées à l'acquisition des ordinateurs de bord subventionnés pour les années 2015-2016 et antérieures, représentant près de 25,9 kilotonnes, sont exclues du total en 2018-2019 puisque la vie utile de ce type de technologie est de trois ou quatre ans.

ENJEU 2

LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE
ET LA SAINE GESTION DES FONDS PUBLICS

ORIENTATION 3

Consolider l'expertise et accroître la performance

AXE 4 / Expertise

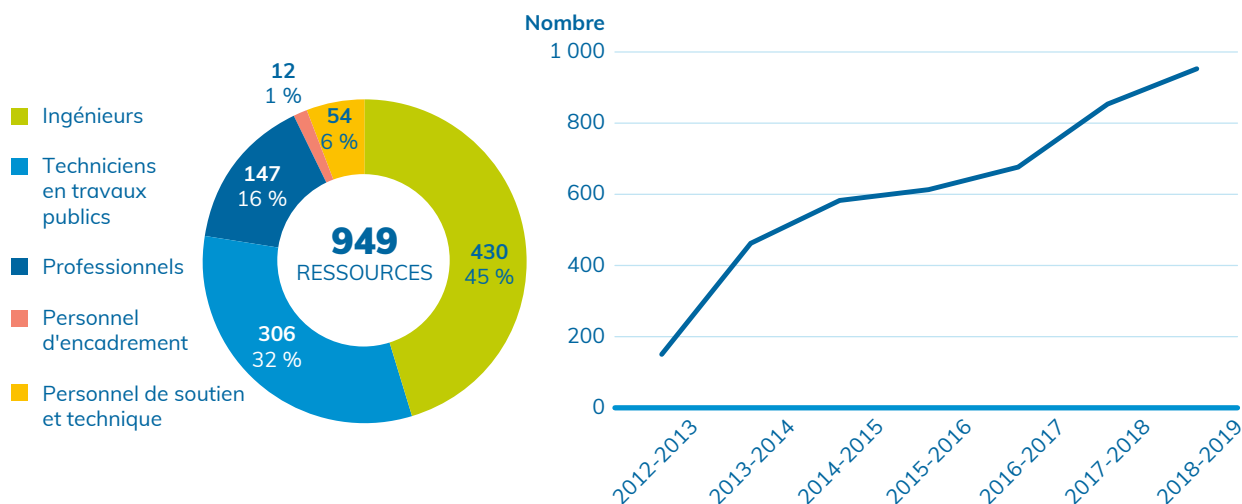
► Objectif 10 Détenir l'expertise nécessaire à la prise en charge des fonctions clés du Ministère

Le Conseil du trésor a autorisé, à compter de l'exercice 2012-2013, l'ajout graduel d'un maximum de 970 équivalents temps complet d'ici 2018-2019 afin de soutenir le Ministère dans sa volonté de rehausser son expertise, de prévenir et de détecter la collusion et ainsi de rendre imputables les entreprises avec lesquelles il est engagé sur une base contractuelle.

INDICATEUR	2017-2018		2018-2019						2019-2020	
	RÉSULTAT		RÉSULTAT		CIBLE		DEGRÉ D'ATTEINTE		CIBLE FINALE	
	Res- sources %	Res- sources	%	Res- sources	%	Res- sources	%	Res- sources	%	Res- sources
10.1 Taux d'affectation des 970 ressources nécessaires au renforcement de l'expertise (% [total des ressources affectées])	88	851	98	949	100	970			100	970

Au 31 mars 2019, 949 ressources ont été affectées au renforcement de l'expertise. De cet effectif, 45 % des ressources sont des ingénieurs et 32 %, des techniciens en travaux publics. Toutes les actions ont été mises en œuvre afin de pourvoir la totalité des postes autorisés en 2018-2019, soit 970 postes. Toutefois, le contexte de pénurie de main-d'œuvre et du marché du travail concurrentiel ont rendu plus difficiles l'attraction et le recrutement de nouveaux employés, particulièrement pour la main-d'œuvre qualifiée dans certaines régions. Le Ministère poursuit l'ensemble des activités d'attraction déployées sur tout le territoire (ententes avec les établissements d'enseignement, activités promotionnelles, etc.) et la dotation en personnel des postes devenus vacants à la suite de départs volontaires (mutations, démissions, retraites).

Répartition et évolution des ressources affectées au renforcement de l'expertise



Répartition des ingénieurs selon le nombre d'années d'expérience

ANNÉES D'EXPÉRIENCE	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Ingénieurs stagiaires	8 %	9 %	10 %
De 0 à 2 ans	15 %	14 %	11 %
De 3 à 5 ans	14 %	14 %	13 %
De 6 à 10 ans	17 %	18 %	22 %
Plus de 10 ans	46 %	45 %	44 %

Évolution de la proportion des employés réguliers embauchés^a selon l'âge par catégorie d'emploi au 31 mars

CATÉGORIE	2016-2017				2017-2018				2018-2019			
	35 ans et moins	De 36 à 45 ans	De 46 à 55 ans	56 ans et plus	35 ans et moins	De 36 à 45 ans	De 46 à 55 ans	56 ans et plus	35 ans et moins	De 36 à 45 ans	De 46 à 55 ans	56 ans et plus
Personnel d'encadrement ^b	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Professionnels	57 %	32 %	8 %	3 %	52 %	31 %	16 %	1 %	50 %	30 %	18 %	2 %
Ingénieurs	70 %	26 %	4 %	0 %	68 %	17 %	10 %	5 %	67 %	17 %	10 %	6 %
Techniciens en travaux publics	65 %	24 %	10 %	1 %	48 %	33 %	14 %	5 %	49 %	33 %	14 %	4 %
Personnel de soutien et technique	49 %	28 %	22 %	1 %	34 %	39 %	18 %	9 %	34 %	36 %	19 %	11 %
Ouvriers	29 %	43 %	21 %	7 %	23 %	26 %	34 %	17 %	28 %	26 %	31 %	15 %
TOTAL	55 %	29 %	14 %	2 %	37 %	29 %	23 %	11 %	38 %	28 %	23 %	11 %

a. Exclut les membres du personnel recrutés par mutation ou promotion.

b. Au cours des trois dernières années, aucun employé de la catégorie du personnel d'encadrement n'a été embauché.

INDICATEUR	2017-2018		2018-2019				2019-2020	
	RÉSULTAT		RÉSULTAT		CIBLE		DEGRÉ D'ATTEINTE	
	Res- sources %	Res- sources %	Res- sources %	Res- sources %	Res- sources %	Res- sources %	CIBLE FINALE %	Res- sources %
10.2 Proportion des travaux réalisés par des ressources internes (% [+ nouvelles ressources affectées])								
→ Surveillance des travaux routiers (% de la valeur des projets totaux)	40		36		38		↗	40
→ Préparation des projets (% de la valeur des projets totaux)	62	+141	64	+101	64	+169 ^a	✓ ↗	65
→ Inspections générales des structures (% de mètres carrés des structures inspectées)	74		74		80		↗	80

a. La cible initiale de 169 postes était basée sur une projection des besoins élaborée dans le cadre de discussions avec le Secrétariat du Conseil du trésor afin d'obtenir des ressources additionnelles, lesquelles n'ont finalement pas été autorisées en totalité. La cible de distribution liée au Plan d'actions concertées pour renforcer la lutte contre la collusion et la corruption de 2018-2019 est de 99.

La proportion des travaux routiers surveillés par des ressources internes est de 36 %, soit 2 points de pourcentage sous la cible de 38 %. La valeur des travaux routiers surveillés par des ressources internes a atteint près de 445 millions de dollars, comparativement à 346 millions de dollars l'année précédente. Lorsqu'il est exprimé en nombre de projets, le résultat pour ce même indicateur correspond à 49 %.

La proportion des travaux préparés par des ressources internes est de 64 % et a donc atteint la cible. La valeur des travaux préparés par des ressources internes a atteint près de 777 millions de dollars, comparativement à 536 millions de dollars l'année précédente. Lorsqu'il est exprimé en nombre de projets, le résultat pour cet indicateur correspond à 77 %.

La proportion des inspections générales des structures effectuées par des ressources internes a atteint 74 % en 2018-2019, sur une cible de 80 %, comparativement à 74 % en 2017-2018. En 2018, ce sont 1 567 133 mètres carrés de surface de structures qui ont été inspectés par des ressources internes, sur un total de 2 111 089 mètres carrés inspectés, comparativement à 1 435 328 mètres carrés sur un total de 1 933 872 mètres carrés l'an dernier. En dépit du résultat similaire, la capacité interne de réalisation des inspections a néanmoins augmenté par rapport à celle observée l'an dernier.

Au cours de l'année 2018-2019, 101 postes liés au Plan d'actions concertées pour renforcer la lutte contre la collusion et la corruption ont été pourvus au sein de différentes unités administratives du Ministère. À la suite d'une phase d'intégration dans leur nouveau milieu de travail, les personnes qui occupent ces postes auront atteint leur plein rendement au cours de l'année suivante, contribuant ainsi à consolider les résultats en renforcement de l'expertise. Il est prévu que quelques postes dont le processus de dotation avait été entrepris en 2018-2019 soient pourvus en 2019-2020 afin de consolider l'expertise du Ministère dans ces trois domaines spécifiques, soit la surveillance des travaux routiers, la préparation des projets et les inspections générales des structures.

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
10.3 Proportion des postes en technologies de l'information occupés par des ressources internes (%) ^a	53	60	55	✓	60

a. La cueillette des données des ministères et organismes est réalisée en décembre de chaque année par le Secrétariat du Conseil du trésor afin d'obtenir un portrait de la main-d'œuvre en technologies de l'information de la fonction publique. La lectrice ou le lecteur est invité à consulter le document *Portrait de la main-d'œuvre et du recours à des consultantes et consultants affectés aux ressources informationnelles 2018* du Secrétariat du Conseil du trésor, qui se trouve à l'adresse suivante : http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ressources_informationnelles/main_d_oeuvre/Portrait_RI_2018.pdf.

En septembre 2017, le Conseil du trésor a autorisé l'ajout de 102 équivalents temps complet en ressources informationnelles sur 3 ans (2017-2020). Cette décision appuie la volonté du Ministère d'augmenter son expertise interne en ressources informationnelles.

Malgré les difficultés de recrutement, le Ministère a atteint la cible avec 290 postes en technologies de l'information occupés par des ressources internes sur un total de 483 postes au 3 décembre 2018. Avec 60 % des postes en technologies de l'information occupés par des ressources internes, le Ministère diminue ainsi l'écart avec la proportion de la fonction publique, qui est de 71,6 % au 3 décembre 2018. Afin d'atteindre la cible de 60 % en 2019-2020, des activités d'attraction et de recrutement sont mises en place. À titre d'exemple, des salons de l'emploi en technologies de l'information où tous les candidats de la banque de qualification seront invités seront tenus en 2019.

AXE 5 / Rigueur, transparence et intégrité

► Objectif 11 Gérer de façon rigoureuse, transparente et intègre les contrats publics et les projets routiers

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
11.1 Nombre d'attestations de formation remises annuellement dans le cadre du programme de certification en gestion contractuelle	371	1 243	300	✓	300

Le déploiement du programme de certification en gestion contractuelle s'est poursuivi dans le cadre du chantier 3 (Optimiser la gestion contractuelle et renforcer le contrôle des coûts) du Plan de transformation organisationnelle 2017-2020, et ce, avec l'élaboration de 15 modules de formation.

La cible 2018-2019 a été largement dépassée notamment en raison de l'optimisation et de l'automatisation du processus de formation.

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
11.2 Taux de respect global du montant à la signature des contrats liés aux infrastructures de transport (%)	96,8 ^a	97,2	≤ 100	✓	≤ 100

a. Une révision des résultats de 2017-2018 a été effectuée.

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
11.3 État des projets inscrits au Plan québécois des infrastructures dans la catégorie « projets en réalisation » ^a	Respect des budgets	Respect des budgets	Respect des budgets	✓	Respect des budgets

a. Cet indicateur porte sur les projets d'infrastructure routière assujettis au processus de gouvernance interne du Ministère (entre 50 et 100 millions de dollars), à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique (100 millions de dollars et plus) ou à un suivi requis selon les exigences de la directive, suivant une décision du Conseil des ministres ou du Conseil du trésor. Ainsi, cet indicateur exclut les projets inscrits au Plan québécois des infrastructures dans la catégorie « projets en réalisation » dont la préparation était déjà avancée ou qui étaient déjà en réalisation lors de l'entrée en vigueur de la directive (pour les projets de 100 millions de dollars et plus) ou au moment de l'instauration de l'indicateur (pour les projets de 50 à 100 millions de dollars), ainsi que les programmes de maintien d'actifs.

Les budgets ont été respectés pour ces projets routiers inscrits au Plan québécois des infrastructures 2018-2028 dans la catégorie « projets en réalisation » :

- la reconstruction de l'échangeur Turcot;
- le rond-point Dorval – réaménagement de l'échangeur entre l'autoroute du Souvenir (20) et le chemin de la Côte-de-Liesse (520);
- la reconstruction du pont Gouin entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Iberville;
- la relocalisation permanente de la route 112, à Thetford Mines;
- la reconstruction de l'échangeur entre les autoroutes Félix-Leclerc (40) et Laurentienne (73), à Québec;
- la construction d'une voie de contournement du quartier de L'Isle-Maligne, à Alma;
- la construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Mistassini, à Dolbeau-Mistassini;
- la réfection de l'échangeur entre les autoroutes Chomedey (13) et Félix-Leclerc (40), à Montréal;
- le contournement sud de Sherbrooke par le prolongement de l'autoroute Jacques-O'Bready (410) – phase II, à Sherbrooke;
- la reconstruction de la côte Arsène-Gagnon sur la route 138, à Les Bergeronnes;
- le réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage (20) et de la route 171 (route Lagueux), à Lévis.

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
11.4 Proportion des employés ayant participé à une formation en éthique, incluant le module obligatoire sur les conflits d'intérêts	72,7 % du personnel en place	83,5 % du personnel en place	100 % du personnel en place ^a	➔	100 % du personnel en place ^a

a. L'indicateur est sur une période de trois ans. La cible est donc au 31 mars 2020.

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a poursuivi la formation du personnel. Il compte 6 185 employés formés en éthique, soit 83,5 % des membres du personnel en place au 31 mars 2019¹⁸. Des formations ont été offertes aux nouveaux membres du réseau des répondants en éthique du Ministère afin de les préparer pour la réalisation de leur mandat consistant entre autres à sensibiliser le personnel et à lui rappeler les règles d'éthique et de lobbyisme. Ces actions font partie des travaux du chantier 5 (Renforcer l'éthique et la transparence) du Plan de transformation organisationnelle 2017-2020.

18. Le personnel du Centre de gestion de l'équipement roulant n'est pas comptabilisé.

AXE 6 / Gouvernance et performance

► Objectif 12 Améliorer la gouvernance et rehausser la performance organisationnelle

Le Ministère s'est engagé dans une importante démarche de transformation organisationnelle. Prévu sur un horizon de trois ans, le plan de transformation doit amener le ministère des Transports à être une organisation centrée sur les besoins des citoyennes et citoyens et axée sur l'atteinte de résultats mesurables, qui s'appuie sur son expertise, s'inspire des meilleures pratiques et s'interroge sur ses façons de faire dans une optique d'amélioration continue. Avec ce plan, le Ministère est aligné sur les orientations gouvernementales qui visent à soutenir l'amélioration de la performance avec un ensemble de mesures pour accroître la transparence, suivre la performance et redonner toute son importance au processus de planification stratégique et de reddition de comptes publique. Le Bureau de la mise en œuvre de la transformation organisationnelle coordonne la réalisation des huit chantiers qui composent le Plan de transformation organisationnelle 2017-2020 et qui sont chacun sous la responsabilité d'un sous-ministre adjoint.

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
12.1 Proportion des livrables du plan d'action annuel de transformation organisationnelle réalisés ^a	95,5	93,2	≥ 90	✓	≥ 90

a. La réalisation des livrables est évaluée au 31 mars. Pour l'année 2017-2018, le plan d'action s'échelonne exceptionnellement sur 15 mois.

Au cours de cette deuxième année de mise en œuvre du plan, les travaux des chantiers se sont poursuivis afin de mener l'organisation vers une performance accrue, une gouvernance renforcée et la mobilisation de l'équipe. Cette fois, il s'agit de 34 projets qui doivent se réaliser sur 2 ans, en appui aux 17 objectifs initiaux. Subdivisés en 59 jalons (livrables) en 2018-2019, ce sont 55 jalons qui ont été atteints au cours de l'année, surpassant ainsi la cible fixée au Plan stratégique 2017-2020.

Quatre jalons sont reportés à l'an 3 du Plan de transformation organisationnelle 2017-2020. Bien que le pôle unique en gestion des programmes d'aide financière ait été créé, l'élaboration d'un diagnostic externe permettant d'amorcer sa mise en œuvre se poursuit (chantier 1). Deux des trois jalons visant la mise en œuvre du Plan d'action pour l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec ont été atteints, le troisième est reporté même si les travaux sont très avancés (chantier 3). La mise en œuvre du plan d'action issu de la stratégie d'intelligence d'affaires a également été reportée pour tenir compte des nouvelles orientations en matière de transformation numérique gouvernementale (chantier 4). Finalement, la livraison du dossier d'affaires sur la prestation électronique pour les permis ministériels (chantier 6) a été reportée pour y inclure les leçons apprises de l'implantation récente de la prestation électronique pour les demandes de permis spéciaux de circulation.

Le tableau suivant présente les 17 objectifs du plan et décrit le nombre de livrables réalisés ou reportés selon les objectifs poursuivis par chacun des chantiers.

État d'avancement des 59 livrables des chantiers de l'an 2, du 1^{er} décembre 2018 au 31 mars 2019

CHANTIER	OBJECTIFS DU CHANTIER	LIVRABLES RÉALISÉS	LIVRABLES REPORTÉS	TOTAL
Chantier 1 : Réviser la structure organisationnelle	→ Réviser la structure organisationnelle de manière à clarifier les responsabilités, à renforcer l'imputabilité et à assurer un meilleur équilibre des pouvoirs	11	1	12
Chantier 2 : Optimiser les processus administratifs et d'affaires	→ Réviser l'organisation du travail dans une perspective de découplage, d'élimination des doublons et de développement d'une approche client	3	–	3
Chantier 3 : Optimiser la gestion contractuelle et renforcer le contrôle des coûts	→ S'assurer de payer le juste coût dans le cadre des contrats → Poursuivre la mise en place de dispositifs permettant l'optimisation de la gestion contractuelle	4	1	5
Chantier 4 : Améliorer la gouvernance et rehausser la performance organisationnelle	→ Consolider les pratiques favorisant l'amélioration continue et la gestion axée sur les résultats → Gérer les risques organisationnels de manière à atteindre les objectifs stratégiques, tactiques et opérationnels → Assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources	11	1	12
Chantier 5 : Renforcer l'éthique et la transparence	→ Renforcer et accroître la portée des actions en éthique → Assurer la disponibilité et la diffusion proactive de l'information	3	–	3
Chantier 6 : Améliorer les relations avec les citoyens et les partenaires	→ Offrir des services adaptés aux besoins et attentes des citoyens et des partenaires → Maintenir et accentuer le dialogue avec les citoyens et les partenaires municipaux et associatifs	4	1	5
Chantier 7 : Consolider et maintenir l'expertise	→ Renforcer l'expertise interne dans les domaines clés → Soutenir le développement des compétences → Planifier la main-d'œuvre et la relève	12	–	12
Chantier 8 : Accroître la mobilisation des personnes	→ Offrir un milieu de travail attrayant et valorisant → Améliorer l'environnement de travail en gérant activement les facteurs de risques relatifs à la santé physique et psychologique des personnes → Dynamiser la communication interne	7	–	7
TOTAL		55	4	59

Quelques projets ont notamment été réalisés dans le cadre du Plan de transformation organisationnelle 2017-2020 :

- découlant du chantier 2, neuf processus ont fait l'objet de travaux d'optimisation et ont généré ou généreront des bénéfices pour toute l'organisation notamment au regard de la prestation client;
- un plan d'action 2018-2019 de renforcement des fonctions d'évaluation et de révision de programmes a été élaboré et déployé dans le cadre du chantier 4, notamment par la mise à jour de la Politique ministérielle d'évaluation et de révision des programmes et la mise en œuvre du Plan pluriannuel d'évaluation des programmes d'aide financière 2018-2021;
- dans le cadre du projet du chantier 5, les activités prévues au plan de mise en œuvre de la nouvelle vision d'affaires de la gestion intégrée des documents au Ministère ont été démarrées. Parallèlement à ces travaux, la mise à niveau du progiciel de gestion intégrée des documents, à l'automne 2018, a permis l'intégration de nouvelles fonctionnalités et assure au Ministère la pérennité du fonctionnement de celui-ci avec les différents systèmes de mission.

► Objectif 13 Offrir un milieu de travail attrayant et mobilisant

Dans le cadre du chantier 8 du Plan de transformation organisationnelle 2017-2020, lequel vise à accroître la mobilisation des personnes, le Ministère lançait, en 2017-2018, une démarche d'amélioration de la santé et du mieux-être de son personnel en s'engageant à obtenir la certification Entreprise en santé. Celle-ci s'inscrit dans la volonté d'offrir un milieu de travail attrayant et mobilisant où la santé et le mieux-être du personnel sont des priorités quotidiennes, ces dernières étant des vecteurs importants de la performance organisationnelle.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Régie de l'assurance maladie du Québec, Retraite Québec, l'Institut national de santé publique du Québec, la Commission de la fonction publique et la Ville de Québec ont obtenu cette certification. Le Centre de services partagés du Québec et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail sont présentement en démarche pour obtenir la certification.

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
13.1 Indice de mobilisation et mesures d'amélioration mises en place	Réalisation d'un sondage	Plan d'amélioration	Plan d'amélioration	✓	+8 %

Vingt-trois mesures visant à améliorer la mobilisation du personnel ont été recensées en 2018-2019. La quasi-totalité, soit 21 des 23 mesures, a été réalisée ou est en cours de réalisation. Parmi celles-ci se trouvent la tenue de rencontres d'information et d'échange mensuelles par les gestionnaires avec leurs équipes, la diffusion accrue des réalisations des employés sur l'intranet et sur les médias sociaux, le développement des compétences des gestionnaires en mobilisation du personnel (capsules, formations, conférences) ainsi que la diffusion d'information sur le cheminement de carrière.

INDICATEUR	2017-2018	2018-2019			2019-2020
	RÉSULTAT	RÉSULTAT	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE	CIBLE FINALE
13.2 Obtention d'une certification Entreprise en santé	Démarche	Démarche	Démarche	✓	Obtention

À la suite du sondage Entreprise en santé de 2017, les membres du Comité de santé et mieux-être du Ministère ont effectué les travaux d'analyse des résultats obtenus et de priorisation des actions à entreprendre. Les actions retenues ont été mises en œuvre par le biais du plan d'action « Le bien-être au travail, j'y crois! » 2018-2019, du Programme favorisant les saines habitudes de vie 2018-2019 et du Plan d'amélioration de la santé et du mieux-être du personnel 2018-2020. De plus, le Comité de gestion ministériel, qui assure un leadership dans l'intégration d'une culture de santé et de mieux-être au Ministère, a également déployé des actions supplémentaires à mener dans la sphère des pratiques de gestion. Ces actions supplémentaires sont présentées dans un plan d'action. Un programme de soutien financier à la pratique de l'activité physique a été adopté afin d'encourager les employés du Ministère à intégrer ou à maintenir la pratique régulière d'activité physique dans leur quotidien.

Principaux résultats du Secrétariat à la stratégie maritime

Le Secrétariat à la stratégie maritime a planifié et a organisé plusieurs services de communication pour la ministre déléguée aux Transports et responsable de la Stratégie maritime afin de fournir des conseils et des informations pertinentes par rapport aux dossiers en développement.

Il poursuit la coordination et le suivi de la mise en œuvre des 82 actions du Plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime en participant à différents comités et en échangeant sur une base régulière avec les ministères et organismes concernés. Il a également orienté certains promoteurs du secteur maritime ayant besoin d'un accompagnement administratif. Les mécanismes de suivi se sont renforcés afin d'obtenir des informations sur les montages financiers des projets et sur l'état d'avancement des actions mises en place par les ministères et organismes impliqués. De plus, le Secrétariat a demandé à l'Institut de la statistique du Québec de réaliser une simulation pour estimer le nombre d'emplois maintenus et créés par les initiatives de la stratégie. Un bilan annuel des montants engagés par les différents ministères et organismes au 31 mars 2018 a été dressé ainsi qu'un bilan mi-parcours du Plan d'action 2015-2020 dressant le portrait des réalisations et des enjeux, notamment l'état des infrastructures portuaires, les besoins en main-d'œuvre et la protection des écosystèmes marins. Enfin, le Secrétariat a lancé les travaux d'élaboration de la nouvelle vision maritime inspirée du Projet Saint-Laurent.

2.2 / RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS ÉNONCÉS DANS LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Le Ministère place au cœur de son quotidien le souci de la qualité des services qu'il assure aux citoyennes et citoyens. À cet égard, il a pris un certain nombre d'engagements dans une déclaration de services aux citoyens renouvelée qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018.

Six engagements sur sept (86 %) ont été respectés dans une proportion de plus de 90 % en 2018-2019.

Le degré d'atteinte des cibles est illustré par les symboles suivants :

✓ Cible atteinte ➡ Progresse bien ⚠ À surveiller

Respect des délais

En raison d'une situation climatique propice à la dégradation de la chaussée et des chutes de glace ou de neige, avec plusieurs épisodes de gel-dégel au cours de la saison hivernale, le volume de demandes adressées au service Québec 511¹⁹ a été plus important en 2018-2019. Par exemple, le nombre de demandes de réclamations reçues a augmenté de 33 %. Néanmoins, les résultats respectent les cibles et dépassent ceux d'autres organisations publiques : la proportion de la prise d'appels en 3 minutes et moins est supérieure de 15 points de pourcentage par rapport à celle de la moyenne des grands organismes en 2018²⁰.

Résultats des engagements relatifs aux services

TYPE DE SERVICE	DÉLAI MAXIMAL ^a	CIBLE	NOMBRE DE DEMANDES	TAUX DE RESPECT	DEGRÉ D'ATTEINTE
Prise d'appel par un préposé aux renseignements	3 minutes	90 %	36 475	90 %	✓
Réponse aux demandes de renseignements écrites traitées par les préposés de Québec 511	10 jours ouvrables	90 %	765	91 %	✓
Traitement des demandes de réclamation pour dommages ^b	60 jours ouvrables	90 %	2 212 ^c	90 %	✓
Diffusion et mise à jour des informations sur Québec 511 à la suite de la prise de connaissance d'un événement sur le réseau routier et ayant des répercussions sur la circulation	20 minutes	90 %	19 214	99 %	✓

a. Les délais commencent à la date de réception de la demande, le cas échéant. Ils n'incluent pas les délais postaux. Si la demande est incomplète, la personne qui fait la demande en sera avisée rapidement. Le traitement est alors suspendu jusqu'à la réception des renseignements ou des documents manquants.

b. Une réclamation pour dommages est une demande, mise en demeure ou facture signifiée au Ministère relativement à des situations pouvant impliquer sa responsabilité extracontractuelle et comportant un dommage.

c. En 2018-2019, le calcul a été effectué sur la base des réclamations traitées plutôt que de celles reçues.

19. Québec 511 est un service d'information qui permet aux usagers de la route de consulter l'information nécessaire à la planification de déplacements sécuritaires sur le réseau routier du Québec. Québec 511 diffuse de l'information sur les travaux routiers, les conditions routières hivernales, les événements en cours sur le réseau, les avertissements en vigueur, les services offerts dans les haltes routières, l'état du service de traversier et le temps d'attente aux postes frontaliers. À ces informations s'ajoute l'accès aux caméras de circulation. Québec 511 peut être consulté sur différentes plateformes : service téléphonique, site Web, application mobile et comptes Twitter.

20. Les organismes participant à l'exercice d'étalonnage du Centre d'expertise des grands organismes sont la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, Retraite Québec, Revenu Québec et la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Mesure de la satisfaction, des besoins et des attentes

En février et en mars 2019, le Ministère a réalisé un sondage sur la satisfaction des usagers du service Québec 511²¹. Le taux global de satisfaction des usagers de Québec 511 est de 91 %, alors que la proportion d'usagers de Québec 511 qui considèrent que l'information obtenue leur a été utile pour planifier leurs déplacements est de 88 %. Ce plus faible résultat s'explique en grande partie par l'hiver rigoureux que le Québec a connu et les nombreuses fermetures de route qui en ont découlé et qui ont compliqué la planification des déplacements dans certaines régions, étant donné qu'il n'est pas possible de connaître et de diffuser à l'avance la durée des fermetures liées aux conditions hivernales.

Résultats des engagements relatifs à la satisfaction des usagers de Québec 511

ENGAGEMENT	CIBLE	TAUX DE RESPECT	DEGRÉ D'ATTEINTE
Taux global de satisfaction des usagers de Québec 511	90 %	91 %	✓
Proportion d'usagers de Québec 511 qui considèrent que l'information obtenue leur a été utile pour planifier leurs déplacements	90 %	88 %	⚠

Voici quelques autres constats tirés du rapport :

- parmi les usagers du service, 93 % sont satisfaits de la fiabilité et de l'exactitude de l'information diffusée concernant les conditions routières hivernales;
- une forte majorité d'usagers (92 %) est satisfaite du site Web de Québec 511;
- les usagers consultent le service quelques heures avant un déplacement (48 %) ou tout juste avant de prendre la route (35 %);
- la très forte majorité (93 %) des usagers ayant parlé avec un préposé du service téléphonique de Québec 511 ont été satisfaits des services obtenus;
- deux usagers sur cinq (44 %) du service téléphonique disent avoir parlé à un préposé aux renseignements pour obtenir l'information recherchée. La plupart de ces derniers l'ont fait pour signaler un incident ou un accident sur le réseau (57 %) ou pour s'informer des conditions routières hivernales et des travaux routiers (48 %).

Recours

Dans le cadre des travaux d'optimisation du processus de traitement des plaintes, le Ministère a revu la façon dont les différentes requêtes formulées par les clients sont classées. Plusieurs d'entre elles sont maintenant classées comme des signalements d'incidents, ce qui accélère les interventions. Cette nouvelle méthode a un effet considérable sur le volume de requêtes comptabilisées en plaintes en 2018-2019. Ce changement permettra d'effectuer une assurance qualité mieux ciblée.

Résultats des engagements relatifs aux plaintes traitées

TYPE DE SERVICE	DÉLAI MAXIMAL	CIBLE	NOMBRE DE PLAINTES	TAUX DE RESPECT	DEGRÉ D'ATTEINTE
Réponse aux plaintes reçues des citoyens ^a	20 jours ouvrables ^b	90 %	5 293	94 %	✓

a. Une plainte est l'expression verbale ou écrite de l'insatisfaction d'une citoyenne ou d'un citoyen qui s'estime lésé ou qui allègue avoir subi un inconvénient à la suite d'un événement, d'une situation, d'un acte ou d'une omission liés aux produits ou aux services du Ministère. Le calcul est effectué sur la base des plaintes traitées.

b. Si le Ministère est dans l'impossibilité de fournir une réponse dans le délai prévu, la citoyenne ou le citoyen est informé par un répondant des motifs qui justifient le délai et de la date approximative à laquelle une réponse sera fournie.

21. Le rapport et les résultats du sondage sont disponibles sur le site Web du Ministère.

Nombre de plaintes reçues par sujet

SUJET	2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Plaintes relatives au réseau routier	10 290	94,3 %	11 298	94,4 %	4 710	88,0 %
Plaintes relatives à la viabilité hivernale	2 080	19,1 %	1 930	16,1 %	828	15,5 %
Plaintes relatives à la chaussée	2 707	24,8 %	3 200	26,7 %	1 289	24,1 %
Plaintes relatives aux travaux routiers	1 312	12,0 %	1 683	14,1 %	1 295	24,2 %
Autres sujets relatifs au réseau routier	4 191	38,4 %	4 485	37,5 %	1 298	24,2 %
Autres plaintes^a	627	5,7 %	671	5,6 %	641	12,0 %
TOTAL	10 917	100,0 %	11 969	100,0 %	5 351	100,0 %

a. La catégorie « autres plaintes » inclut les sujets suivants : lois, règlements, politiques, programmes, orientations, systèmes de transport, relations avec les citoyens, administration, communications et accessibilité aux services du Ministère pour les personnes ayant des limitations.

Par ailleurs, le Centre de gestion de l'équipement roulant a reçu 10 plaintes en 2018-2019, comparativement à 11 plaintes en 2017-2018 et 9 plaintes en 2016-2017. Un accusé de réception a été envoyé dans les 10 jours ouvrables à 100 % des demandes en 2018-2019 et en 2017-2018 ainsi qu'à 94 % des demandes en 2016-2017.

2.3 / RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette section présente la deuxième reddition de comptes du Plan d'action de développement durable 2020.

Le degré d'atteinte des cibles est illustré par les symboles suivants :

✓ Cible atteinte ➡ Progresse bien ⚠ À surveiller

Objectif ministériel 1 : Contribuer à l'atteinte des cibles gouvernementales de gestion écoresponsable

Action 1.1 Devenir carboneutre en compensant les émissions de gaz à effet de serre produites par les activités du Ministère

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2018-2019	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Pourcentage des émissions de gaz à effet de serre provenant des bâtiments compensées	Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique Activité incontournable 1, intervention 4 : Diminution, d'ici 2020, de 10 % des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments des ministères et organismes par rapport au niveau évalué en 2009-2010	En 2017-2018, 308 t éq. CO ₂ ont été émises par la consommation énergétique des bâtiments appartenant au Ministère ^a . Un plan pour compenser ces émissions est en cours de réalisation pour les trois années d'application du Plan d'action de développement durable 2020.	100 % à partir de 2017-2018	➡
Pourcentage des émissions de gaz à effet de serre provenant des déplacements du ministre, de son cabinet et du bureau du sous-ministre compensées	Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique Activité incontournable 1, intervention 3 : Réalisation, par 90 % des ministères et organismes, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés	La comptabilisation des gaz à effet de serre pour l'année 2018-2019 est de 50 t éq. CO ₂ . Un plan pour compenser ces émissions est en cours de réalisation pour les trois années d'application du Plan d'action de développement durable 2020.	100 % à partir de 2017-2018	➡

a. La comptabilisation des gaz à effet de serre pour l'année 2018-2019 sera réalisée à l'automne 2019.

Action 1.2 Réduire la consommation de carburant du parc de véhicules et d'aéronefs

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2018-2019	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Taux de consommation unitaire de carburant du parc de véhicules	Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique Activité incontournable 1, intervention 2 : Réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010	En 2014-2015, la consommation moyenne était de 22,8 l/100 km. Ainsi, selon la cible, elle devra s'abaisser à 20,5 l/100 km en 2019-2020. En 2018-2019, elle a atteint 21,5 l/100 km, soit une réduction de 6 %.	Réduire de 10 % d'ici 2019-2020 par rapport à l'année de référence 2014-2015	🔼
Nombre d'heures de simulation de vol	Objectifs gouvernementaux 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique 8.3 : Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre	Le nombre d'heures de simulation de vol se maintient annuellement. Pour la période 2018-2019, 420 heures de simulation de vol ont été réalisées, soit une augmentation de 6,2 % par rapport à 2016-2017.	Augmenter de 5 % le nombre d'heures de simulation de vol d'ici le 31 mars 2017 et maintenir le nombre d'heures annuellement	✅

Action 1.3 Obtenir la certification LEED dans la construction des aires de service

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2018-2019	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Proportion de nouvelles aires de service certifiées LEED	Objectifs gouvernementaux 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique 8.1 : Améliorer l'efficacité énergétique Activité incontournable 1, intervention 5 : Réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable	Les deux projets de construction d'aires de service se réalisent conformément aux standards de la certification LEED.	100 % d'ici 2020	🔼

Action 1.4 Gérer de manière sécuritaire et écoresponsable les téléphones cellulaires hors d'usage

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2018-2019	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Proportion des téléphones cellulaires hors d'usage gérée selon la procédure « Gestion des appareils mobiles »	Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique Activité incontournable 1, intervention 6 : Mise en œuvre, par 70 % des ministères et organismes, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques	Pour la période 2018-2019, 100 % des appareils hors d'usage récupérés par l'équipe responsable (708 appareils) ont été transmis à Ordinateurs pour les écoles du Québec, un organisme répondant à la norme ISO 14001 ainsi qu'au Programme de réemploi et de remise en état des produits électroniques de l'Association pour le recyclage des produits électroniques. Toutefois, la procédure n'est pas appliquée uniformément sur le territoire. La gestion des appareils mobiles implique un nombre important de ressources dispersées à la grandeur du Ministère. Les outils d'informations disponibles sur l'inventaire des appareils ne garantissent pas encore que tous les appareils hors d'usage aient été administrés selon la procédure. Des travaux seront réalisés en 2019-2020 afin que la procédure soit administrée de façon uniforme pour l'ensemble des unités administratives du Ministère.	100 % annuellement	⚠

Action 1.5 Organiser des événements écoresponsables et carboneutres

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2018-2019	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Nombre d'événements visés par la politique	Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique Activité incontournable 1, intervention 7 : Réalisation, par 50 % des ministères et organismes, de produits et d'activités de communication et organisation d'événements écoresponsables	En 2018-2019, 11 événements écoresponsables ont fait l'objet d'une comptabilisation des gaz à effet de serre, pour un total de 37,24 t éq. CO ₂ . Un plan pour compenser ces émissions est en cours de réalisation pour les trois années d'application du Plan d'action de développement durable 2020.	D'ici 2020, tous les événements visés par la politique seront écoresponsables et carboneutres	➡

Action 1.6 Intégrer des marges préférentielles liées au développement durable dans les appels d'offres pour les achats regroupés de biens

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2018-2019	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Proportion des appels d'offres pour des achats regroupés de biens intégrant des marges préférentielles liées au développement durable lancés annuellement	Objectifs gouvernementaux 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique 2.2 : Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec 2.3 : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable Activité incontournable 1, intervention 8 : D'ici 2020, pour 50 % des ministères et organismes, intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable	En 2018-2019, 56,3 % des appels d'offres publics pour des achats regroupés intégraient des marges préférentielles liées au développement durable.	50 % des appels d'offres pour des achats regroupés lancés avant le 1 ^{er} avril 2020	✓

Objectif ministériel 2 : Renforcer l'application de la hiérarchie des 3RV-E²² au Ministère

Action 2.1 Accroître l'utilisation de granulats recyclés dans la réfection et la construction des infrastructures routières

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2018-2019 ^a	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Proportion de granulats recyclés utilisés annuellement	Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique Activité incontournable 1, intervention 5 : Réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable	En 2018, 71 % d'enrobés à chaud contenant des granulats bitumineux recyclés ont été utilisés par rapport à la production totale d'enrobés à chaud.	35 % annuellement	✓
		En 2018, 17 % de granulats recyclés ont été utilisés dans la structure des chaussées par rapport à la quantité totale de granulats utilisés dans la structure des chaussées.	8 % annuellement	✓
		En 2018, 15 % de granulats recyclés ont été utilisés dans les infrastructures routières du ministère des Transports.	10 % annuellement	✓

a. Il est à noter que l'indicateur est mesuré lors de l'élaboration d'un bilan saisonnier. Le dernier bilan produit en mai 2019 est pour l'année 2018.

22. Il s'agit de la hiérarchie des actions à privilégier pour une saine gestion des matières résiduelles, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation. L'élimination des déchets constitue évidemment le dernier recours.

Action 2.2 Poursuivre le remplacement des ponts acier-bois par d'autres types de ponts

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2018-2019	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Proportion des ponts acier-bois remplacés annuellement par d'autres types de ponts	Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Des 19 ponts acier-bois qui ont été remplacés en 2018, 5 l'ont été par d'autres types de ponts, soit 26 %. Avec un moindre volume de ponts reconstruits en 2018, la cible n'est pas atteinte.	30 % annuellement	⚠

Objectif ministériel 3 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable au Ministère

Action 3.1 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes menées au Ministère

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2018-2019	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Proportion des actions structurantes démarrées annuellement prenant en compte les principes de développement durable	Objectifs gouvernementaux 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique Activité incontournable 2 : Prise en compte des principes de développement durable	Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a amorcé la révision de l'ensemble du processus de prise en compte des principes de développement durable, afin de s'assurer de son application uniforme et systématique dans les différentes unités administratives. L'exercice ayant été finalisé à l'hiver 2019, sur les 11 actions structurantes déterminées, une seule a fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable selon le nouveau processus, ce qui représente 9%. Les 10 autres actions feront l'objet de ce nouveau processus en 2019-2020.	100 %	⚠

Objectif ministériel 4 : Contribuer à la mise en œuvre de l'agenda 21 de la culture du Québec

Action 4.1 Renforcer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans les projets routiers

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2018-2019	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Taux de formation des responsables de la programmation ainsi que des directeurs ^a des projets et des inventaires et du plan	Objectif gouvernemental 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial Activité incontournable 3 : Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable	Pour la période 2018-2019, cinq formations ont été prodiguées aux responsables de la programmation et aux directeurs. Le taux de présence aux formations pour les responsables de la programmation est de 79 %. Le taux de présence à la formation pour les directeurs est de 54 %.	Prodiguer la formation à 75 % des responsables de la programmation ainsi qu'à 75 % des directeurs des projets et des inventaires et du plan d'ici 2020	7
Proportion des projets inscrits à la programmation évalués par la Direction de l'environnement ^b	Objectif gouvernemental 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial Activité incontournable 3 : Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable	Pour l'année 2018-2019, 429 projets ont fait l'objet d'une évaluation archéologique par la Direction de l'environnement. De ce nombre, 28,9 % l'ont été avant le point de contrôle 3 et 61,5 %, avant le point de contrôle 4^c. En 2017-2018, sur 488 projets évalués, 33,8 % l'ont été avant le point de contrôle 3 et 59,6 %, avant le point de contrôle 4. Les variations par rapport à l'année précédente s'expliquent par le fait que la Direction de l'environnement est dépendante du moment où les projets sont inscrits à la programmation. Les formations réalisées en 2018-2019 ont pour but d'amener les chargés de projets à contacter les archéologues plus tôt dans l'élaboration de leur projet.	50 % des projets ayant fait l'objet d'une analyse en archéologie seront transmis aux chargés d'activités en archéologie entre les points de contrôle 0 et 3 d'ici 2020	7

a. À la suite de la réorganisation ministérielle en 2017, les chefs de service sont devenus des directeurs.

b. À la suite de changements structurels, les évaluations archéologiques ont été confiées à la Direction de l'environnement plutôt qu'au Service de coordination des affaires autochtones, de l'archéologie et du Plan Nord.

c. Le cheminement ministériel de réalisation de projets routiers est jalonné de huit points de contrôle numérotés de 0 à 7. Chaque point de contrôle coïncide avec la fermeture d'une étape ou d'une phase. Les points de contrôle de 0 à 4 correspondent aux phases de l'étude d'opportunité, de la conception et de la préparation des plans et devis et de libération des emprises.

Objectif ministériel 5 : Renforcer la protection et la mise en valeur de la biodiversité, des écosystèmes et des services écologiques dans les interventions du Ministère

Action 5.1 Améliorer le cadre contractuel de protection de l'environnement dans la réalisation des projets routiers

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2018-2019	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Adoption du devis « Protection de l'environnement » pour application à tous les projets routiers	Objectifs gouvernementaux 3.2 : Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société 3.1 : Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, le devis « Protection de l'environnement » a été appliqué à 83 % des projets routiers visés par au moins une clause du devis comportant une composante environnementale susceptible d'être affectée.	Application du devis à l'ensemble des projets routiers d'ici 2020	🔄

Objectif ministériel 6 : Poursuivre l'accompagnement des acteurs du milieu municipal qui soutiennent le dynamisme territorial

Action 6.1 Déployer une section Web sur la mobilité durable destinée au milieu municipal et aux autres organismes

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2018-2019	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Évaluation de la section Web sur la mobilité durable	Objectifs gouvernementaux 6.2 : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires 6.1 : Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire Activité incontournable 5 : Contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial	La section Web sur la mobilité durable est en cours d'élaboration.	D'ici 2020	🔄

Objectif ministériel 7 : Planifier de façon intégrée les transports et l'aménagement du territoire

Action 7.1 Consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2018-2019 ^a	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Nombre de mesures de consolidation des réseaux mises en place	Objectifs gouvernementaux 7.1 : Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables 5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques – Action 13.4 : Programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes – Véloce II – volet 1	46,6 kilomètres de voies cyclables et piétonnes ont été réalisés.	50 kilomètres par année	🚦
		1 structure cyclable et piétonne a été réalisée.	10 par année	⚠️
		11 projets d'apaisement de la circulation dans les corridors scolaires ont été réalisés.	8 par année	✅

a. En 2018-2019, le budget alloué à cette mesure du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques est de 8 millions de dollars, ce qui a permis de financer 35 des 93 projets déposés (16 millions de dollars en aides financières admissibles). Ce programme a permis d'atteindre 93 % de la cible pour la longueur de voies cyclables à implanter en cours d'année et 138 % de la cible pour les projets d'apaisement de la circulation dans les corridors scolaires. Cependant, le coût élevé des structures cyclables par rapport au maximum autorisé dans le programme (1 million de dollars par projet) ne permet pas de soutenir adéquatement les municipalités pour ce type de projet, d'où un degré d'atteinte de la cible limité à 10 %. Les nouvelles modalités déposées pour ce programme en 2019-2020 prévoient de doubler le plafond de l'aide consentie pour les structures afin de favoriser l'atteinte de cette cible.

Action 7.2 Financer les services de transport collectif en région

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2018-2019	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Nombre de déplacements annuels en transport collectif régional ^a	Objectifs gouvernementaux 7.1 : Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables 5.1 : Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques – Action 13.7.2 : Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif – Soutien au transport collectif régional	En 2016, 1 227 166 déplacements ont été recensés, alors qu'en 2017, le nombre de déplacements annuels s'élevait à 1 394 695.	1,1 million	✅

a. L'indicateur est mesuré à partir de données extraites des rapports d'exploitation déposés par les organismes en transport collectif régional. Les données de 2018 seront disponibles à l'automne 2019.

Objectif ministériel 8 : Soutenir l'électrification et l'efficacité énergétique des transports

Action 8.1 Électrifier le parc de véhicules du Ministère

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2018-2019	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Nombre de véhicules électriques dans le parc automobile du Ministère	Objectifs gouvernementaux 7.2 : Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de gaz à effet de serre 2.2 : Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec 8.1 : Améliorer l'efficacité énergétique 8.2 : Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise 8.3 : Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre	En date du 31 mars 2019, le Ministère comptait 332 véhicules électriques.	300 au 31 décembre 2020	✓

2.4 / RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Cette section présente la première reddition de comptes du Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020.

État d'avancement général des actions

RÉGION	ÉTAT DE RÉALISATION DES ACTIONS						NOUVELLES ACTIONS	ACTIONS MODIFIÉES	TOTAL
	Non amorcée	Amorcée	En cours	En suspens	Réalisée	Abandonnée			
Abitibi-Témiscamingue	–	1	4	–	1	–	–	–	6
Bas-Saint-Laurent	–	–	11	–	1	–	–	–	12
Capitale-Nationale	–	1	4	–	1	–	–	–	6
Centre-du-Québec	–	–	5	–	–	–	–	–	5
Chaudière-Appalaches	–	3	7	–	–	–	–	–	10
Côte-Nord	–	–	8	1	2	–	–	–	11
Estrie	–	1	6	–	–	–	–	–	7
Gaspésie	–	1	8	1	–	–	–	–	10
Îles-de-la-Madeleine	–	–	5	–	–	–	–	–	5
Lanaudière	–	2	6	–	1	–	–	–	9
Laurentides	–	1	7	–	–	–	–	–	8
Laval	–	–	5	–	–	–	–	–	5
Mauricie	–	–	5	–	–	–	–	–	5
Montréal	–	–	10	–	–	–	–	–	10
Montréal	–	–	13	–	1	–	–	–	14
Nord-du-Québec	1	–	7	1	1	3	–	–	13
Outaouais	–	1	5	–	–	–	–	–	6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	1	9	1	2	–	–	–	16
Autres actions en occupation et en vitalité des territoires	2	–	8	–	–	–	–	–	10
Actions en réponse aux autres objectifs de la stratégie	–	–	1	–	1	–	–	–	2
TOTAL	6	12	134	4	11	3	–	–	170

Actions en réponse aux priorités régionales

Abitibi-Témiscamingue

- Priorité 6 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.1.1 – Favoriser l'accès aux transports pour la population âgée	En cours
Action 1.1.2 – Favoriser l'amélioration de la sécurité de la population	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Poursuivre l'accompagnement auprès du village-relais de Témiscaming ainsi que sur certains sites stratégiques, comme Louvicourt, en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectif	Amorcée
Poursuivre la collaboration avec le comité SOS 117, regroupant des représentants des Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue; ce comité vise à améliorer la circulation et la sécurité entre Sainte-Agathe-des-Monts et Rouyn-Noranda	En cours
Élargir aux résidents de la région de l'Abitibi-Témiscamingue le Programme de réduction des tarifs aériens, qui vise à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées et isolées en réduisant le coût réel de leurs déplacements par avion	Réalisée

Bas-Saint-Laurent

- Priorité 3 : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité
- Priorité 4 : Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés
- Priorité 5 : Agir pour la vitalité des communautés rurales
- Priorité 6 : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.2.1 – Participer aux efforts d'adaptation aux changements climatiques	En cours
Action 1.2.2 – Favoriser la protection et la mise en valeur des paysages	En cours
Action 1.2.3 – Participer à la sécurité physique des individus	En cours
Action 1.2.4 – Favoriser la préservation du patrimoine bâti	En cours
Action 1.2.5 – Soutenir l'utilisation des énergies vertes	En cours
Action 1.2.6 – Favoriser le développement des transports actifs et collectifs	En cours
Action 1.2.7 – Faciliter l'accès aux services par des axes routiers de qualité	En cours
Action 1.2.8 – Soutenir la mise à niveau et le maintien des infrastructures portuaires	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Poursuivre l'accompagnement auprès du village-relais de Dégelis en vue de l'implantation d'une borne de recharge rapide sur son territoire en 2018	En cours
Élargir aux résidents de la région du Bas-Saint-Laurent le Programme de réduction des tarifs aériens, qui vise à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées et isolées en réduisant le coût réel de leurs déplacements par avion	Réalisée
Actions du Secrétariat à la stratégie maritime	
Appuyer les initiatives du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec visant à favoriser l'essor des secteurs des pêches et de l'aquaculture commerciales, notamment la planification de la relève et la mise en marché des produits; appuyer également les initiatives du ministère de l'Économie et de l'Innovation visant à stimuler la croissance durable de l'économie maritime québécoise et à encourager la création d'emplois de qualité	En cours

Capitale-Nationale

→ Aucune priorité

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Prévoir plusieurs mesures concrètes en soutien à la mobilité des personnes et des marchandises, notamment avec la bonification des programmes d'aide financière en transport collectif urbain, régional et adapté, ainsi que plusieurs autres mesures annoncées en avril 2018 dans la Politique de mobilité durable – 2030	Réalisée
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Poursuivre les études requises à plusieurs projets majeurs visant à assurer la pérennité des infrastructures de transport essentielles à la mobilité des personnes et des marchandises, comme la reconstruction du pont de l'Île-d'Orléans	En cours
Continuer de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Québec-Lévis émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020	En cours
Poursuivre l'accompagnement auprès de la Ville de Québec et du Réseau de transport de la Capitale dans le cadre de la planification du projet de Réseau structurant de transport en commun, qui comprend un tramway et des lignes de trambus	Amorcée
Financer un projet pilote coordonné par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec en collaboration avec la Chambre de commerce de Lévis afin de recruter de grands générateurs de déplacements prêts à s'engager dans une démarche de mobilité durable concernant les déplacements de leur personnel ou de leur clientèle dans les régions de Québec et Lévis	En cours

Centre-du-Québec

→ Priorité 5 : Assurer des services de proximité

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.4.1 – Soutenir la mobilité des personnes	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Poursuivre l'accompagnement auprès de la Municipalité de Sainte-Eulalie dans le cadre de la démarche de cette dernière pour devenir un village-relais et collaborer avec le village-relais de Nicolet en vue de l'implantation, en 2018, d'une borne de recharge rapide sur son territoire	En cours
Continuer de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Bécancour émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020	En cours
Poursuivre la collaboration avec le comité de la route 116	En cours

Chaudière-Appalaches

- Priorité 5 : Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches
- Priorité 6 : Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.5.1 – Réaliser l'étude d'opportunité sur le troisième lien	Amorcée
Action 1.5.2 – Étudier le prolongement de l'autoroute 73	Amorcée
Action 1.5.3 – Améliorer l'offre de transport collectif et l'interconnexion des territoires	En cours
Action 1.5.4 – Consolider les réseaux de pistes cyclables	En cours
Action 1.5.5 – Consolider les réseaux de véhicules hors route	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Poursuivre la planification du réaménagement de l'échangeur 325 et de l'autoroute 20 à Lévis; ce projet vise à résoudre des problèmes de sécurité routière et de fluidité engendrés par une hausse de la circulation dans ce secteur	En cours
Poursuivre l'intervention visant à favoriser le maintien de l'intégrité et des services du chemin de fer Québec Central dans un souci de compétitivité, de développement économique, de sécurité et de développement durable	En cours
Poursuivre l'accompagnement auprès du village-relais de La Guadeloupe en vue de l'implantation d'une borne de recharge rapide sur son territoire d'ici 2020; également, en vue de finaliser la partie québécoise du corridor électrifié Québec-Maine reliant la ville de Québec à Portland, comme annoncé en août 2016, participer à l'implantation d'une borne de recharge rapide entre Saint-Georges et le poste frontière en 2018	Amorcée
Financer un projet pilote coordonné par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec en collaboration avec la Chambre de commerce de Lévis afin de recruter des grands générateurs de déplacements prêts à s'engager dans une démarche de mobilité durable concernant les déplacements de leur personnel ou de leur clientèle dans les régions de Québec et Lévis	En cours

Côte-Nord

- Priorité 1 : Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique
- Priorité 2 : Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.6.1 – Soutenir des projets et des études sur l'érosion des berges	En cours
Action 1.6.2 – Favoriser le développement du transport adapté et collectif	En cours
Action 1.6.3 – Améliorer et maintenir les infrastructures existantes	En cours
Action 1.6.4 – Poursuivre les travaux visant l'achèvement de la route 138	En cours
Action 1.6.5 – Poursuivre les travaux visant l'amélioration de la route 389	En cours
Action 1.6.6 – Favoriser l'installation de bornes électriques de recharge	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Poursuivre l'accompagnement auprès de la Municipalité de Baie-Trinité dans le cadre de la démarche de celle-ci pour devenir un village-relais	En suspens
Continuer de participer aux comités locaux des zones industrialo-portuaires de Baie-Comeau, de Port-Cartier et de Sept-Îles émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020	En cours
Mettre en place un bureau de projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Saguenay, dans le secteur de Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine	Réalisée
Élargir aux résidents de la région de la Côte-Nord le Programme de réduction des tarifs aériens, qui vise à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées et isolées en réduisant le coût réel de leurs déplacements par avion	Réalisée

Estrie

- Priorité 3 : Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises
- Priorité 5 : Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités
- Priorité 7 : Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.7.1 – Soutenir l'amélioration du transport terrestre	En cours
Action 1.7.2 – Soutenir l'amélioration du transport aérien	En cours
Action 1.7.3 – Favoriser l'accessibilité aux activités par le transport collectif	En cours
Action 1.7.4 – Appuyer le développement et la pérennisation des pistes cyclables	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Continuer de participer au comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke, lequel a pour mission de mettre en place des actions concertées pour améliorer la mobilité durable sur le territoire de la ville de Sherbrooke	En cours
Poursuivre l'accompagnement auprès des villages-relais de Weedon et de Stornoway en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectif d'ici 2019	Amorcée

Gaspésie

- Priorité 4 : Participer au développement des activités de loisirs, de sport et de culture en région
- Priorité 6 : Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes et des marchandises ainsi que la circulation des informations sur l'ensemble du territoire
- Priorité 7 : Soutenir les secteurs d'activités phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestiers, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.8.1 – Favoriser la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel	En cours
Action 1.8.2 – Participer à la mise sur pied d'une stratégie de mobilité durable	Amorcée
Action 1.8.3 – Favoriser l'accessibilité au transport aérien	En cours
Action 1.8.4 – Favoriser l'activité physique dans un environnement sécuritaire	En cours
Action 1.8.5 – Participer à l'expertise de pointe dans l'adaptation des infrastructures de transport	En cours
Action 1.8.6 – Soutenir le développement d'activités touristiques	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Continuer de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Gaspé émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020	En suspens
Poursuivre l'intervention visant à favoriser le maintien de l'intégrité et des services du chemin de fer de la Gaspésie dans un souci de compétitivité, de développement économique, de sécurité et de développement durable	En cours
Action du Secrétariat à la stratégie maritime	
Appuyer les initiatives du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de la Société des traversiers du Québec visant à stimuler la croissance durable de l'économie maritime québécoise, à encourager la création d'emplois de qualité, à favoriser les retombées économiques locales et à diminuer l'isolement de certaines régions du Québec, le tout dans une optique d'acceptabilité sociale et d'implication des collectivités	En cours

Îles-de-la-Madeleine

- Priorité 2 : Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent
- Priorité 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et du développement durable

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.9.1 – Étudier le réaménagement du modèle de desserte aérienne	En cours
Action 1.9.2 – Appuyer la modernisation de la flotte de la Coopérative de transport maritime et aérien	En cours
Action 1.9.3 – Accompagner l'identification des secteurs prioritaires et la protection des infrastructures contre les impacts de l'érosion	En cours
Autre action ministérielle contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Action du Secrétariat à la stratégie maritime	
Poursuivre l'objectif d'assurer le désenclavement des populations isolées en appuyant les mesures d'amélioration de l'offre de services de la Société des traversiers du Québec	En cours

Lanaudière

- Priorité 6 : Le développement et l'amélioration du réseau routier actuel, le développement d'un axe est-ouest inexistant et la valorisation du potentiel touristique de ceux-ci
- Priorité 7 : Le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre intermunicipalités régionales de comté

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.10.1 – Participer à l'amélioration du réseau actuel sur l'axe sud-nord	Amorcée
Action 1.10.2 – Favoriser un développement adéquat du réseau routier	En cours
Action 1.10.3 – Collaborer à la création d'un lien routier est-ouest à vocation touristique en Matawinie	Amorcée
Action 1.10.4 – Soutenir la mise en place de la nouvelle gouvernance en transport collectif	En cours
Action 1.10.5 – Soutenir le réseau de transport collectif et son développement	En cours
Action 1.10.6 – Soutenir le développement d'infrastructures sécuritaires favorisant les transports actifs	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Collaborer activement avec différents comités, dont le comité de la route 158 ainsi que celui des routes 131 et 125, pour mieux comprendre les besoins des acteurs régionaux et les intégrer dans la planification ministérielle	En cours
Poursuivre l'accompagnement auprès du village-relais de Berthierville en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur son territoire en 2018	Réalisée

Laurentides

→ Priorité 5 : Optimiser les mobilités des individus et des marchandises

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.11.1 – Soutenir l'amélioration et l'achèvement du réseau des infrastructures de transport	En cours
Action 1.11.2 – Appuyer toute démarche d'intégration de transport intermodal	En cours
Action 1.11.3 – Collaborer à l'intégration de la mobilité durable dans l'aménagement du territoire	En cours
Action 1.11.4 – Soutenir le secteur d'expertise en électrification des transports	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Poursuivre l'accompagnement auprès des villages-relais de Labelle et de Rivière-Rouge en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectif d'ici 2020	Amorcée
Offrir de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte	En cours
Collaborer activement avec différents comités, dont le comité SOS 117, pour mieux comprendre les besoins des acteurs régionaux et les intégrer dans la planification ministérielle	En cours

Laval

→ Priorité 1 : Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine

→ Priorité 6 : Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.12.1 – Favoriser la sécurité des déplacements actifs utilitaires et récréatifs	En cours
Action 1.12.2 – Soutenir les modes de déplacement durables	En cours
Action 1.12.3 – Favoriser les initiatives de mobilité intelligente	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Poursuivre la coordination de Mobilité Montréal, dont le mandat principal est de planifier et de coordonner les travaux et les différentes mesures d'atténuation qui s'imposent relativement aux différents chantiers (fédéraux, provinciaux et municipaux) en cours et qui, conséquemment, créent une pression sur la capacité du réseau routier	En cours

Mauricie

→ Priorité 2 : Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés et dévitalisés

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.13.1 – Soutenir le maintien et l'amélioration des services de transport actif, collectif et alternatif	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Planifier la réfection de la dalle centrale du pont Laviolette afin d'assurer sa fonctionnalité et la sécurité de cette infrastructure routière et d'en optimiser la durée de vie	En cours
Poursuivre l'accompagnement auprès des municipalités de la région en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide le long de la route 155	En cours
Continuer de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Trois-Rivières émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020	En cours

Montérégie

- Priorité 5 : Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie
- Priorité 7 : Promouvoir et développer le tourisme
- Priorité 8 : Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.14.1 – Favoriser les environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie	En cours
Action 1.14.2 – Soutenir le développement du cyclotourisme	En cours
Action 1.14.3 – Favoriser la fluidité du transport autoroutier	En cours
Action 1.14.4 – Soutenir le développement d'infrastructures de transport performantes	En cours
Action 1.14.5 – Contribuer à la filière du transport intelligent et durable	En cours
Action 1.14.6 – Appuyer les initiatives reliées à l'électrification des transports	En cours
Action 1.14.7 – Contribuer aux nouvelles façons de faire en matière de transport collectif	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Continuer de participer aux comités locaux des zones industrialo-portuaires de Sorel-Tracy, de Contrecoeur-Varenes, de Sainte-Catherine et de Salaberry-de-Valleyfield émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020	En cours
Action du Secrétariat à la stratégie maritime	
Appuyer les initiatives du ministère de l'Économie et de l'Innovation visant à favoriser l'implantation de pôles logistiques et le développement des zones industrialo-portuaires afin de stimuler la croissance durable de l'économie maritime québécoise et d'encourager la création d'emplois de qualité en Montérégie, mais aussi dans toutes les régions du Québec	En cours

Montréal

- Priorité 1 : Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole
- Priorité 2 : Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité
- Priorité 8 : Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.15.1 – Considérer l'institution du « Réflexe Montréal »	Réalisée
Action 1.15.2 – Favoriser l'accessibilité aux différents moyens de transport	En cours
Action 1.15.3 – Envisager la création d'une nouvelle ligne de métro	En cours
Action 1.15.4 – Soutenir l'achat de nouveaux autobus hybrides	En cours
Action 1.15.5 – Contribuer à l'électrification des transports	En cours
Action 1.15.6 – Contribuer à la mise en place d'un système performant de transport actif	En cours
Action 1.15.7 – Soutenir la desserte des zones d'emplois par le transport en commun	En cours
Action 1.15.8 – Contribuer à la réduction de la congestion routière	En cours
Action 1.15.9 – Contribuer à la réduction des nuisances aux abords des infrastructures en milieu urbain	En cours
Action 1.15.10 – Soutenir la ville intelligente	En cours
Action 1.15.11 – Mettre en place des mécanismes menant à une planification concertée de la mobilité avec les partenaires	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Continuer de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Montréal émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020	En cours
Poursuivre les activités dans de nombreux projets tels que la reconstruction de l'échangeur Turcot, l'étude des liens permettant d'améliorer la mobilité dans le cadre du projet de redéveloppement urbain de l'Hippodrome et le prolongement de l'avenue Souigny vers la rue Notre-Dame, y compris la desserte du port de Montréal et le redéveloppement de terrains industriels	En cours

Nord-du-Québec – Secteur Jamésie

- Priorité 1 : Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme leviers de développement socioéconomique
- Priorité 3 : Diminuer l'isolement de la Jamésie, de ses villes et localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.16.1 – Soutenir l'industrie des véhicules hors route	En cours
Action 1.16.2 – Favoriser l'accès au transport collectif interurbain	En cours

Nord-du-Québec – Secteur Nunavik

- Priorités :
 - créer un programme de subvention du transport maritime, jugé nécessaire, semblable à celui qui est offert à la Basse-Côte-Nord;
 - adopter une politique à l'égard de la construction, de l'entretien et de l'utilisation partagée des infrastructures terrestres, aériennes et maritimes liées au développement industriel;
 - étudier la faisabilité et la viabilité de la construction de ports en eau profonde près de Kuujuaq et de Kuujuarapik;
 - à la lumière des résultats des études de faisabilité et des consultations publiques, construire des liens terrestres entre Kuujuarapik et Radisson et entre Kuujuaq et Schefferville.

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.16.3 – Soutenir la modernisation des infrastructures aéroportuaires	En cours
Action 1.16.4 – Soutenir l'amélioration des infrastructures maritimes	En cours
Action 1.16.5 – Envisager un programme de subvention du transport maritime	Abandonnée ^a
Action 1.16.6 – Collaborer à toute politique à l'égard de la construction, de l'entretien et de l'utilisation partagée des infrastructures terrestres, aériennes et maritimes liées au développement industriel	En cours
Action 1.16.7 – Envisager une étude de faisabilité et de viabilité pour la construction de ports en eau profonde près de Kuujuaq et de Kuujuarapik	Abandonnée ^b
Action 1.16.8 – Envisager la construction de liens terrestres entre Kuujuarapik et Radisson et entre Kuujuaq et Schefferville	Réalisée
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Poursuivre les analyses visant à implanter une nouvelle halte routière sur la route 113, entre Lebel-sur-Quévillon et Chapais	En suspens
Octroyer une subvention annuelle maximale de 5 millions de dollars à la Société de développement de la Baie-James pour l'entretien et la réfection de la route de la Baie-James (2018-2019 et 2019-2020)	Abandonnée ^c
Continuer de soutenir la pérennité des infrastructures aéroportuaires sous la responsabilité ministérielle; de plus, continuer de soutenir l'entretien des systèmes d'observations météorologiques humaines contribuant à maintenir un niveau de service adéquat aux aéroports du Nunavik : un montant annuel maximal d'environ 560 000 dollars est prévu pour les années 2018 à 2020	En cours
Élargir le Programme de réduction des tarifs aériens à la région du Nord-du-Québec	Non amorcée

a. Ce dossier est la responsabilité de la Société du Plan Nord.

b. Ibid.

c. Depuis plusieurs années, la Société de développement de la Baie-James est connectée au réseau routier provincial. Elle n'est donc plus éligible à la subvention.

Outaouais

→ Priorité 3 : Assurer le transport des personnes et la mobilité durable sur l'ensemble du territoire de la région

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.17.1 – Soutenir le développement et le maintien des services de transport collectif et adapté	En cours
Action 1.17.2 – Soutenir les transports actifs	En cours
Action 1.17.3 – Contribuer à l'électrification des transports	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Poursuivre l'accompagnement auprès du village-relais de Maniwaki en vue de l'implantation d'une borne de recharge rapide sur son territoire en 2018	Amorcée
Poursuivre les études requises au projet d'amélioration de l'autoroute 50, entre Gatineau et Mirabel, inscrit au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 et visant à accroître la fonctionnalité de cette autoroute et à y améliorer la sécurité routière	En cours

Saguenay-Lac-Saint-Jean

- **Priorité 7 : Assurer la pérennité des chemins multiusages, maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires**

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 1.18.1 – Soutenir les projets de l'Administration portuaire du Saguenay	En cours
Action 1.18.2 – Soutenir les projets de modernisation de l'aéroport Saguenay-Bagotville	En suspens
Action 1.18.3 – Soutenir le projet de coopérative aérienne	Réalisée
Action 1.18.4 – Collaborer à toute étude de caractérisation des zones intermodales actuelles et potentielles	Non amorcée
Action 1.18.5 – Favoriser la connexion du réseau stratégique de chemins multiusages aux autres réseaux (maritime, ferroviaire et routier)	Non amorcée
Action 1.18.6 – Évaluer les impacts quant à la possibilité de réserver un corridor d'une largeur suffisante permettant de relier directement l'extrémité nord de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean à la route 167, dans la région du Nord-du-Québec, avant de décréter le statut permanent d'aire protégée de la réserve de biodiversité projetée des Drumlins-du-Lac-Clérac	Non amorcée
Action 1.18.7 – Soutenir la concertation des partenaires régionaux en matière de transport, notamment le transport ferroviaire entre le nord du Lac-Saint-Jean et le port de Grande-Anse, à La Baie	En cours
Autres actions ministérielles contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	
Investir avec les partenaires dans le réseau routier de la région	En cours
Poursuivre l'accompagnement auprès des villages-relais de Hébertville, de Lac-Bouchette, de L'Anse-Saint-Jean, de Saint-Fulgence et de La Doré en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectif d'ici 2020	Amorcée
Réaliser des travaux d'asphaltage des accotements de la route 170 afin de compléter le circuit cyclable de la Véloroute du Fjord d'ici 2021	En cours
Poursuivre les analyses liées au projet de la phase 2, qui consiste en le prolongement de l'autoroute 70 jusqu'à l'arrondissement de La Baie (Saguenay)	En cours
Poursuivre la mise en œuvre de la politique ministérielle d'asphaltage des accotements, laquelle vise à favoriser la pratique du vélo sur le réseau routier supérieur, notamment sur les routes collectrices qui relient les petites municipalités de la région, en prescrivant une largeur minimale d'accotement de 0,6 mètre	En cours
Poursuivre l'amélioration de la route 169, dans la réserve faunique des Laurentides, répondant par le fait même aux préoccupations du comité de suivi mis sur pied par des élus régionaux pour veiller au maintien des investissements sur cet axe routier; notamment, un projet d'investissement majeur est prévu à la programmation 2018-2020, soit l'aménagement d'une voie pour véhicules lents entre les kilomètres 10 à 13 de la route 169	En cours
Poursuivre la mise en œuvre du plan d'intervention pour l'amélioration de la route d'Obedjiwan (route d'accès aux ressources et aux localités isolées numéro 45625); ce projet totalise un investissement de 49,5 millions de dollars de 2016 à 2020 et comprend notamment la reconstruction de 17,6 kilomètres de route, la correction de 17 courbes et la construction de 8 ponts à une voie	En cours
Étudier la possibilité de financer la construction d'un pont ferroviaire au-dessus de la rivière Mistassini, à Dolbeau-Mistassini	Réalisée
Action du Secrétariat à la stratégie maritime	
Appuyer les initiatives en matière de transport maritime, notamment par la création d'un nouveau programme pour soutenir les projets d'infrastructures portuaires et intermodales consacrées au transport de marchandises	En cours

Autres actions contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 2.1 – Offrir les services aériens gouvernementaux	En cours
Action 2.2 – Moderniser les parcs routiers	En cours
Action 2.3 – Favoriser la pérennisation de sentiers de véhicules hors route sécuritaires	En cours
Action 2.4 – Soutenir les services de traverse et de desserte maritime	En cours
Action 2.5 – Maintenir des infrastructures aéroportuaires sécuritaires	En cours
Action 2.6 – Favoriser et rendre plus attrayant le transport régional et interurbain	En cours
Action 2.7 – Augmentation de l'attractivité du transport interurbain par autobus	En cours
Action 2.8 – Vitalité des régions isolées, enclavées et éloignées	En cours
Action 2.9 – Découvrons notre Québec	Non amorcée
Action 2.10 – Étude concernant le transport aérien sur le territoire du Plan Nord	Non amorcée

Actions en réponse aux autres objectifs de la stratégie

Décentralisation

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 3.1.1 – Mettre en œuvre la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités	Réalisée

Délégation

Le Ministère n'a déterminé aucune action en matière de délégation.

Régionalisation

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Action 3.3.1 – Accroître le rôle de partenaire territorial	En cours

Senia Lebron Martinez, professionnelle à la Direction de la planification et de la gestion des infrastructures à la Direction générale des Laurentides et Lanaudière

PARTIE 3

Ressources

3.1 / RESSOURCES HUMAINES

Dans cette section, les données du Service aérien gouvernemental et du Fonds de la sécurité routière sont intégrées à celles du Ministère. Les données ont été ajustées pour intégrer, lorsque possible, celles du Centre de gestion de l'équipement roulant en 2017-2018 et en 2018-2019 et du Secrétariat à la stratégie maritime en 2018-2019.

Présentation de l'effectif

Le Ministère peut compter sur un important effectif régulier²³ et occasionnel composé d'employés qui mettent leurs compétences et leurs habiletés au service de la population québécoise.

Effectif moyen par catégorie d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2017-2018			2018-2019			VARIATION
	Régulier	Occasionnel ^a	Total	Régulier	Occasionnel ^a	Total	
Personnel d'encadrement	346	–	346	370	–	370	6,9 % ^b
Professionnels	967	18	985	1 081	18	1 099	11,6 % ^c
Ingénieurs	925	6	931	1 016	5	1 021	9,7 % ^c
Techniciens en travaux publics	1 011	25	1 036	1 049	24	1 073	3,6 %
Personnel de soutien et technique	1 328	198	1 526	1 378	203	1 581	3,6 %
Ouvriers	1 108	1 014	2 122	1 276	952	2 228	5,0 %
TOTAL	5 685	1 261	6 946	6 170	1 202	7 372	6,1 %

- a. Cette donnée correspond au nombre moyen de personnes ayant occupé un emploi occasionnel au cours de l'année, à l'exception des stagiaires et des étudiants.
- b. L'un des objectifs de la transformation organisationnelle est de réviser la structure du Ministère de manière à clarifier les responsabilités, à renforcer l'imputabilité et à assurer un meilleur équilibre des pouvoirs. Parmi les actions réalisées, il y a eu la création de deux nouveaux sous-ministériats : le Sous-ministériat aux projets stratégiques de transport collectif et ferroviaire et le Sous-ministériat à l'exploitation aérienne et aéroportuaire. Par ailleurs, le Secrétariat à la stratégie maritime a été transféré du ministère du Conseil exécutif au ministère des Transports à l'automne 2018.
- c. Plusieurs postes de professionnels et d'ingénieurs ont été octroyés par le Conseil du trésor afin de poursuivre le rehaussement de l'expertise notamment dans le domaine des technologies de l'information et celui de la gestion des projets majeurs routiers et de transport collectif.

23. Lorsqu'il est utilisé avec les mots *personnel*, *effectif* ou *employé*, l'adjectif *régulier* désigne le personnel permanent et temporaire.

Effectif moyen par région administrative

RÉGION ADMINISTRATIVE	2017-2018			2018-2019		
	Régulier	Occasionnel ^a	Total	Régulier	Occasionnel ^a	Total
Bas-Saint-Laurent	309	101	410	318	87	405
Saguenay-Lac-Saint-Jean	218	57	275	240	57	297
Capitale-Nationale	1 899	154	2 053	2 082	179	2 261
Mauricie	204	46	250	216	42	258
Estrie	218	64	282	224	61	285
Montréal	686	133	819	785	144	929
Outaouais	202	54	256	206	46	252
Abitibi-Témiscamingue	239	98	337	247	95	342
Côte-Nord	238	64	302	245	58	303
Nord-du-Québec	28	15	43	31	15	46
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	135	76	211	150	67	217
Chaudière-Appalaches	291	91	382	305	90	395
Laval	139	28	167	152	26	178
Lanaudière	70	40	110	87	33	120
Laurentides	239	59	298	269	44	313
Montréal	491	129	620	526	114	640
Centre-du-Québec	79	52	131	87	44	131
TOTAL	5 685	1 261	6 946	6 170	1 202	7 372

a. Cette donnée correspond au nombre moyen de personnes ayant occupé un emploi occasionnel au cours de l'année, à l'exception des stagiaires et des étudiants.

Heures rémunérées par catégorie d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2017-2018	2018-2019	ÉCART
Personnel d'encadrement	645 855	685 841	39 986
Professionnels	1 745 162	1 948 423	203 261
Ingénieurs	1 601 527	1 853 449	251 922
Techniciens en travaux publics	1 932 021	2 008 265	76 244
Personnel de soutien et technique	2 768 645	2 852 950	84 305
Ouvriers	4 545 667	4 800 799	255 132
TOTAL EN HEURES RÉMUNÉRÉES^a	13 238 877	14 149 727	910 850
TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS COMPLET TRANPOSÉS^b (total des heures rémunérées/1 826,3)	7 249	7 748	499

a. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires du personnel permanent et du personnel occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

b. Le total en équivalents temps complet transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

Formation et perfectionnement du personnel

À l'instar des employeurs visés par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, le Ministère est tenu d'investir 1 % de sa masse salariale en dépenses de formation admissibles²⁴. Par ailleurs, ce dernier s'est notamment donné comme cible d'accroître les investissements en matière de formation à raison de 2 % de la masse salariale d'ici 2019, et ce, en vue d'assurer la consolidation et le maintien de l'expertise.

Dans le cadre du chantier 7 (Consolider et maintenir l'expertise) du Plan de transformation organisationnelle, plusieurs efforts ont été déployés au cours de la dernière année. Un recensement des formations disponibles au Ministère permettra d'orienter les travaux à venir afin de rehausser l'offre ministérielle en adéquation avec les besoins et les priorités de l'organisation. À terme, le Ministère accroîtra sa performance par une offre ministérielle de formation plus efficace et plus efficiente.

Au cours de l'année 2018, la proportion de la masse salariale attribuée en formation est de 1,8 %, comparativement à 1,4 % en 2017. L'écart s'explique par une augmentation globale des activités de formation, mais également par le fait que contrairement aux années antérieures, ce pourcentage inclut les contrats et les ententes en matière de formation ainsi qu'un pourcentage du salaire des formateurs à l'interne et des conseillers en formation.

Évolution des dépenses de formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FORMATION	2017-2018 ^a	2018-2019
Proportion de la masse salariale (%) ^b	1,4 %	1,8 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,0 jours	2,2 jours
Somme allouée minimalement par personne	653,83 \$	741,32 \$
Total des jours de formation	12 620 jours	16 072 jours

- a. Les résultats de 2017 excluent ceux du Service aérien gouvernemental, du Centre de gestion de l'équipement roulant et du Secrétariat à la stratégie maritime.
b. La proportion de la masse salariale se calcule par année civile, alors que les autres résultats le sont par année financière. Le résultat pour l'année 2018 exclut le Secrétariat à la stratégie maritime.

Activités de formation et de perfectionnement par catégorie d'emploi au Ministère^a

CATÉGORIE D'EMPLOI	EFFECTIF MOYEN		COÛT DE LA FORMATION (\$)		MOYENNE DE JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE	
	2017-2018 ^b	2018-2019	2017-2018 ^b	2018-2019	2017-2018 ^b	2018-2019
Personnel d'encadrement	309	367	440 114	545 696	2,9	3,0
Professionnels	942	1 074	447 758	653 069	1,2	1,5
Ingénieurs	926	1 021	898 344	1 464 426	2,8	3,8
Techniciens en travaux publics	1 035	1 073	751 600	756 226	2,8	2,7
Personnel de soutien et technique	1 266	1 385	285 643	347 586	0,9	0,9
Ouvriers	1 852	2 226	732 846	1 223 131	2,1	2,3
Toutes les catégories d'emploi du Service aérien gouvernemental et du Secrétariat à la stratégie maritime ^c	214	226	1 304 162	1 563 778	— ^d	0,9
TOTAL	6 554	7 372	4 860 467	6 553 913	2,0	2,2

- a. Les catégories d'emploi incluent le personnel régulier et occasionnel de toutes les entités du Ministère, soit le ministère des Transports, le Fonds des réseaux de transport terrestre, le Fonds de la sécurité routière, le Service aérien gouvernemental, le Centre de gestion de l'équipement roulant et le Secrétariat à la stratégie maritime. Elles excluent les corps d'emploi liés aux administrateurs publics, à la Direction des communications et aux étudiants et stagiaires.
b. Les données de 2017-2018 excluent celles du Centre de gestion de l'équipement roulant et du Secrétariat à la stratégie maritime.
c. Ces données ne peuvent pas être ventilées par catégorie d'emploi.
d. Le nombre de jours de formation pour le Service aérien gouvernemental et le Secrétariat à la stratégie maritime en 2017-2018 n'est pas disponible.

24. Cette information est produite annuellement, du 1^{er} janvier au 31 décembre, dans le cadre de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel selon le domaine d'expertise^a

DOMAINE D'EXPERTISE	2017-2018 ^b	2018-2019
Administration	388 349	566 591
Informatique et bureautique	264 623	218 700
Transports	238 997	453 422
Génie	1 035 023	1 395 776
Formation à la tâche du personnel ouvrier	365 742	696 076
Santé et sécurité au travail	628 409	732 714
Communication	98 428	57 527
Habilités de gestion	462 014	667 851
Autres (égalité en emploi, retraite, sécurité civile)	74 720	201 478
Tous les domaines d'expertise du Service aérien gouvernemental et du Secrétariat à la stratégie maritime ^c	1 304 162	1 563 778
TOTAL	4 860 467	6 553 913

a. Les dépenses de formation excluent celles engagées pour les corps d'emploi liés aux administrateurs publics, à la Direction des communications et aux étudiants et stagiaires. Elles incluent toutes les entités du Ministère, soit le ministère des Transports, le Fonds des réseaux de transport terrestre, le Fonds de la sécurité routière, le Service aérien gouvernemental, le Centre de gestion de l'équipement roulant et le Secrétariat à la stratégie maritime.

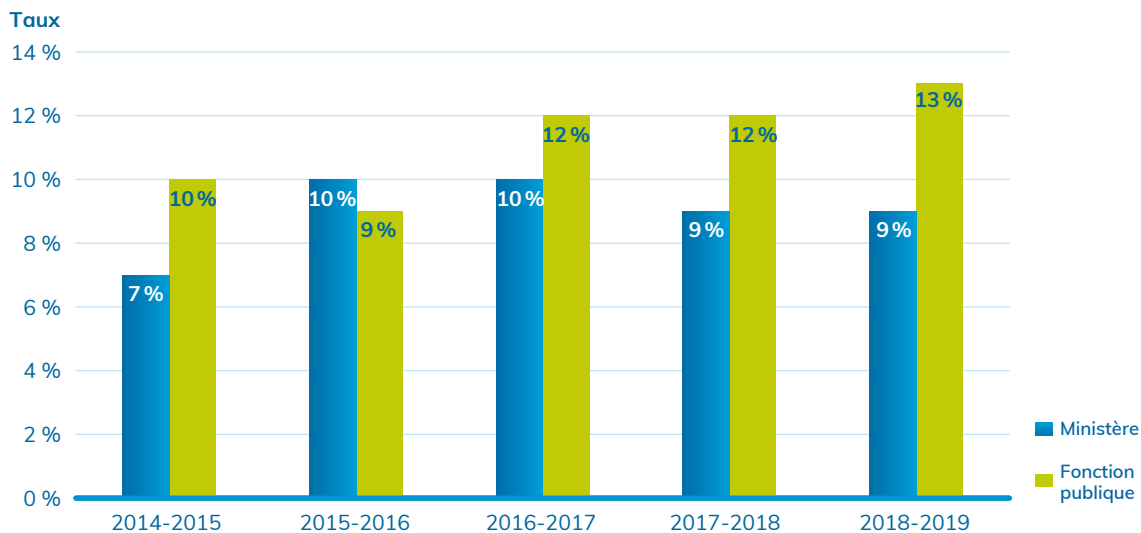
b. Les dépenses de formation de 2017-2018 excluent celles du Centre de gestion de l'équipement roulant et du Secrétariat à la stratégie maritime.

c. Ces données ne peuvent pas être ventilées par domaine d'expertise.

Départs volontaires

Le taux de départ volontaire du Ministère pour l'année 2018-2019 est de 9 %. Par ailleurs, il est inférieur au taux de départ volontaire de la fonction publique du Québec, qui est de 13 %.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier



Nombre de départs volontaires par catégorie d'emploi du personnel régulier

CATÉGORIE D'EMPLOI	RETRAITE	DÉMISSION	MUTATION	TOTAL
Personnel d'encadrement	21	5	20	46
Professionnels	27	19	82	128
Ingénieurs	15	31	8	54
Techniciens en travaux publics	23	25	7	55
Personnel de soutien et technique	45	19	100	164
Ouvriers	59	45	5	109
TOTAL	190	144	222	556

En 2018-2019, le nombre de départs à la retraite correspond à 3 % de l'effectif, soit 190 départs pour une moyenne de 6 170 employés réguliers.

Nombre de départs à la retraite par catégorie d'emploi du personnel régulier

CATÉGORIE D'EMPLOI	2017-2018	2018-2019
Personnel d'encadrement	19	21
Professionnels	33	27
Ingénieurs	9	15
Techniciens en travaux publics	24	23
Personnel de soutien et technique	41	45
Ouvriers	38	59
TOTAL	164	190
POURCENTAGE DE DÉPARTS À LA RETRAITE	3,0 %	3,1 %

3.2 / GESTION ET CONTRÔLE DE L'EFFECTIF ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

En conformité avec la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, le Ministère présente les renseignements relatifs aux contrats de services comportant une dépense de 25 000 dollars et plus.

Gestion et contrôle de l'effectif

Avec l'objectif que la cible de 970 ressources nécessaires au renforcement de l'expertise soit atteinte, le Conseil du trésor a autorisé, en avril 2017, 263 ressources supplémentaires liées au Plan d'actions concertées pour renforcer la lutte contre la collusion et la corruption, soit 164 ressources en 2017-2018 et 99 en 2018-2019.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

CATÉGORIE D'EMPLOI ^a	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS COMPLET TRANSPOSÉS (total des heures rémunérées/1 826,3)	EFFECTIF MOYEN 2018-2019
Personnel d'encadrement	684 519	1 321	685 841	376	370
Professionnels	1 924 320	24 103	1 948 423	1 067	1 099
Ingénieurs	1 803 990	49 459	1 853 449	1 015	1 021
Techniciens en travaux publics	1 920 468	87 797	2 008 265	1 100	1 073
Personnel de soutien et technique	2 803 535	49 415	2 852 950	1 562	1 581
Ouvriers	4 436 362	364 437	4 800 799	2 629	2 228
TOTAL	13 573 194	576 532	14 149 727	7 748	7 372
TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS COMPLET TRANSPOSÉS (total des heures rémunérées/1 826,3)	7 432	316	7 748		

a. Les étudiantes et étudiants ainsi que les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

Renseignements relatifs aux contrats de services

Le 18 juin 2018, le Conseil du trésor a déterminé que les dispositions de la section III du chapitre II de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État s'appliquent à compter du 1^{er} avril 2018. Ces dispositions continueront de s'appliquer jusqu'à ce qu'une décision du Conseil du trésor soit prise à l'effet contraire.

La décision du Conseil du trésor du 16 décembre 2014 permet au Ministère de se doter d'une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation de son dirigeant. Cette directive a été publiée sur le site Web du Ministère en mars 2015.

Contrats de services de 25 000 dollars et plus conclus entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019 et soumis à l'autorisation du sous-ministre en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

	NOMBRE	VALEUR (\$)
Contrats de services avec une personne physique ^a	8	437 937
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ^b	60	46 341 049
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICES	68	46 778 986

a. Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

b. Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

3.3 / ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le Ministère présente les résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des membres des groupes cibles ainsi que des femmes, conformément à la Loi sur la fonction publique. Il désire ainsi s'assurer de leur représentativité adéquate au sein de son effectif régulier.

Dans cette section, les données du Service aérien gouvernemental et du Fonds de la sécurité routière sont intégrées à celles du Ministère. Les données ont été ajustées pour intégrer celles du Centre de gestion de l'équipement roulant en 2017-2018 et en 2018-2019 et du Secrétariat à la stratégie maritime en 2018-2019.

Données globales sur l'embauche

Nombre total de personnes embauchées selon le statut d'emploi en 2018-2019

	RÉGULIER ^a	OCCASIONNEL ^b	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	654	1 285	569	474	2 982

a. Cette donnée inclut uniquement les recrutements.

b. Cette donnée inclut seulement les nouvelles entrées en fonction durant la période visée; elle exclut les employés occasionnels inscrits sur des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Embauche et représentativité des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées

En 2018-2019, le Ministère a poursuivi ses efforts vers l'atteinte de l'objectif gouvernemental²⁵ visant une fonction publique qui reflète davantage les diverses composantes de la société québécoise. Pour 2018-2019, 17 % des personnes embauchées pour un emploi régulier étaient visées par le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques.

Pour toutes les catégories confondues (régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire), 398 personnes visées par le programme d'accès à l'égalité ont été embauchées, ce qui correspond à 13,3 % du recrutement total. Il est à noter que la main-d'œuvre composée de membres de minorités visibles et ethniques est surtout disponible dans les régions métropolitaines de Québec et de Montréal, alors que 57 % des emplois offerts par le Ministère le sont dans des régions éloignées des grands centres. De plus, le bassin de candidatures liées aux catégories d'emploi propres au Service aérien gouvernemental (par exemple, pilote) offre peu ou n'offre pas de candidats répondant aux critères de membres de minorités visibles et ethniques, d'anglophones, d'Autochtones ou de personnes handicapées.

25. Cet objectif consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés (de statuts régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire) qui sont des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées.

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2018-2019

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EMBAUCHÉS					TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI
	Membres des minorités visibles et ethniques	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	TOTAL ^a	
Régulier	102	7	3	5	114	17,4 %
Occasionnel	79	17	10	8	113	8,8 %
Étudiant	65	4	3	5	77	13,5 %
Stagiaire	88	3	1	4	94	19,8 %
TOTAL	334	31	17	22	398	13,3 %

a. Total des employés membres d'au moins un groupe cible. Certains employés font partie de plus d'un groupe cible, mais ont été comptabilisés une seule fois dans le total.

Évolution du taux d'embauche des membres des groupes cibles (%) selon le statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Régulier	14,9 %	13,9 %	17,4 %
Occasionnel	6,1 %	7,8 %	8,8 %
Étudiant	10,4 %	10,8 %	13,5 %
Stagiaire	12,3 %	16,4 %	19,8 %

Le taux de représentativité des membres des minorités visibles et ethniques parmi l'effectif régulier est de 10,9 % au 31 mars 2019. Le Ministère atteint la cible gouvernementale de 9 % fixée pour la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel^a – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année^b

REGROUPEMENT DE RÉGIONS	2018		2019		CIBLE DE REPRÉSENTATIVITÉ
	Nombre	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel	Nombre	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel	
Montréal/Laval	299	28,6 %	358	30,6 %	41 %
Ontario/Montérégie	112	12,9 %	124	13,6 %	17 %
Estrie/Lanaudière/Laurentides	35	5,3 %	36	5,1 %	13 %
Capitale-Nationale	146	6,9 %	187	7,9 %	12 %
Autres régions	44	2,0 %	56	2,4 %	5 %

a. En respect des cibles établies par le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023, les données doivent exclure la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs).

b. Les données ne sont pas disponibles pour 2017, année de transition.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2019

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)	CIBLE DE REPRÉSENTATIVITÉ
Minorités visibles et ethniques	25	6,4 %	6 %

Au 31 mars 2019, les personnes handicapées composent 0,9 % de l'effectif régulier moyen, ce qui est inférieur à la cible gouvernementale de 2 %. Le Ministère poursuit ses efforts en vue d'atteindre le taux de représentativité recherché pour l'ensemble des groupes cibles.

Évolution du taux de présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPE CIBLE	2017		2018		2019		CIBLE DE REPRÉSENTATIVITÉ
	Nombre	Taux de présence dans l'effectif régulier	Nombre	Taux de présence dans l'effectif régulier	Nombre	Taux de présence dans l'effectif régulier	
Anglophones	43	0,8 %	45	0,8 %	44	0,7 %	–
Autochtones	27	0,5 %	38	0,6 %	38	0,6 %	–
Personnes handicapées	43	0,8 %	50	0,8 %	58	0,9 %	2 %

Mesures ou actions qui favorisent l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Le Ministère accomplit des actions qui favorisent l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi. Quelques-unes de ses réalisations sont présentées ici.

- La Stratégie d'attraction du personnel 2017-2020, lancée à l'été 2017 dans le cadre des travaux du chantier 7 (Consolider et maintenir l'expertise) du Plan de transformation organisationnelle, est une clé importante pour l'atteinte des objectifs ministériels de consolidation et de maintien de l'expertise au sein de l'organisation.
- Pour accroître l'embauche des personnes visées par un programme gouvernemental d'accès à l'égalité, le Ministère s'est doté d'une politique de gestion de la représentativité des membres des minorités visibles et ethniques, des Autochtones, des anglophones et des personnes handicapées, laquelle comprend des mesures qui ont contribué à recruter, au cours de l'année, 398 personnes visées, dont 334 membres des minorités visibles et ethniques.
- Dans le cadre du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées, le Ministère a soumis 11 projets d'emploi au Centre de services partagés du Québec et a accueilli 2 participants.

Embauche et représentativité des femmes

Compte tenu de sa vocation et de la nature des activités sous sa responsabilité, le Ministère compte plusieurs types d'emploi à prédominance traditionnellement masculine. Malgré tout, le taux d'embauche total des femmes est de 27,4 % : celles-ci composent 35,8 % de l'effectif régulier moyen et 14,8 % des emplois occasionnels. À travers ses activités, le Ministère contribue activement à la promotion des emplois à caractère traditionnellement masculin auprès des femmes. Ces réalisations sont présentées à la section 4.4 « Égalité entre les femmes et les hommes ».

Taux d'embauche des femmes en 2018-2019 par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE DE FEMMES EMBAUCHÉES	TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES PAR STATUT D'EMPLOI
Régulier	175	26,8 %
Occasionnel	237	18,4 %
Étudiant	239	42,0 %
Stagiaire	165	34,8 %
TOTAL	816	27,4 %

Taux de représentativité des femmes parmi l'effectif régulier moyen 2018-2019 selon les catégories d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	NOMBRE DE FEMMES AYANT LE STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER MOYEN TOTAL DE LA CATÉGORIE
Personnel d'encadrement	96	26,0 %
Professionnels	538	50,1 %
Ingénieurs	296	29,1 %
Techniciens en travaux publics	283	27,0 %
Personnel de soutien et technique	966	70,2 %
Ouvriers	26	2,0 %
TOTAL	2 205	35,8 %

3.4 / RESSOURCES FINANCIÈRES

Ministère

Budgets et programmes du Ministère

Le budget de dépenses du ministère des Transports couvre les besoins courants et la portion des investissements à long terme (amortissement) imputable à l'exercice financier. Pour celui de 2018-2019, un budget de dépenses totalisant 698,2 millions de dollars est associé au fonctionnement du Ministère. Un budget de 7,6 millions s'est ajouté en 2018-2019 à la suite de l'intégration des activités du Secrétariat à la stratégie maritime à celles du Ministère.

Le budget de dépenses du Ministère est principalement associé à des dépenses de rémunération, à l'entretien hivernal ainsi qu'aux subventions versées pour le transport adapté et la Société des traversiers du Québec. Ce budget inclut également celui de la Commission des transports du Québec, un organisme budgétaire sous la responsabilité du ministre.

Les crédits votés du Ministère présentent une enveloppe budgétaire de 66,4 millions de dollars pour des besoins en investissement. Ce budget permet au Ministère d'acquérir divers biens dont la durée de vie s'étend sur plusieurs années, principalement des infrastructures autres que routières ainsi que des équipements et des systèmes informatiques.

Budget du Ministère (000 \$)

	BUDGET	MONTANTS RÉELS	MONTANTS RÉELS
	2018-2019 ^a	2018-2019 ^b	2017-2018
Budget de dépenses			
01 – Infrastructures et systèmes de transport	645 751,6	776 915,5	622 471,2
01 – Transport terrestre	471 700,2	592 576,4	473 183,8
02 – Transport maritime	140 972,2	138 808,2	117 888,8
03 – Transport aérien	21 795,9	34 488,0	20 833,4
04 – Commission des transports du Québec ^c	11 283,3	11 042,9	10 565,2
02 – Administration et services corporatifs	60 061,3	62 793,8	63 681,3
01 – Direction	8 276,5	9 122,1	9 788,2
02 – Services corporatifs	44 500,8	45 697,4	47 453,4
03 – Planification, recherche et développement	7 284,0	7 974,3	6 439,7
TOTAL	705 812,9	839 709,3	686 152,5
Budget d'investissements			
01 – Infrastructures et systèmes de transport	61 861,9	38 521,9	34 076,1
01 – Transport terrestre	20 718,4	13 558,2	10 206,1
02 – Transport maritime	110,0	74,9	53,0
03 – Transport aérien	40 733,5	24 742,4	23 664,7
04 – Commission des transports du Québec ^c	300,0	146,4	152,3
02 – Administration et services corporatifs	4 564,1	3 259,8	3 141,2
01 – Direction	32,9	-	-
02 – Services corporatifs	4 488,4	3 259,8	3 141,2
03 – Planification, recherche et développement	42,8	-	-
TOTAL	66 426,0	41 781,7	37 217,3

a. Budget de dépenses 2018-2019 voté par l'Assemblée nationale en mars 2018.

b. Données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.

c. La Commission des transports du Québec présente un rapport annuel de gestion distinct.

En 2018-2019, le niveau de dépenses du Ministère a subi une hausse de 153,6 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice comparatif. Cette augmentation, principalement associée au transport terrestre (119,4 millions de dollars) et au transport maritime (20,9 millions de dollars), découle de trois principaux facteurs :

- des dépenses additionnelles en entretien hivernal causées par un hiver difficile, dont les caractéristiques météorologiques ont commencé tôt à l'automne 2018 et se sont prolongées tardivement au printemps 2019;
- des dépenses additionnelles réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030, dont la bonification de certaines mesures en transport adapté;
- une bonification de la subvention versée à la Société des traversiers du Québec.

Pour permettre la réalisation de ces dépenses additionnelles, le Ministère s'est vu reconnaître un rehaussement de 120,1 millions de dollars de son budget de dépenses initial.

Fonds des réseaux de transport terrestre

Les revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre sont affectés au financement :

- des services de transport en commun des organismes publics;
- de la construction et de l'exploitation d'infrastructures routières et d'infrastructures de transport en commun;
- des autres activités liées à l'offre de biens et services au sein du réseau de parcs routiers ainsi que de l'ensemble des opérations relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux activités de ce réseau;
- des frais de fonctionnement des services de transport en commun relevant d'une régie intermunicipale ou d'un regroupement de municipalités;
- des services de transport en commun des organismes publics de transport en commun;
- des services de transport par traversier permettant la liaison entre la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et celle de Tadoussac;
- des programmes d'aide financière qui sont destinés aux fins prévues au paragraphe 1° du deuxième alinéa de l'article 15.1 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et favorisant le développement et l'utilisation du transport en commun des personnes ou le développement et l'utilisation de modes de transport de personnes, à l'exception du véhicule de promenade dont le seul occupant est le conducteur;
- des programmes d'aide financière destinés aux véhicules hors route;
- de la modernisation des services de transport par taxi.

Revenus et dépenses du Fonds des réseaux de transport terrestre (000 \$)

	MONTANTS RÉELS	MONTANTS RÉELS
	2018-2019 ^a	2017-2018
Revenus		
Droits et permis ^b	1 104 897,5	1 089 753,8
Taxe sur les carburants	2 230 238,7	2 200 549,5
Autres revenus	727 001,8	600 195,8
TOTAL DES REVENUS	4 062 138,0	3 890 499,1
Dépenses		
Réseau routier	2 437 097,7	2 426 105,7
Transports collectifs et alternatifs	1 820 556,6	2 003 964,3
Parcs routiers	19 939,9	8 703,1
Infrastructures en partenariat	194 359,0	192 558,8
Véhicules hors route	19 030,9	16 153,6
TOTAL DES DÉPENSES	4 490 984,1	4 647 485,5
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(428 846,1)	(756 986,4)

a. Données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.

b. Excluant les revenus sur les droits d'immatriculation pour les véhicules hors route et la portion des revenus des droits perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec pour financer le contrôle routier et une partie des dépenses relatives à la gestion de l'accès au réseau routier.

Par rapport à l'exercice financier 2017-2018, les revenus ont augmenté de 171,6 millions de dollars. Cette hausse découle principalement d'une bonification des revenus provenant du Fonds vert ainsi que des revenus provenant du gouvernement du Canada, notamment à l'égard de l'entente Canada-Québec relative au Fonds pour l'infrastructure de transport en commun.

Concernant les dépenses du Fonds des réseaux de transport terrestre, celles-ci ont subi une diminution de 156,5 millions de dollars comparativement à l'exercice financier précédent. Cette diminution est principalement attribuable à des compensations non récurrentes qui ont été versées en soutien à la réalisation du Réseau express métropolitain au cours de l'exercice financier 2017-2018.

Investissements du Fonds des réseaux de transport terrestre

Le Ministère est responsable de trois grands secteurs d'investissement du Plan québécois des infrastructures. Il s'agit des secteurs « Réseau routier », « Transport collectif » et « Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres ». Ensemble, ces trois secteurs représentent plus de 30 % du Plan québécois des infrastructures et une très forte majorité de ces investissements ont une incidence directe sur les résultats financiers du Fonds des réseaux de transport terrestre.

Valeur des interventions du Fonds des réseaux de transport terrestre (000 \$)^a

	MONTANTS RÉELS	
	2018-2019 ^b	2017-2018
Travaux routiers		
Conservation des chaussées	721 756,2	487 672,4
Conservation des structures supérieures	1 036 029,9	855 060,3
Conservation des structures locales	74 829,5	83 454,8
Amélioration du réseau routier	296 530,0	193 742,0
Développement du réseau routier	74 286,8	167 429,8
Planification et frais généraux	164 228,2	146 834,3
SOUS-TOTAL DES TRAVAUX ROUTIERS	2 367 660,6	1 934 193,6
Entretien du réseau routier	615 213,1	543 966,4
Transports collectifs et alternatifs	1 820 350,5	2 003 362,5
Parcs routiers	18 005,0	5 361,3
Véhicules hors route	19 021,4	16 145,8
TOTAL	4 840 250,6	4 503 029,6

a. Les données présentées n'incluent pas les dépenses d'amortissement et de financement à long terme.

b. Données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.

Les sommes investies en 2018-2019 relativement aux travaux routiers ont été de 433,5 millions de dollars supérieures à celles de l'exercice 2017-2018. Cette augmentation découle principalement des efforts ayant été réalisés en conservation des chaussées et des structures supérieures. Des efforts additionnels ont également été réalisés au regard de l'entretien du réseau routier.

Autres secteurs

La mission du Fonds des réseaux de transport terrestre porte également sur les activités d'entretien des routes, l'aide au transport collectif, les parcs routiers, l'aide aux municipalités associée au transport collectif ainsi que l'aide pour les véhicules hors route.

Pour l'exercice financier 2018-2019, le secteur des transports collectifs et alternatifs témoigne d'une forte diminution de la dépense. Comme spécifié précédemment, cette diminution découle principalement des sommes non récurrentes ayant été versées en 2017-2018 en soutien à la réalisation du Réseau express métropolitain.

L'ensemble de ces activités est financé par des revenus provenant des droits d'immatriculation, des taxes sur les carburants, des partenariats public-privé ainsi que des contributions des automobilistes au transport collectif et des contributions des propriétaires de véhicules hors route pour l'aide aux réseaux de motoneige et de véhicule tout-terrain.

Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques – Fonds vert

En vertu de l'Entente administrative relative à la mise en œuvre des actions financées du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec, il a été convenu que des sommes du Fonds vert seraient spécifiquement transférées dans le Fonds des réseaux de transport terrestre. L'entente prévoit l'utilisation de ces sommes pour des mesures applicables au transport en commun et à des programmes d'aide financière qui favorisent le développement et l'utilisation du transport en commun des personnes ou le développement et l'utilisation de modes de transport de personnes, à l'exception du véhicule de promenade dont le seul occupant est le conducteur.

Ces mesures permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

En 2018-2019, le Fonds des réseaux de transport terrestre a encaissé une somme de 238,2 millions de dollars en provenance du Fonds vert. Pendant la même période, des dépenses admissibles totalisant 282,0 millions de dollars ont été réalisées.

Dépenses admissibles du Fonds des réseaux de transport terrestre en vertu du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (000 \$)

	MONTANTS RÉELS
	2018-2019 ^a
Programme d'aide au développement du transport collectif	193 574,5
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes	77 000,0
Autres	11 467,5
TOTAL	282 042,0

a. Données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.

En 2018-2019, des dépenses de 193,6 millions de dollars ont été imputées au Programme d'aide au développement du transport collectif. Les actions de ce programme visent tout particulièrement à favoriser une utilisation accrue du transport collectif par rapport au voiturage en solo afin de réduire notamment les émissions de gaz à effet de serre.

Pendant l'exercice financier 2018-2019, une somme totalisant plus de 531,2 millions de dollars provenant du Fonds des réseaux de transport terrestre a été affectée au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes. De cette somme, 77,0 millions de dollars ont été associés aux dépenses du Fonds vert pour des projets qui ont une incidence directe sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les autres dépenses associées concernent les mesures d'aide entourant le développement du transport actif dans les périmètres urbains (9,6 millions de dollars) et le soutien octroyé à la Société de transport de Montréal pour la réalisation du projet de démonstration Cité Mobilité (1,9 million de dollars).

Par ailleurs, le Ministère impute directement au Fonds vert des dépenses liées à des programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport des marchandises et liées à des mesures en électrification des transports et en adaptation aux impacts des changements climatiques, conformément à l'entente. Au cours de l'exercice financier 2018-2019, des dépenses admissibles totalisant 16,3 millions de dollars ont été attribuées au Fonds vert.

Dépenses imputées au Fonds vert en vertu du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (000 \$)

	MONTANTS RÉELS
	2018-2019 ^a
Programme Écocamionnage	7 542,1
Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire	5 042,9
Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal	2 593,0
Mesures en électrification des transports	451,9
Mesures en adaptation aux changements climatiques	687,1
TOTAL	16 317,0

a. Données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.

En 2018-2019, afin de soutenir l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies de remplacement, des dépenses de 7,5 millions de dollars ont été imputées au Fonds vert dans le cadre du programme Écocamionnage, en plus de dépenses de 5,0 millions de dollars pour le Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire. Des dépenses de 2,6 millions de dollars ont été réalisées pour favoriser l'implantation de projets intermodaux financés dans le cadre du Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal.

Afin d'inciter la population à faire la transition vers les véhicules électriques, des dépenses de 0,5 million de dollars ont été imputées au Fonds vert pour des mesures en électrification, selon la répartition suivante :

- 4 500 dollars dans le cadre du Programme de soutien à la promotion de l'électrification des transports;
- 110 400 dollars pour le déploiement d'une stratégie de communication gouvernementale et la mise en œuvre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020;
- 337 000 dollars pour l'implantation de bornes de recharge rapide le long des principaux axes routiers.

Des dépenses de 0,7 million de dollars ont aussi été imputées au Fonds vert afin de poursuivre des activités de recherche en adaptation aux changements climatiques et de modifier conséquemment sa gestion et ses pratiques d'entretien des infrastructures de transport.

Fonds de la sécurité routière

Le Fonds de la sécurité routière est affecté exclusivement au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Le Fonds a été constitué en 2008 avec la décision de déployer des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges. Le Fonds permet de couvrir le coût des acquisitions, les frais d'entretien et d'exploitation des appareils ainsi que tous les frais afférents au traitement et à la gestion des constats d'infraction. Également, depuis 2017, le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière permet de soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route. Il est financé à même les sommes perçues pour des infractions détectées par les cinémomètres photographiques et les appareils de surveillance aux feux rouges.

Budget et résultats financiers du Fonds de la sécurité routière (000 \$)

	BUDGET	MONTANTS RÉELS	MONTANTS RÉELS
	2018-2019	2018-2019 ^a	2017-2018
Revenus			
Constats d'infraction	36 767,7	12 861,3	1 060,4
Frais d'émission, de cour et d'exécution	5 418,3	6 203,2	1 688,2
Autres revenus	-	45,8	62,9
TOTAL DES REVENUS	42 186,0	19 110,3	2 811,5
Dépenses			
Coordination et mise en œuvre	3 819,3	1 174,0	1 411,4
Activités policières	7 172,2	5 059,2	5 445,5
Traitement et gestion des constats	12 562,8	5 150,1	3 462,8
Exploitation et entretien des équipements et des sites	5 817,1	5 495,9	5 404,1
Programme d'aide en sécurité routière et autres transferts	13 770,0	1 168,6	7 325,3
TOTAL DES DÉPENSES	43 141,4	18 047,8	23 049,1
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(955,4)	1 062,5	(20 237,6)
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	14 155,8	34 393,4
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	-	15 218,3	14 155,8

a. Données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.

En 2018-2019, le Fonds de la sécurité routière a enregistré des revenus de 19,1 millions de dollars provenant essentiellement de l'émission de constats d'infraction et des frais administratifs afférents (frais d'émission des constats, frais de cour et frais d'exécution). La hausse de revenus par rapport à l'exercice 2017-2018, attribuable à l'augmentation du nombre de constats d'infraction remis, s'explique par les actions posées à la suite d'un jugement rendu en novembre 2016, telles des modifications législatives, l'embauche de personnel et la mise en place de solutions informatiques permettant d'automatiser certaines étapes du traitement de la preuve. Contrairement à ce qui était prévu initialement, soit une reprise complète en juillet 2018 du traitement des dossiers d'infraction, la relance du traitement s'est plutôt effectuée de façon progressive tout au long de l'exercice.

Les dépenses pour la période 2018-2019 se sont élevées à 16,9 millions de dollars en ce qui a trait aux activités de contrôle automatisé. Comme pour le précédent exercice, dans le contexte où les activités liées au contrôle automatisé se sont poursuivies, certaines dépenses sont demeurées comparables aux montants prévus, telles que les coûts de coordination, d'exploitation et d'entretien ainsi que les dépenses liées aux activités policières. L'augmentation du nombre de constats d'infraction remis comparativement à l'exercice précédent explique l'augmentation des coûts de traitement et de gestion des constats.

Un montant de 1,2 million de dollars a été versé en 2018-2019 pour l'ensemble des contributions accordées par le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

Fonds aérien

À titre de partenaire, le Fonds aérien permet de soutenir les ministères et les organismes du gouvernement du Québec, à tout moment, sept jours sur sept, dans la réalisation de leur mission respective. Il exploite une flotte diversifiée d'une vingtaine d'aéronefs pour assurer, en collaboration avec ses partenaires, une réponse adéquate lors de situations d'urgence ou nécessitant des services aériens spécialisés sur l'ensemble du territoire québécois. Les quatre principales missions du Fonds sont :

- le transport sanitaire aérien, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux : évacuations aéromédicales d'urgence et vols sanitaires programmés (navettes);
- la lutte contre les incendies de forêt, en collaboration avec, au Québec, la Société de protection des forêts contre le feu; ailleurs au Canada, dans le cadre d'une entente pancanadienne, et ailleurs dans le monde, selon les besoins des différents organismes gouvernementaux;
- la surveillance aérienne du territoire, en collaboration avec la Sûreté du Québec;
- le transport des personnes et des marchandises afin de répondre aux besoins de déplacement des membres des équipes ministérielles par le nolisement d'aéronefs du secteur privé.

Budget et résultats financiers du Fonds aérien (000 \$)

	BUDGET	MONTANTS RÉELS	MONTANTS RÉELS
	2018-2019	2018-2019 ^a	2017-2018 ^b
Revenus			
Services aériens	73 086,0	71 257,2	67 062,4
Redevances CL-415	-	-	125,0
Autres	91,0	466,5	197,0
TOTAL DES REVENUS	73 177,0	71 723,7	67 384,4
Dépenses			
Traitements et avantages sociaux	20 829,0	21 034,9	19 956,7
Fonctionnement	39 210,0	38 278,7	34 311,9
Amortissement des immobilisations corporelles	11 680,0	9 727,7	10 112,9
Frais financiers	1 158,0	1 458,5	1 549,7
TOTAL DES DÉPENSES	72 877,0	70 499,8	65 931,2
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	300,0	1 223,9	1 453,2
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	59 610,0	59 610,8	58 157,6
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	59 910,0	60 834,7	59 610,8

a. Données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.

b. Certains chiffres de 2018 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2019.

Le total des revenus du Fonds aérien a augmenté de 4,3 millions de dollars comparativement à l'année 2017-2018. La hausse des revenus en 2018-2019 s'explique principalement par le nolisement d'avion offert à la Société des traversiers du Québec pour un montant de 1,5 million de dollars ainsi que par une hausse de 2,5 millions de dollars pour le transport d'usagers pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux. Par le fait même, l'incidence se reflète sur les dépenses de l'exercice 2018-2019, qui ont augmenté de 4,6 millions de dollars comparativement à l'exercice de 2017-2018.

Fonds de gestion de l'équipement roulant

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant a été constitué le 1^{er} avril 1998 par la Loi sur le ministère des Transports. Il est affecté au financement des activités de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Fonds est d'offrir aux organismes publics du Québec des services complets de gestion de parcs de véhicules, selon les meilleures pratiques d'affaires, dans une perspective d'optimisation des ressources et de développement durable.

Les revenus proviennent de la location clés en main de véhicules, de services de génie-conseil, de la formation des conducteurs, de la réparation et l'entretien de véhicules selon une tarification horaire, de l'analyse de gestion de parcs de véhicules et de l'approvisionnement de carburant.

Budget et résultats financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant (000 \$)

	BUDGET	MONTANTS RÉELS	MONTANTS RÉELS
	2018-2019	2018-2019 ^a	2017-2018 ^b
Revenus			
Location	101 808,9	98 024,2	90 132,0
Réparation et entretien	5 000,0	5 855,4	5 760,9
Carburant	15 244,0	19 507,7	15 662,9
Contributions du gouvernement	738,4	737,6	886,1
Autres	400,0	1 411,9	3 889,4
TOTAL DES REVENUS	123 191,3	125 536,8	116 331,3
Dépenses			
Traitements et avantages sociaux	31 144,7	27 574,7	25 591,1
Fonctionnement	49 144,7	56 369,9	50 789,3
Amortissement des immobilisations corporelles	36 332,4	35 860,1	33 572,4
Frais financiers	6 569,5	5 679,2	4 909,2
TOTAL DES DÉPENSES	123 191,3	125 483,9	114 862,0
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	-	52,9	1 469,3
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	14 222,6	14 243,9	12 774,6
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	14 222,6	14 296,8	14 243,9

a. Données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.

b. Certains chiffres de 2018 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2019.

Les revenus du Fonds de gestion de l'équipement roulant ont augmenté de 9,2 millions de dollars comparativement à l'exercice de 2017-2018. Un plus grand nombre de véhicules et d'équipements loués ainsi qu'une hausse marquée de leur utilisation ont augmenté les revenus de location et de carburant. Ces hausses ont un effet direct sur les dépenses, qui ont subi une augmentation de 10,6 millions de dollars comparativement à l'exercice de 2017-2018.

3.5 / RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Pour 2018-2019, le budget s'élevait à 67,6 millions de dollars, tandis que les dépenses et investissements réels ont été de l'ordre de 71,3 millions de dollars.

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2018-2019 (000 \$)

	RESSOURCES HUMAINES PRÉVUES	RESSOURCES HUMAINES UTILISÉES	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ^a	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS RÉELS ^a
Activités d'encadrement	3 805,3	4 267,8	3 805,3	4 374,8
Activités de continuité	24 982,6	25 282,1	60 248,9	66 529,3
Activités de gestion	5 181,9	5 066,8	7 179,0	7 198,0
Changements applicatifs	12 741,1	12 071,9	27 248,1	25 525,8
Infrastructures	7 059,6	8 143,4	25 821,8	33 805,5
Projets	316,7	71,7	3 540,0	363,5
TOTAL	29 104,6	29 621,6	67 594,2	71 267,6

a. Les données sur les dépenses et investissements incluent les dépenses en ressources humaines.

L'écart entre les dépenses et investissements prévus et réels des activités d'encadrement s'explique par l'augmentation du nombre de postes d'encadrement en ressources informationnelles au Ministère prévue dans la décision du Conseil du trésor autorisant l'ajout de 102 équivalents temps complet en ressources informationnelles sur 3 ans (2017-2020). De plus, des efforts ont été consentis à la mise en place de la Direction de l'assurance et du contrôle qualité en technologies de l'information.

En matière d'activités de continuité, les coûts réels sont supérieurs de 6,3 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu. L'écart s'explique notamment par des travaux et des acquisitions ayant pour but l'amélioration et la mise à niveau des infrastructures technologiques et bureautiques en place.

Quant aux projets en ressources informationnelles, une provision de 2,6 millions de dollars, qui avait été prévue pour le démarrage de nouvelles initiatives, n'a finalement pas été dépensée. L'écart entre les investissements prévus et réels est également attribuable au fait que certains projets n'ont pas démarré aussi rapidement que le Ministère l'avait anticipé.

Principales réalisations en ressources informationnelles

Les projets et activités réalisés au cours de l'année 2018-2019 ont entre autres permis de contribuer à la réalisation d'orientations gouvernementales en matière de prestation électronique de services, en plus d'augmenter l'efficacité et la performance de l'organisation et des ressources informationnelles.

Le Ministère a ainsi consacré d'importants investissements en matière de ressources informationnelles afin d'amorcer, de poursuivre ou de terminer plusieurs dossiers de développement et d'amélioration de systèmes d'information ainsi que de rehaussement d'infrastructures technologiques.

État d'avancement et coûts des principaux projets en ressources informationnelles au 31 mars 2019 (000 \$)

LISTE DES PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES	AVANCEMENT (%)	RESSOURCES FINANCIÈRES PRÉVUES ^a 2018-2019	RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES 2018-2019	COMMENTAIRE
Système d'émission de permis spéciaux	79	705,0	356,6	L'écart s'explique par le fait que le coût des travaux réalisés a été moins élevé que prévu.
Gestion de la norme et de la qualité des dessins en conception et des dessins assistés par ordinateur	12	-	6,9	Le projet a démarré au cours de l'année financière 2018-2019 et son échéance est prévue à la fin de l'année 2021.

a. Les ressources financières prévues comprennent les services internes et externes, les acquisitions et la location de biens ainsi que les frais connexes, le cas échéant, inscrits à la Programmation annuelle en ressources informationnelles 2018-2019. Les informations financières présentées se trouvent à la section « Projets » du *Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles* du Ministère.

Alexandre Ferrari,
ingénieur à la Direction
de l'expertise en
conception routière



> PARTIE 4

Autres exigences

4.1 / ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Accès aux documents

En 2018-2019, le Ministère a reçu 551 demandes d'accès à des documents formulées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il s'agit d'une augmentation de 5,4 % par rapport au nombre de demandes enregistrées l'année précédente.

Bilan concernant le traitement des dossiers d'accès aux documents au 31 mars 2019

STATUT DES DOSSIERS	NOMBRE DE DOSSIERS
Dossiers reçus en 2018-2019 ^a	551
Dossiers traités (reçus en 2018-2019)	551
Dossiers traités (reçus en 2017-2018)	18
TOTAL DES DOSSIERS TRAITÉS	529

a. Au 1^{er} avril 2019, 40 dossiers reçus en 2018-2019 étaient en inventaire.

Le Ministère a traité 100 % des demandes d'accès en 2018-2019 dans le délai fixé par la Loi sur l'accès, soit 20 jours avec une possibilité de prolongation de 10 jours sur avis à la personne requérante avant l'échéance du premier délai. De ces demandes, 74 % ont été traitées à l'intérieur d'un délai de 20 jours.

Délais de réponse aux demandes traitées en 2018-2019

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS		RECTIFICATION
	Documents administratifs	Renseignements personnels	
De 0 à 20 jours	377	5	–
De 21 à 30 jours	134	2	–
31 jours et plus (le cas échéant)	0	–	–
TOTAL^a	511	7	–

a. Pour 11 des demandes reçues, il y a eu désistement des demandeurs. Les délais ne sont pas comptabilisés pour les désistements.

Pour la même période, tous les documents ont pu être transmis à la personne demanderesse pour 52 % des demandes d'accès. Pour 17 % des demandes, l'information n'a été divulguée qu'en partie; pour 11 % des demandes, la transmission des documents a été refusée. Les motifs de refus généralement invoqués sont la confidentialité des renseignements financiers et techniques appartenant au Ministère ou des renseignements fournis par des tiers ainsi que des analyses, avis et recommandations utilisés dans le cadre d'un processus décisionnel en cours. Parmi les décisions rendues, aucun dossier n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et 14 dossiers ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Décisions rendues pour les demandes traitées en 2018-2019

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS		RECTIFICATION	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
	Documents administratifs	Renseignements personnels		
Acceptée (entièrement)	272	1	–	–
Partiellement acceptée	86	3	–	9, 14, 15, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 31, 33, 37, 39, 48, 53, 54, 56, 59, 88, 137.1
Refusée (entièrement)	56	2	–	14, 15, 19, 20, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 34, 37, 39, 53, 54, 56, 59, 88, 137.1
Autres	108	1	–	48, aucun document retracé, désistement

Diffusion de l'information et protection des renseignements personnels

Le Ministère diffuse, dans son site Web, les documents et les renseignements prescrits par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Il diffuse notamment l'organigramme, les noms et titres des membres du personnel de direction, les lois et les règlements ainsi que les frais relatifs aux dépenses. Il diffuse également, sauf exception, les documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès accompagnés de la décision anonymisée du responsable de l'accès aux documents.

Au cours de l'année 2018-2019, le Comité ministériel d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels s'est réuni à trois reprises. Il a notamment veillé à l'application des mesures particulières de protection des renseignements personnels relatives aux sondages et à la vidéosurveillance.

Sur une base régulière, la Direction de l'accès à l'information et de l'éthique a assuré un rôle-conseil auprès des autres directions du Ministère en offrant de la formation, des conseils et des avis en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels.

4.2 / ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Conformément à l'article 27 de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente, le Ministère a mis en place, en mars 2016, un mécanisme de révision piloté par un comité interne responsable d'élaborer un plan quinquennal de révision des règles et des normes qui ont une incidence sur les entreprises ou qui les concernent. Les travaux liés à ce plan de révision 2016-2021, mis à jour annuellement en fonction de l'évolution des besoins du Ministère, prévoient la révision d'un total de 31 règles et de 13 normes techniques.

En 2018-2019, dans le cadre de la révision de la structure organisationnelle, de la gouvernance et des processus d'affaires du Ministère, le Règlement autorisant la signature par un fonctionnaire de certains actes, documents ou écrits du ministère des Transports a été modifié.

4.3 / DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

En 2018-2019, en vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, trois signalements ont été déposés, et ils ont tous été considérés comme recevables.

Une divulgation a été transmise au Protecteur du citoyen et pour les deux autres, les travaux de vérification étaient toujours en cours au 31 mars 2019.

Aucune communication de renseignements en lien avec ces allégations n'a été effectuée au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout autre organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimander le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police ou un ordre professionnel en application du premier alinéa de l'article 23 de la Loi.

4.4 / ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Pour contribuer à la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, le Ministère s'est doté du Plan d'action ministériel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2017-2020, son quatrième. Les objectifs sont, d'une part, liés aux enjeux, aux orientations et à certains axes du Plan stratégique 2017-2020 et, d'autre part, ils contribuent à renforcer la prise en compte des principes de développement durable, notamment celui d'équité et solidarité sociales, et ce, en concordance avec le Plan d'action de développement durable 2020 du Ministère.

Ci-après sont présentées quelques réalisations du Ministère en 2018-2019 :

- le Guide d'analyse du genre adapté au domaine des transports a été publié sur le site Web du Ministère. Le guide intègre des exemples à l'intention des sociétés organisatrices de transport collectif et des municipalités;
- deux publications ministérielles ont intégré des constats issus des enquêtes origine-destination et démontrent notamment les différences entre les femmes et les hommes dans l'utilisation du vélo et de la marche pour les déplacements. Ces documents sont le Cadre d'intervention en transport actif de la Politique de mobilité durable – 2030 et l'Enquête Origine-Destination 2015 sur la mobilité des personnes dans la région métropolitaine de Saguenay;
- une formation a été développée pour le personnel du Ministère impliqué dans la planification stratégique, l'élaboration de programmes ou de politiques afin de le sensibiliser aux réalités et aux besoins différenciés des femmes et des hommes dans le domaine des transports;
- une conférence-midi a eu lieu à l'occasion de la Journée internationale des femmes sur le thème « Échange sur le vécu des femmes ingénieures au Québec ». L'invitée d'honneur était madame Anne-Marie Leclerc, sous-ministre adjointe à l'ingénierie et aux infrastructures. Les conférencières étaient mesdames Claire Deschênes, ingénieure et enseignante à l'Université Laval, et Carol-Anne Gauthier, doctorante en relations industrielles à l'Université Laval;
- deux groupes de discussion se sont tenus sur la réalité des femmes dans les postes où elles sont en minorité au Ministère pour mieux connaître leur réalité et mieux les intégrer à ces catégories d'emploi;
- pour faciliter le réseautage virtuel ou réel des femmes du Ministère qui exercent des métiers majoritairement masculins, un espace collaboratif a été créé à cet égard;
- pour la quatorzième fois, le Ministère a appuyé le concours Chapeau, les filles! et son volet Excellence Science par une participation annuelle de 6 000 dollars afin d'inciter les jeunes femmes à s'intéresser davantage au domaine des transports.

4.5 / EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

La Politique linguistique ministérielle a été mise à jour en mars 2019 afin de tenir compte de l'évolution des technologies de l'information et des communications. Elle a pour objectif de faire connaître et de faire respecter la Charte de la langue française et les politiques linguistiques gouvernementales. Elle a également pour but d'informer l'ensemble du personnel à propos des pratiques linguistiques préconisées au ministère des Transports. Le mandataire de cette politique est la Direction des communications du Ministère.

Tout au long de l'année, plusieurs avis linguistiques ont été produits concernant l'application de la politique ministérielle en réponse à des demandes particulières formulées par des membres du personnel ou des gestionnaires, par exemple à propos des panneaux de signalisation, de la langue d'affichage et des documents à traduire.

Des actions ont également été mises en œuvre afin de promouvoir la qualité du français et d'encourager les bonnes pratiques. Le site intranet rend disponibles à l'ensemble des employés du Ministère des outils ainsi que des capsules linguistiques.

Également, afin de garantir la qualité du français dans ses communications, le Ministère s'assure que tous les contenus devant être rendus publics font l'objet d'une révision linguistique. Enfin, au cours de l'année 2018-2019, le Ministère n'a reçu aucune plainte de nature linguistique.

4.6 / POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

En vertu de la Politique de financement des services publics, les ministères et organismes sont tenus de rendre compte de la tarification des biens et des services qu'ils fournissent à la population et aux entreprises.

Le Ministère est responsable des revenus qu'il perçoit ainsi que des revenus des fonds spéciaux qui relèvent de sa responsabilité. La présente reddition de comptes concerne le Ministère, le Fonds des réseaux de transport terrestre, le Fonds aérien et le Fonds de gestion de l'équipement roulant.

Revenus des produits et services

- Les sommes les plus importantes recueillies par le Ministère proviennent des revenus perçus des usagers routiers par l'intermédiaire des immatriculations. Outre ces revenus, le Ministère en perçoit peu de la vente de biens et services.
- La majeure partie des revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre provient des revenus des droits d'immatriculation, des droits sur les permis de conduire et des revenus de la taxe sur les carburants. Les autres types de revenus du Fonds proviennent des postes de péage de l'autoroute 25 et de l'autoroute 30, des haltes routières ainsi que de la location des terrains et bâtiments. Les autres revenus proviennent de la vente ou de l'usage de matériel et de fournitures, d'aide technique et de soutien ainsi que de la vente de documents.
- Le Fonds aérien finance ses services en refacturant les coûts de fonctionnement à ses partenaires pour l'extinction des feux et en faisant la location d'un dispositif d'entraînement de vol.
- Les revenus du Fonds de gestion de l'équipement roulant proviennent de la location de la machinerie, des équipements et autres, permettant d'assurer l'autofinancement de l'ensemble de ses activités.

Produits et services qui ne sont pas tarifés

L'inventaire des produits et des services réalisé au Ministère dans le cadre de la Politique de financement des services publics a révélé que la majorité des produits et des services pouvant être tarifés le sont déjà.

Les tableaux suivants présentent les revenus qui relèvent de la responsabilité du Ministère, les coûts, le niveau de financement ainsi que la méthode de fixation et le mode d'indexation des tarifs.

Liste des revenus de tarification perçus, coûts et niveau de financement atteint en 2018-2019

	REVENUS (000 \$)	COÛTS (000 \$)	NIVEAU DE FINANCEMENT	
			ATTEINT	VISÉ
Ministère ^a				
Droits et permis				
Droits et permis – Immatriculation ^b	36 617			
Vente de biens et services				
Terrains et bâtiments	7		Sans objet	
Location de terrains, bâtiments et autres	829			
Divers	73			
TOTAL	37 526			
Fonds des réseaux de transport terrestre ^a				
Droits et permis				
Droits et permis – Immatriculation ^{c, d}	931 746			
Conducteurs et chauffeurs (permis)	101 067			
Immatriculation (contribution au transport en commun) ^e	85 948			
Autres droits et permis	27			
Vente de biens et services				
Location de terrains, bâtiments et autres	1 300		Le Fonds des réseaux de transport terrestre doit s'autofinancer selon ses modalités de gestion.	
Revenus des haltes routières (hors partenariat public-privé)	60			
Péage de l'autoroute 25 ^f	89 831			
Péage de l'autoroute 30 ^f	32 378			
Divers	79			
TOTAL	1 242 436			
Fonds aérien				
Location d'un dispositif d'entraînement de vol	423			
Extinction de feux – Québec	20 710			
Extinction de feux – Entente avec le Centre interservices des feux de forêt du Canada	0		Le budget de dépenses du Fonds aérien est équilibré puisque les coûts de fonctionnement sont refacturés aux partenaires, à l'exception des revenus autonomes, qui peuvent générer un certain surplus.	
Extinction de feux – Entente hors Canada	4 104			
TOTAL	25 237			
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Location de machinerie, d'équipements et autres	23 080		Le Fonds de gestion de l'équipement roulant doit s'autofinancer selon l'entente de gestion.	
TOTAL	23 080			

- a. Données préliminaires : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.
- b. Inclut les permis spéciaux de circulation et les vignettes de stationnement pour les personnes handicapées.
- c. Inclut la portion des revenus des immatriculations prélevés sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée ainsi que les redevances des services de transport rémunéré de personnes demandés exclusivement par application mobile.
- d. Inclut les revenus des véhicules hors route.
- e. Cette contribution n'est pas un tarif au sens de la Loi sur l'administration financière et n'a donc pas à être soumise à l'indexation.
- f. Inclut la part versée au partenaire.

Base de tarification et d'indexation

	MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS		MODE D'INDEXATION DES TARIFS	
	Base	Date	Base	Date
Ministère				
Droits et permis – Immatriculation	Données administratives	1991	Indice des prix à la consommation	2018
Terrains et bâtiments	Prix du marché	Continu	Prix du marché	Continu
Location de terrains, bâtiments et autres	Prix du marché	Continu	Prix du marché	Continu
Fonds des réseaux de transport terrestre				
Droits et permis – Immatriculation	Données administratives	1991	Indice des prix à la consommation	2018
Conducteurs et chauffeurs (permis)	Données administratives	1991	Indice des prix à la consommation	2018
Immatriculation (contribution au transport en commun)	Données administratives	1991	–	–
Location de terrains, bâtiments et autres	Prix du marché	Continu	Prix du marché	Continu
Revenus des haltes routières (hors partenariat public-privé)	Prix du marché	Continu	Prix du marché	Continu
Péage de l'autoroute 25	Prix du marché	Continu	Indice des prix à la consommation	Continu
Péage de l'autoroute 30	Prix du marché	Continu	Indice des prix à la consommation	Continu
Fonds aérien				
Location d'un dispositif d'entraînement de vol	Prix du marché	2014	Prix du marché	2019
Extinction de feux – Québec	Coût des services	Continu	Coûts réels	2019
Extinction de feux – Entente avec le Centre interservices des feux de forêt du Canada	Coût des services Prix du marché	2015	Indice des prix à la consommation du Canada	2019
Extinction de feux – Entente hors Canada	Coût des services	2015	Indice des prix à la consommation de la Californie	2019
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Location de machinerie, d'équipements et autres	Prix du marché	Continu	Indice des prix à la consommation	2014

